







Avant-propos du gouverneur

« Résilience et mobilisation au service de l'économie et de la société française »

François Villeroy de Galhau



SES MISSIONS



L'année 2023 a été marquée par de nombreuses secousses dans le monde. Quels événements majeurs retenir-vous pour la Banque de France ?

Les chocs et l'anxiété ont hélas encore beaucoup pesé sur notre moral collectif : guerres, y compris au Proche-Orient depuis le 7 octobre, instabilité géopolitique. L'année 2023 a également été marquée par de nombreuses manifestations du dérèglement climatique, avec des records de chaleur, des tempêtes et des inondations. Mais je veux retenir aussi les progrès de l'intelligence artificielle et, plus proche de nous, l'accueil en France des prochains Jeux olympiques. Dans un monde très incertain, plus que jamais nous avons besoin de stabilité et de confiance. La Banque de France est l'un de ces « ancrages » indispensables et elle a gardé le cap de ses principales missions au service de tous. Nous avons par exemple décidé le plus gros investissement de notre histoire, dans l'imprimerie fiduciaire la plus moderne d'Europe, en Auvergne. Et nous avons marqué en août dernier les trente ans de notre indépendance, qui est un levier décisif pour vaincre l'inflation.

Qu'en est-il justement de l'accomplissement de sa première mission, la stabilité des prix ?

L'inflation est restée trop élevée en 2023, et c'est légitimement la préoccupation majeure des Français et la nôtre. Mais nous avons fait de grands progrès : après un pic à 7,2 % en février 2023, elle est redescendue à 3,1 % en février 2024 (chiffre provisoire). Elle va continuer de baisser et se rapprocher de l'objectif de 2 %, que nous nous engageons à atteindre d'ici 2025 au plus tard, sauf nouveau choc. La hausse des prix de l'alimentation et des services est encore trop importante, mais la politique monétaire de l'Eurosystème est efficace pour réduire l'inflation et donc préserver le pouvoir d'achat.

Le financement de l'économie française a-t-il été bien assuré ?

Les hausses de taux d'intérêt ont entraîné une augmentation des taux des crédits aux entreprises et aux particuliers ; elles étaient cependant indispensables pour freiner l'inflation. Après plusieurs années de taux ultra-bas, nous sommes revenus à des niveaux que tout le monde considérerait comme normaux dans les décennies précédant la grande crise financière de 2008. Et malgré l'augmentation des taux, l'économie continue d'être financée : les encours de crédits ont continué à croître en 2023, de 1,5 % pour les crédits à l'habitat et de 2,7 % pour les crédits aux entreprises. Début 2024, on note positivement une stabilisation des taux, y compris sur les crédits immobiliers.

En matière de stabilité financière, en 2023 plusieurs banques ont fait défaut aux États-Unis et en Suisse, mais pas en France ni en zone euro. Pourquoi ?

Après la grande crise financière de 2008, la réglementation bancaire dite « Bâle 3 » a été adoptée au niveau international pour sécuriser le système financier, et nous l'appliquons en zone euro mieux qu'aux États-Unis. En France, c'est aussi grâce au sérieux et à l'efficacité des équipes veillant à la stabilité financière à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et à la Banque de France.

Sur le terrain, quels ont été les services rendus à l'économie et à la société par la Banque de France ?

C'est l'une des singularités françaises dont nous pouvons être fiers : la Banque de France, en plus de conduire la stratégie monétaire et d'assurer la stabilité financière, est présente sur l'ensemble du territoire, avec 105 implantations, pour accompagner les entreprises et les ménages, notamment les

plus fragiles. Le ralentissement économique et l'inflation ont entraîné des difficultés pour beaucoup de Français, mais les succursales départementales de la Banque de France se sont mobilisées pour aider les particuliers en situation de surendettement. Nos services locaux de conjoncture, notre politique d'éducation économique et financière, avec plus de 130 000 personnes sensibilisées aux questions économiques, budgétaires et financières, sont des soutiens importants. Avec nos travaux sur l'euro numérique et sur l'indicateur climat pour les entreprises, nous sommes par ailleurs au cœur des innovations pour accompagner les citoyens dans les transformations écologique et numérique.

Un rapport d'activité est habituellement le moment de rendre des comptes aux concitoyens. Qu'en est-il précisément des comptes de la Banque de France ?

La Banque de France subit, comme beaucoup d'autres banques centrales, les effets de la remontée des taux d'intérêt. Après avoir comptabilisé des revenus monétaires très importants jusqu'en 2022, ceux-ci ont beaucoup diminué. Nous devons l'accepter, car notre mandat consiste à lutter contre l'inflation, et non à maximiser notre résultat. En 2023, comme l'année précédente, les comptes de la Banque de France restent cependant à l'équilibre. Nous avons en effet toujours suivi notre devise depuis 1800 : *La sagesse fixe la fortune* – l'on dirait plutôt aujourd'hui que « la sagesse apporte la solidité ». Nous avons donc adopté des règles de bonne gestion dans les années bénéficiaires pour doter nos réserves et provisions. Au-delà, nous avons assuré nos missions en rationalisant nos méthodes, en simplifiant nos processus, en décentralisant les responsabilités. C'est l'objet de notre plan stratégique que nous allons prolonger à l'horizon 2025, en le renforçant d'une dimension « Bien-être au travail ».

Si un mot résumait l'année 2023 ?

Si je peux en deux mots : résilience et mobilisation.

Résilience, parce qu'à 0,9 %, la croissance de l'activité a relativement bien résisté en France. Après l'invasion de l'Ukraine, souvenez-vous : on craignait d'avoir à la fois la récession et une inflation qui s'installe ; nous devrions échapper à l'une comme à l'autre.

Mais *mobilisation*, car une fois sortis de la crise inflationniste, nous retrouvons les défis durables de l'économie française : pas assez d'emplois – même si nous avons progressé – et trop de dette et de complexité publiques. Il n'y a là aucune fatalité : ailleurs des réformes réussissent, et nous, Français, avons plus d'atouts que nous ne le croyons.

Pour renforcer notre économie, les 9 000 femmes et hommes de la Banque de France sont mobilisés pour nos concitoyens, et ils continuent d'innover pour rendre un service public d'excellence au meilleur coût. Ce rapport d'activité leur rend hommage : nos actions reposent sur l'engagement et la compétence de chacune et chacun d'entre eux.



LA BANQUE DE FRANCE EN 2023, C'EST ...

105 unités
permanentes

8 959 salariés
(équivalent temps plein)

STRATÉGIE
MONÉTAIRE

STABILITÉ
FINANCIÈRE

SERVICES
À L'ÉCONOMIE
ET À LA SOCIÉTÉ

3 MISSIONS

5

VALEURS

INDÉPENDANCE

EXPERTISE

PERFORMANCE DURABLE

OUVERTURE

SOLIDARITÉ

En 2023, l'inflation a durement pesé sur l'économie, les ménages et les entreprises, soit directement par les difficultés qu'elle a entraînées pour la consommation et la production, soit indirectement par l'augmentation des taux d'intérêt qui a été nécessaire pour la réduire.

L'inflation est maintenant orientée à la baisse. Elle est passée de 7 % en janvier 2023 à 3,4 % en janvier 2024.

Face à cette situation économique, et dans le contexte d'inquiétude écologique et de préoccupations sociales,

**QUELLE A ÉTÉ L'ACTION
DE LA BANQUE
DE FRANCE ?**



LA BAISSÉ DE L'INFLATION GRÂCE À LA POLITIQUE MONÉTAIRE

MOYENS DE PAIEMENT

➔ Politique monétaire et taux d'inflation

- Six augmentations des taux directeurs entre janvier et septembre 2023, pour un total de 200 points de base, portant le taux directeur sur la facilité de dépôt à 4 %
- En France, l'inflation des prix à la consommation a presque diminué de moitié entre janvier/février (+ 7 %/+ 7,3 %) et décembre 2023 (+ 4,1 %), avant de baisser à nouveau à + 3,4 % en janvier 2024
- En zone euro, l'inflation des prix à la consommation a presque diminué des deux tiers entre janvier/février (+ 8,5 %/+ 8,5 %) et décembre 2023 (+ 2,9 %), et se situe à + 2,8 % en janvier 2024

➔ Résilience de l'économie française

- La croissance de l'activité atteint + 0,9 % sur l'ensemble de l'année
- ➔ **Les ménages et les entreprises anticipent sur la désinflation :**
 - Les anticipations des ménages français sur l'inflation à 3 ans sont de + 2,1 % (décembre 2023)
 - Les anticipations des chefs d'entreprise français sur l'inflation à 3-5 ans sont de + 2,5 % (4^e trimestre 2023)

➔ Financement de l'économie assuré

- Croissance annuelle des nouveaux crédits à l'habitat pour les ménages en décembre 2023 : + 1,1 %
- Taux d'intérêt moyen des nouveaux crédits à l'habitat des ménages : + 3,6 % en décembre 2023
- Croissance annuelle des nouveaux crédits aux entreprises non financières : + 2,0 % en décembre 2023
- Taux d'intérêt moyen des nouveaux crédits aux entreprises non financières : + 4,9 % en décembre 2023

➔ Un environnement en évolution

- Création de la direction générale des Moyens de paiement (DGMP)
- Début des travaux de construction de la nouvelle usine de fabrication des billets à Vic-le-Comte (novembre)
- Lancement de la phase de préparation de l'euro numérique, à la suite du Conseil des gouverneurs du 18 octobre 2023

Inflation à fin
décembre 2023

+ **4,1 %**

+ **2,9 %**

Croissance du PIB
en France
+ 0,9 %

RÉSILIENCE DU SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS

- ➔ Absence de contagion en Europe des défaillances bancaires aux États-Unis et en Suisse grâce au renforcement réglementaire depuis 2008 et à une supervision étroite
- ➔ Résilience des agents non financiers malgré un environnement macroéconomique et financier porteur de risques
- ➔ **Banques**
Des ratios élevés de solvabilité et de liquidité
- ➔ **Assurances**
Des acteurs solides devant s'adapter au nouvel environnement de taux d'intérêt
- ➔ **Des mesures macroprudentielles pour maintenir un niveau d'endettement soutenable pour les ménages**



NUMÉRISATION DE LA FINANCE

- ➔ Préparation à la mise en application en 2024 du règlement européen qui encadre les cryptoactifs (*Markets in Crypto-Assets, MiCA*)
- ➔ Publication d'un rapport avec 12 expérimentations démontrant la faisabilité opérationnelle et l'intérêt d'une monnaie numérique de banque centrale (MNBC)
- ➔ Lancement de la phase de préparation de l'euro numérique



DÉFI DE LA TRANSITION CLIMATIQUE

- ➔ Participation à plusieurs forums internationaux ainsi qu'au Conseil de stabilité financière (CSF ou FSB, *Financial Stability Board*)
- ➔ Évaluation de la conformité des activités des banques classées moins importantes à la gestion du risque climatique
- ➔ Supervision des assureurs sur leur prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- ➔ Exercice de *stress test* climatique, consacré exclusivement aux assureurs

SURVEILLANCE DES PRATIQUES DE MARCHÉ POUR LA PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

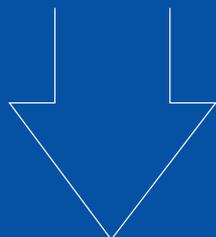
- ➔ **Contrôles notables en 2023**
Contrats d'assurance-vie, contestation des ordres de paiement, gestion des impayés de crédit à la consommation, frais bancaires facturés aux petits clients professionnels
- ➔ **Autres actions**
 - Recommandation sur la gouvernance des produits et prévention des conflits d'intérêt en assurance
 - Avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), amélioration de l'ergonomie du site internet « Assurance Banque Épargne Info Service »
 - Inscription sur listes noires de sites ou d'acteurs non autorisés



a) Provisoire : donnée définitive disponible fin avril 2024.

**SUR LE TERRITOIRE NATIONAL,
UN SERVICE PUBLIC POUR L'ENSEMBLE
DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES**

**ACCOMPAGNEMENT
DES ENTREPRISES**



325 105

entreprises
non financières cotées
(essentiellement des PME)

11 192

entrepreneurs
accompagnés

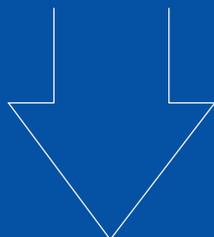
Mediation du crédit

1 400

dossiers
de demande

6 130 **emplois préservés**
dans 714 entreprises

**PROTECTION DES PERSONNES
FINANCIÈREMENT FRAGILES**



121 617

dossiers de
surendettement
déposés

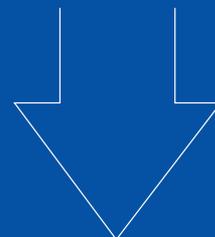
+ de 800 000

personnes éligibles
à l'offre spécifique
« **clientèle fragile** »

+ de 6 millions

de clients éligibles
au plafonnement de
leurs frais d'incidents

**EDUCFI
(ÉDUCATION FINANCIÈRE)**



+ de 130 000

personnes sensibilisées
à l'éducation économique,
budgétaire et financière

Et aussi...

221 800

élèves ayant obtenu
le passeport EDUCFI
en 2023

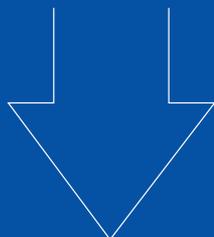
750 000

élèves désormais
prévus chaque année
grâce à la généralisation
du passeport EDUCFI
en classe de 4^e

37 000

jeunes volontaires
du Service national
universel ayant participé
en 2023 à des ateliers
sur le budget

UNE COMMUNICATION PLUS ACCESSIBLE



17

Rencontres de la politique monétaire
750 000 vues sur les réseaux sociaux, près de 50 000 internautes et plus de 3 000 échanges en présentiel



17 millions

de visites sur les sites internet de la Banque

550 000

vues sur les réseaux sociaux pour une vidéo pédagogique sur l'inflation



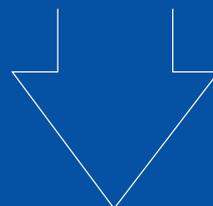
Près de 20 000

visiteurs aux Journées européennes du patrimoine

+ de 90 000

visites à Citéco, la Cité de l'économie

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES MISSIONS ET LES ACTIONS DE LA BANQUE DE FRANCE



« On parle cash » : les podcasts de la Banque de France. Les podcasts #onparlecash vous proposent un aperçu des sujets économiques qui font l'actualité de la banque centrale, que ce soient la finance verte, la dette, la sécurité des moyens de paiement, la croissance, l'Eurosystème, le crédit immobilier, les arnaques aux moyens de paiement, l'épargne, les taux de change, la dette publique, les cryptoactifs, ou encore la BCE



Le Bulletin de la Banque de France

Le Bulletin de la Banque de France a vocation, sur les sujets économiques et financiers suivis, traités ou étudiés par la banque centrale, à constituer un outil d'information pour des publics variés et à proposer un éclairage pédagogique afin de permettre à chacun de former son propre jugement

STRATÉGIE MONÉTAIRE

Nos missions	16
2023 en images	17
2023 en chiffres	24

NOTRE DÉTERMINATION À FAIRE RECULER L'INFLATION PORTE SES FRUITS

1 - Une politique monétaire volontariste a permis de faire refluer l'inflation	26
2 - La croissance économique s'est maintenue même si elle marque le pas en fin d'année	30
3 - L'adaptation des moyens de paiement à l'ère du numérique	31
Focus	34

STABILITÉ FINANCIÈRE

Nos missions	40
2023 en images	41
2023 en chiffres	48

UN SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS RÉSILIENT ET QUI S'ADAPTE

1 - Grâce à une réglementation et à une supervision exigeantes, le secteur bancaire et financier de la zone euro s'est avéré résilient	50
2 - Le secteur financier français s'est adapté au nouvel environnement macroéconomique et financier	50
3 - La Banque de France et l'ACPR accompagnent les banques et les assurances dans leurs transitions numérique et climatique	54
4 - L'ACPR veille au respect des bonnes pratiques commerciales et à la protection de la clientèle des institutions financières	55
Focus	56

SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

Nos missions	60
2023 en images	61
2023 en chiffres	68

LA BANQUE DE FRANCE AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS

1 - La Banque élargit et enrichit ses services aux entreprises	70
2 - Une action globale en faveur de l'inclusion financière des particuliers	72
3 - La Banque, opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI)	73
4 - La Banque, prestataire de services financiers pour l'État et pour l'Europe	74
Focus	75

SOMMAIRE

STRATÉGIE DE TRANSFORMATION

Construire Ensemble 2024	80
Baromètre 2023 de la qualité des services rendus	86
2023 en images	87

UNE DÉMARCHÉ STRATÉGIQUE DE TRANSFORMATION POUR SERVIR NOS CONCITOYENS

95

1 - Ancrer la stabilité des prix, la transition climatique, la stabilité financière et la résilience	96
2 - Anticiper l'innovation	97
3 - Accompagner les particuliers et les entreprises	97
2 - Attirer les talents et améliorer encore la qualité de vie au travail	98
Focus	99

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Nos missions	104
Tableau de suivi de nos indicateurs	106
2023 en images	111

DÉPLOYER UNE STRATÉGIE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE AMBITIEUSE

119

1 - Les actions pour la préservation de l'environnement	120
2 - Les actions pour l'inclusion RH et les initiatives collaboratives	121
3 - Un mécénat d'implication	123
4 - Les investissements et achats responsables	123
Focus	125

GOVERNANCE

1 - Les organes exécutifs	130
2 - Les organes délibératifs et de contrôle	133
3 - La maîtrise des risques opérationnels et l'audit interne	133
Focus	136

GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES

ANNEXES

Organigramme au 1 ^{er} mars 2024	174
Le réseau et les centres fiduciaires au 1 ^{er} janvier 2024	176
Les effectifs de la Banque de France	177
Le périmètre de la Banque de France	178
Le recyclage par les opérateurs privés des billets et pièces en euros en 2023	179



1 STRATÉGIE MONÉTAIRE



NOS MISSIONS 16

2023 EN IMAGES 17

2023 EN CHIFFRES 24

NOTRE DÉTERMINATION À FAIRE RECULER L'INFLATION PORTE SES FRUITS 25

- 1 - Une politique monétaire volontariste a permis de faire refluer l'inflation 26
- 2 - La croissance économique s'est maintenue même si elle marque le pas en fin d'année 30
- 3 - L'adaptation des moyens de paiement à l'ère du numérique 31

FOCUS 34

NOS MISSIONS

→ PRÉSERVER UN BIEN PUBLIC MAJEUR, UNE MONNAIE STABLE

- participer à l'élaboration de la politique monétaire décidée en Conseil des gouverneurs
- mettre en œuvre les décisions de politique monétaire
- analyser les données, produire des statistiques et établir des prévisions économiques pour donner l'éclairage nécessaire aux décideurs

→ ASSURER LA CONFIANCE DANS LA MONNAIE SOUS TOUTES SES FORMES

- imprimer des billets de la série Europe, dotés de signes de sécurité innovants
- mettre des billets en circulation et entretenir la monnaie fiduciaire
- améliorer la sécurité et développer l'innovation pour l'ensemble des moyens de paiement
- ancrer la monnaie de banque centrale au cœur du système de paiement

→ CONFORTER NOTRE RÔLE DE BANQUE CENTRALE DES MARCHÉS

- gérer des réserves de change de l'État
- contribuer à un fonctionnement efficace des marchés de capitaux sur la place de Paris



2023 EN IMAGES

PUBLICATION DES PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES

Chaque trimestre, la Banque de France publie ses projections macroéconomiques pour la France sur un horizon de 2 à 3 ans. Retrouvez dans la vidéo et le document ci-dessous toutes les informations pour la période 2023-2025 à partir des projections réalisées par les experts de la Banque de France •



Pour voir
la vidéo



Pour télécharger
le document



FABRICATION DES BILLETS • CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE

Les travaux de construction de la nouvelle usine de fabrication des billets ont démarré le 6 novembre 2023 •



LA BANQUE DE FRANCE ET LA GENDARMERIE NATIONALE RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT

Le 23 novembre 2023, la Gendarmerie nationale et la Banque de France représentée par Erick Lacourrège, directeur général des Moyens de paiement, ont signé une nouvelle convention relative aux escortes des convois fiduciaires pour une durée de 5 ans •



LE CYCLE 2023 DES RENCONTRES DE POLITIQUE MONÉTAIRE S'EST DÉROULÉ AU SIÈGE ET EN RÉGION

Ici, à Reims, le 4 juillet, elles ont rassemblé un public nombreux, dont des lycéens et étudiants, qui ont pu mieux comprendre les enjeux actuels d'une inflation persistante grâce aux interventions d'acteurs variés, issus de la sphère économique locale •



15 JUIN – INTERVIEW DU GOUVERNEUR LORS DES RENCONTRES DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Au siège de la Banque de France, François Villeroy de Galhau a été interviewé par le chroniqueur Jean Massiet. Ils ont échangé sur des thèmes comme l'inflation, le pouvoir d'achat, le rôle de la Banque de France et le gouverneur a répondu aux questions des spectateurs dans la salle et sur le *chat* •



OCTOBRE • 6^e RÉUNION DE PLACE ECMS (EUROSYSTEM COLLATERAL MANAGEMENT SYSTEM)

La direction de la mise en œuvre de la politique monétaire a accueilli les différents acteurs du projet de plateforme unique de gestion des garanties de politique monétaire au sein de l'Eurosystem (ECMS) pour présenter les résultats des phases de tests et de migration passées ainsi que les attendus pour les phases futures •

C'EST AUSSI...

FÉVRIER

1^{er} février : La révision du taux de l'usure devient mensuelle (jusqu'à fin 2023).

2 février : Hausse des taux directeurs de 50 points de base.

MARS

16 mars : Hausse des taux directeurs de 50 points de base. Réduction de 15 milliards d'euros par mois en moyenne du portefeuille d'actifs détenus au titre du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP).

AVRIL

27 avril : Publication de la lettre du gouverneur au Président de la République, intitulée « *Comment la France et l'Europe vont vaincre l'inflation* » ?

MAI

4 mai : Hausse des taux directeurs de 25 points de base.

JUIN

15 juin : Hausse des taux directeurs de 25 points de base.

JUILLET

27 juillet : Hausse des taux directeurs de 25 points de base. Fin des réinvestissements au titre de l'APP.

SEPTEMBRE

14 septembre : Dernière hausse des taux directeurs de 25 points de base.

OCTOBRE

18 octobre : Le conseil des gouverneurs de la BCE donne son feu vert au lancement de la phase de préparation de l'euro numérique.

NOVEMBRE

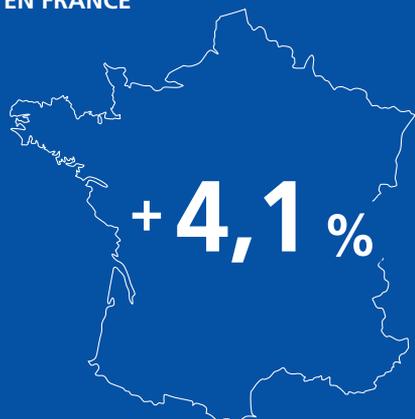
6 novembre : Suite à l'approbation le 21 juillet 2023 du projet « Refondation » par le Conseil général, démarrage des travaux de construction de la nouvelle usine de fabrication des billets.

LA STRATÉGIE MONÉTAIRE 2023 EN CHIFFRES

INFLATION IPCH (INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION HARMONISÉ)

(en glissement annuel à fin décembre 2023)

EN FRANCE



EN ZONE EURO



CROISSANCE D'ACTIVITÉ



TAUX D'INTÉRÊT MOYEN DES NOUVEAUX
CRÉDITS À L'HABITAT DES MÉNAGES, EN NOVEMBRE



HAUSSES DE TAUX D'INTÉRÊT
DE LA BANQUE CENTRALE

NOTRE DÉTERMINATION À FAIRE RECULER L'INFLATION PORTE SES FRUITS

La Banque de France, en lien avec l'Eurosystème, a poursuivi en 2023 une politique résolue de resserrement monétaire pour lutter contre une inflation qui avait atteint des niveaux historiquement élevés.

Après un pic à 7,3% au début de l'année en France, l'inflation s'est progressivement repliée pour atteindre 4,1% en décembre.

Après un premier semestre dynamique, l'activité économique s'est stabilisée sur la seconde partie de l'année, le tout dans un contexte toujours dynamique du marché de l'emploi.

Une politique monétaire volontariste a permis de faire refluer l'inflation

L'inflation a entamé sa décrue après un pic en début d'année

L'inflation totale a reculé en 2023, principalement en raison du retournement des prix de l'énergie et du ralentissement de ceux des matières premières alimentaires. **L'inflation en zone euro** se replie depuis le pic d'octobre 2022 (à 10,6 %) et atteint 2,9 % en décembre 2023. **Aux États-Unis**, ce recul a commencé dès mi-2022 et s'est poursuivi au cours de 2023, ce qui permet à l'inflation de se rapprocher de la cible de la Fed (l'inflation a atteint 3,4 % en décembre).

En zone euro, l'inflation sous-jacente hors énergie et alimentation, sur laquelle la politique monétaire a une influence, est restée soutenue en 2023. Elle a toutefois commencé à se modérer à partir de l'été : l'inflation des services est restée élevée, portée par le dynamisme des salaires, alors que la hausse des prix des biens manufacturés non énergétiques a ralenti au cours de l'année.

En France, les mêmes tendances sont à l'œuvre (cf. *graphique* Inflation en France et en zone euro). L'inflation totale a fortement décéléré au cours de l'année 2023, passant de 7,3 % en février à 4,1 % en décembre, grâce notamment au recul de l'inflation de l'alimentation et des produits manufacturés. Les prix de l'énergie ont augmenté eux aussi moins vite, même s'ils ont connu des soubresauts liés à la hausse des tarifs réglementés de l'électricité en août 2023 et aux tensions géopolitiques. De son côté, la hausse sur un an du prix des services qui était stable, autour de 4,0 % depuis février 2023, semble connaître un repli depuis novembre.

En 2024, l'inflation totale reculerait en France à 2,5 % en moyenne annuelle, l'inflation hors **énergie et alimentation diminuant plus lentement, pour s'établir à 2,4 %**. En début d'année, l'évolution des prix à terme de l'énergie indique toujours une baisse. La décélération des prix de l'alimentation se poursuivrait au cours de l'année, en lien avec le fort ralentissement des prix de production observé depuis plusieurs

mois. Hors énergie et alimentation, l'inflation serait essentiellement tirée par les services, sous l'effet des hausses retardées des salaires.

Le resserrement monétaire a joué à la fois sur l'inflation et sur les anticipations des agents économiques

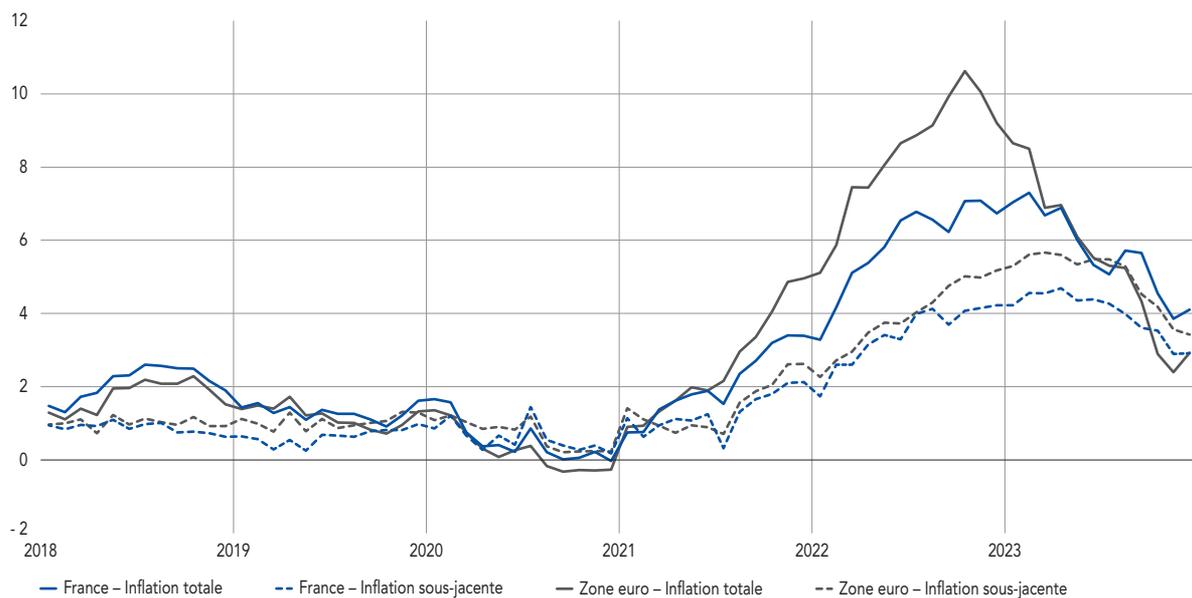
Plusieurs facteurs, externes et internes, ont permis de diminuer l'inflation en 2023. Si la normalisation des prix des matières premières et de l'énergie a mécaniquement réduit l'inflation totale, le resserrement de la politique monétaire a quant à lui permis de contenir, puis de faire reculer, la composante interne de l'inflation.

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a relevé six fois les taux directeurs entre janvier et septembre 2023 pour un total de 200 points de base, portant ainsi le taux de la facilité de dépôt à 4 % en septembre. En même temps, l'Eurosystème a poursuivi le processus de normalisation de son bilan (cf. *graphique* Évolution des taux directeurs et de la taille du bilan de l'Eurosystème). L'essentiel de la réduction provient du remboursement par les banques des opérations de refinancement à long terme qui arrivaient à échéance (opérations de TLTRO, *targeted longer-term refinancing operations*), l'arrêt progressif des réinvestissements du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP) contribuant, mais moins fortement, à la baisse du bilan de l'Eurosystème en 2023. Les réinvestissements du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP) ont été quant à eux maintenus en 2023. Toutefois, la BCE a annoncé en décembre qu'ils seraient réduits à partir du second semestre 2024, jusqu'à leur arrêt en décembre.

Cette politique monétaire a contribué à réduire l'inflation et a évité le risque d'une spirale inflationniste autoentretenu, tout en permettant l'accélération des salaires nominaux, et donc un soutien au pouvoir d'achat des ménages.

La baisse de l'inflation en zone euro témoigne de l'efficacité de la politique monétaire et a justifié, au cours de l'automne 2023, la décision du Conseil des gouverneurs de mettre fin aux hausses de taux. Ces derniers ont en effet atteint des niveaux suffisamment restrictifs, niveaux qui seront maintenus le temps nécessaire

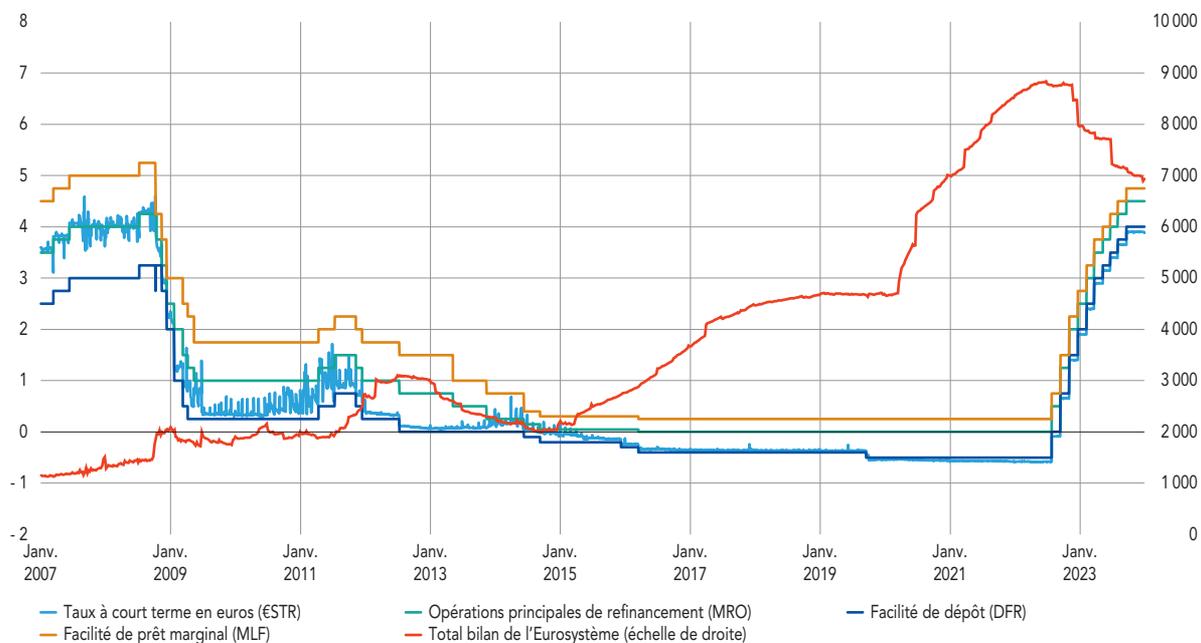
Inflation en France et en zone euro (en%)



Source : Commission européenne, base de données Eurostat.

Évolution des taux directeurs et de la taille du bilan de l'Eurosystème

(échelle de gauche : taux en % ; échelle de droite : total du bilan en milliards d'euros)



Note : ESTR, Euro short-term rate; DFR, Deposit Facility Rate; MRO, Main Refinancing Operations; MLF, Marginal Lending Facility.

Source : Banque centrale européenne.

pour ramener l'inflation vers sa cible de 2 %. Selon les dernières prévisions de l'Eurosystème, cette cible serait atteinte d'ici 2025.

L'ajustement de la politique monétaire a également permis de maintenir l'ancrage des anticipations d'inflation à moyen terme autour de la cible de 2 %.

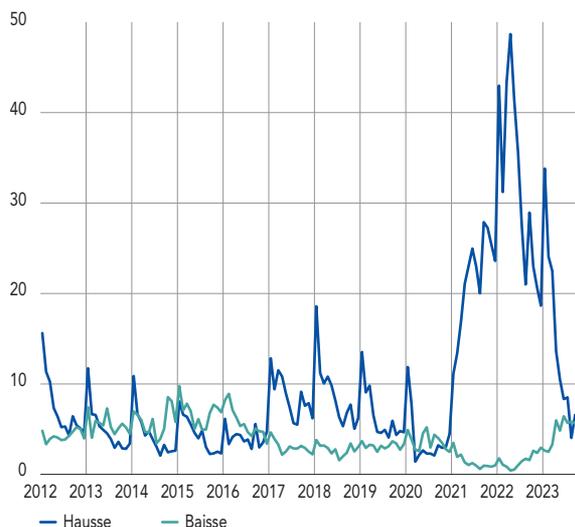
Les anticipations d'inflation à moyen terme des ménages et des entreprises avaient sensiblement augmenté avec le choc inflationniste de 2021-2022 et atteint un pic début 2023, avant de reculer ensuite au cours de l'année. La médiane des anticipations d'inflation à 3 ans des ménages français s'est ainsi repliée à 2,1 % en décembre 2023 contre 3,0 % fin 2022. En parallèle, les anticipations d'inflation à 3-5 ans des chefs d'entreprise sont revenues à 2,5 % au quatrième trimestre 2023, soit le niveau observé début 2022. Ces anticipations d'inflation sont importantes car elles influencent les décisions des agents économiques, et en particulier des entreprises quand elles modifient leurs prix de vente. Ainsi, alors qu'au cours de l'année 2022, les entreprises avaient plus fréquemment augmenté leur prix – en raison du choc inflationniste et d'anticipations d'inflation élevées, le repli des anticipations d'inflation s'est accompagné, depuis mi-2023, d'un recul de la fréquence des hausses de prix (cf. graphique Fréquence des hausses et baisses de prix dans le secteur de l'industrie). En décembre 2023, la part des entreprises ayant baissé leurs prix de vente est aussi importante que celle des entreprises qui les ont augmentés (entre 4 et 5 %).

La transmission aux conditions de financement s'est faite rapidement

La transmission du resserrement de notre politique monétaire aux conditions de financement de l'économie a été efficace et rapide. Ceci a permis de rééquilibrer la demande des entreprises et des ménages par rapport à l'offre, et donc de freiner progressivement la croissance des prix.

Les taux directeurs ont été relevés de 450 points de base entre juin 2022 et fin 2023. Sur la même période, les taux d'intérêt des nouveaux crédits à l'habitat aux ménages ont augmenté en moyenne en France de 226 points de base entre juin 2022 et décembre 2023 et ceux des prêts aux sociétés non financières (SNF) de 325 points de base, des progressions d'ampleur inédite depuis 2003 et qui ont

Fréquence des hausses et baisses de prix dans le secteur de l'industrie (en %)



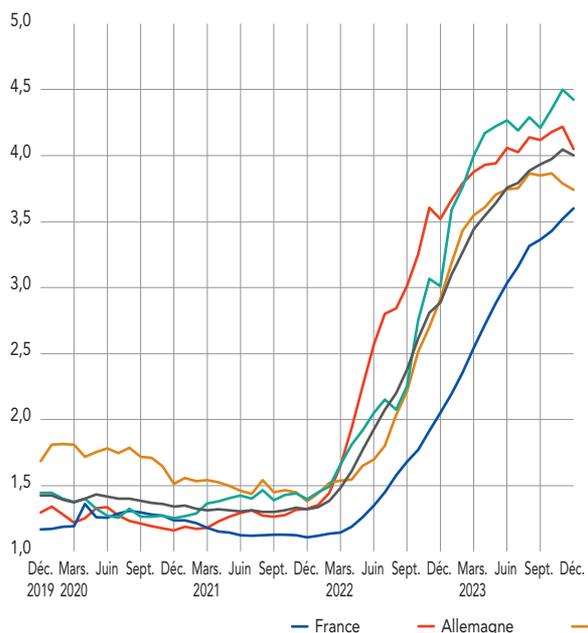
Notes : Période de janvier 2012 à décembre 2023. Pourcentage d'entreprises dans l'industrie qui indiquent respectivement une hausse et une baisse de leur prix de vente. Source : Banque de France (Enquête mensuelle de conjoncture 2023).

porté les coûts du crédit à des niveaux proches de ceux observés respectivement en 2012 et 2008. Les conditions de financement sont cependant restées plus favorables en France qu'ailleurs en zone euro, avec des crédits moins chers de 40 points de base pour les prêts à l'habitat aux ménages et d'environ 28 points de base pour les SNF en décembre 2023 par rapport à la moyenne zone euro (cf. graphique Taux d'intérêt des nouveaux crédits).

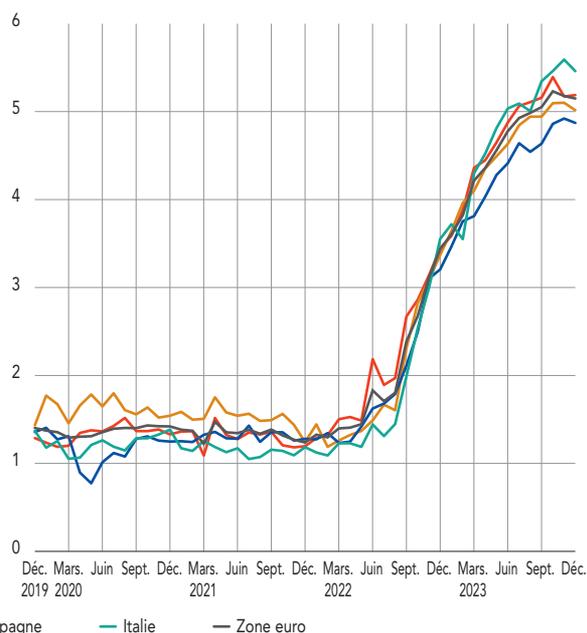
La rémunération moyenne des dépôts bancaires des ménages et des entreprises non financières a également suivi ce mouvement de hausse, passant de 0,5 % en juin 2022 à 1,8 % en décembre 2023. La progression différenciée des taux selon les produits d'épargne a entraîné des mouvements importants de réallocation des dépôts à vue, pas ou peu rémunérés, vers les dépôts plus rémunérateurs, dont les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable et solidaire et livret d'épargne populaire) et dépôts à terme. À ce stade, ces transferts entre produits ne se sont pas accompagnés d'une « guerre des dépôts » entre banques, les rémunérations offertes ayant en moyenne

Taux d'intérêt des nouveaux crédits (en%)

a) À l'habitat pour les ménages



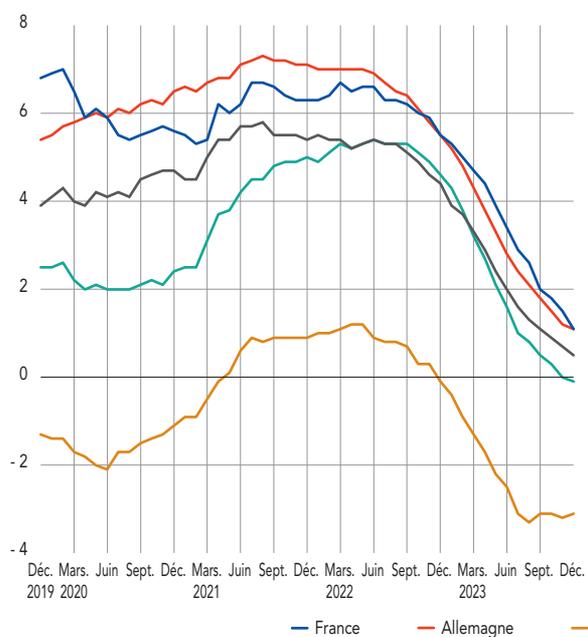
b) Pour les sociétés non financières



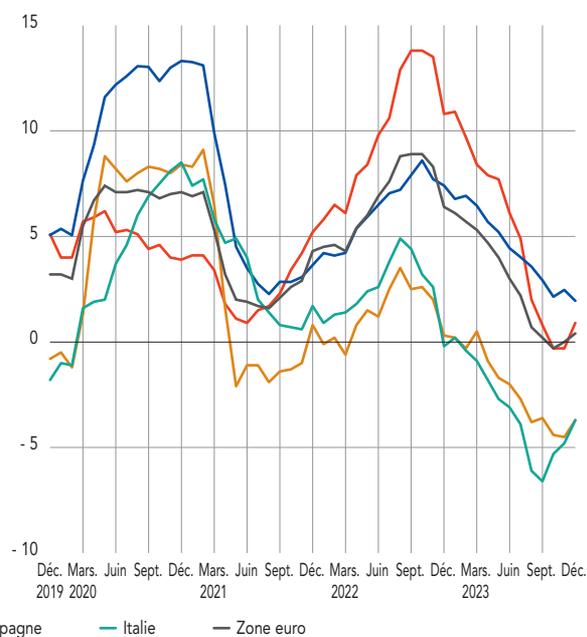
Sources : Banque de France, Banque centrale européenne.

Taux de croissance annuel du volume des nouveaux crédits (en%)

a) À l'habitat pour les ménages



b) Pour les sociétés non financières



Sources : Banque de France, Banque centrale européenne.

moins progressé que les taux monétaires (cf. *focus* infra Le resserrement monétaire s’est traduit par une réallocation des dépôts).

Avec un renchérissement de leur coût, le volume des crédits bancaires aux entreprises et aux ménages a logiquement ralenti en France en 2023 du fait d’une baisse de la demande. La croissance des encours de crédits est ainsi passée de 7,4 % en glissement annuel à 2,0 % pour les SNF et de 5,5 % à 1,1 % pour les crédits à l’habitat des ménages entre décembre 2022 et décembre 2023. Comparé aux autres grands pays de la zone euro, le ralentissement du crédit a été moins marqué en France, tant pour les entreprises que pour les ménages (cf. *graphique* supra Taux de croissance annuelle du volume des nouveaux crédits). Les banques françaises ont donc continué à prêter et à assurer le financement de l’économie.

2

La croissance économique s’est maintenue même si elle marque le pas en fin d’année

L’activité mondiale en 2023 a été globalement robuste

Dans un contexte de hausse de l’incertitude, de tensions sur les prix de l’énergie et de l’alimentation toujours présentes bien qu’en retrait, et de resserrement monétaire pour vaincre l’inflation, l’économie mondiale a mieux résisté que prévu en 2023 (+ 3,1 %). Aux États-Unis, la reprise continue d’être forte (+ 2,5 %), soutenue par une consommation des ménages dynamique et par l’investissement public et privé. Au Japon, la croissance a également été relativement robuste (+ 1,9 %) tirée pour moitié par les exportations. Enfin, les économies d’Asie ont également connu globalement une situation favorable, même si l’activité de la Chine ralentit (à + 5,2 %) du fait d’une sortie tardive de la pandémie et d’une situation difficile sur l’immobilier, mais aussi du rééquilibrage de son modèle de croissance.

L’activité en zone euro a résisté plus difficilement à la dégradation des termes de l’échange¹ et aux prix encore élevés qui ont pesé sur la demande intérieure en début d’année. La croissance du PIB en volume est

ainsi passée de + 3,4 % en 2022 à + 0,5 % en 2023, en dessous de sa moyenne historique entre 1999 et 2022 de 1,4 %. Après une reprise robuste post-Covid en 2022, dynamisée par la consommation privée, la croissance est devenue plus faible à l’image de la demande intérieure. La baisse de l’inflation et les hausses de rémunérations au cours de l’année ont toutefois bénéficié au pouvoir d’achat des ménages, en plus d’un emploi encore dynamique et de revenus du capital en hausse. La consommation est progressivement revenue soutenir l’activité.

Ce ralentissement de la croissance en zone euro reflète des performances économiques hétérogènes entre les pays membres. En effet, la crise énergétique de l’année 2022 et le durcissement de la politique monétaire n’ont pas eu les mêmes répercussions. Si certains pays, comme l’Espagne, sont parvenus à conserver une croissance dynamique, d’autres comme la France et l’Italie ont enregistré une croissance modérée, tandis que la contraction de l’activité en Allemagne a nettement entravé la croissance globale de la zone euro.

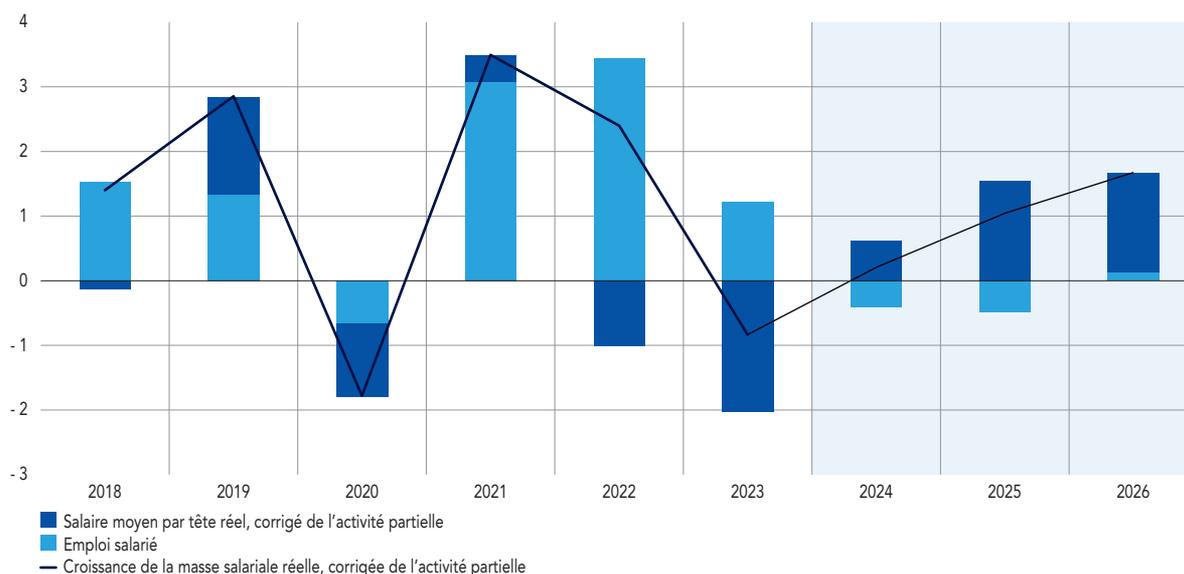
En France, l’activité s’est montrée résiliente, quoique ralentie en 2023 et devrait le rester en 2024, avant de se raffermir

La politique monétaire a été un remède efficace contre l’inflation tout en préservant une croissance positive, bien que ralentie. Après un premier semestre 2023 dynamique, le PIB est resté stable aux troisième et quatrième trimestres (0,0 % et 0,1 % respectivement).

Selon nos dernières projections (mars 2024), l’économie française parviendrait donc à sortir progressivement de l’inflation, sans récession, avec une croissance à + 0,9 % en 2023, et des perspectives à + 0,8 % en 2024 et + 1,5 % en 2025. L’activité accélérerait en 2026, avec une croissance prévue à 1,7 %.

Après une croissance en demi-teinte en 2023, la consommation des ménages redeviendrait le principal moteur de la croissance à partir de 2024. L’investissement des ménages s’est contracté de 5,1 % en 2023 sous l’effet du resserrement des conditions financières. Selon nos projections, il baisserait encore de 4,3 % en 2024 avant de se stabiliser dans le courant de 2025 pour ensuite rebondir en 2026, lorsque le pouvoir d’achat immobilier des ménages aura commencé à se redresser.

Contributions à la croissance de la masse salariale réelle dans le secteur marchand (en points de %)



Note : Le salaire moyen par tête réel est calculé en rapportant l'ensemble des salaires bruts versés par les entreprises des branches marchandes au nombre total d'emplois salariés dans ces mêmes branches, puis en déflatant par le déflateur de la consommation des ménages. Le salaire moyen par tête est corrigé de l'activité partielle.

Sources : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

La hausse du coût de financement et le durcissement des conditions d'octroi du crédit continueraient de peser sur l'investissement des entreprises, qui se replierait en 2024 (-0,6 %) avant de regagner en vigueur en 2025-2026.

La consommation des ménages serait soutenue à partir de 2024 par la progression des revenus salariaux réels (cf. graphique Contributions à la croissance de la masse salariale réelle dans le secteur marchand). Cette progression serait principalement liée à celle du salaire moyen par tête redevenue supérieure à l'inflation, prenant le relais de la forte progression de l'emploi observée de 2021 à 2023.

Conformément à nos prévisions, la forte progression du taux d'emploi s'est essouffée en cours d'année 2023. Dans les trimestres à venir, l'emploi devrait se replier modérément et s'ajuster au ralentissement économique observé depuis fin 2022. Ainsi, le taux de chômage poursuivrait la remontée observée récemment pour atteindre 7,8 % en 2025, avant de reprendre sa trajectoire baissière à la faveur du rebond de la croissance.

3

L'adaptation des moyens de paiement à l'ère du numérique

Un environnement des moyens de paiement en évolution

En mars 2023, la Banque de France a réuni ses activités relatives aux moyens de paiement au sein de la nouvelle Direction générale des moyens de paiement (DGMP). Cette direction générale regroupe les équipes en charge des moyens de paiement utilisés par les particuliers et les entreprises (dits « de détail ») : impression des billets de banque, émission et entretien de la circulation des billets et pièces en euros, études et surveillance de la monnaie fiduciaire et des moyens de paiement scripturaux ainsi que les travaux préparatoires

1 Les termes de l'échange désignent le pouvoir d'achat de biens et services importés qu'un pays détient grâce à ses exportations. Ils se calculent

en rapportant le prix unitaire des exportations au prix unitaire des importations.

sur l'euro numérique. Elle a pour mission d'assurer la liberté de choix en matière de moyens de paiement, par leur accessibilité, leur sécurité et leur modernisation, gage de la confiance dans la monnaie.

Le Comité national des moyens de paiement (CNMP)²

assure la coordination du marché français sur les évolutions des paiements, des usages et de la réglementation. Présidé par la Banque de France, il rassemble les administrations, les professionnels des paiements et les représentants des consommateurs et entreprises. En 2023, le comité a notamment coordonné la position de la place française dans le cadre du projet d'euro numérique ainsi que sur les projets d'évolution réglementaire présentés par la Commission (troisième directive sur les services de paiement, règlement sur le virement instantané, etc.), tout en poursuivant ses actions de communication pour promouvoir l'usage du virement instantané par les professionnels.

La Banque de France préside et assure le secrétariat de **l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP)³**. Instance de Place associant des représentants de l'ensemble des parties prenantes au marché du paiement, cet observatoire a pour missions d'établir les statistiques de fraude, de suivre les mesures de sécurisation mises en œuvre et, sur la base d'une veille technologique, de proposer des moyens de lutte contre les atteintes à la sécurité des moyens de paiement. Dans le cadre de ces missions, l'OSMP promeut le dialogue et les échanges d'information entre les acteurs concernés (partage des bonnes pratiques). Ainsi, des recommandations ont été publiées en mai 2023 sur le remboursement des opérations de paiement frauduleuses et sur l'utilisation des terminaux destinés au grand public (téléphones mobiles, tablettes, etc.).

La Banque de France veille à mesurer **l'accessibilité aux espèces** sur le territoire français. À l'occasion de la publication sur l'accessibilité aux espèces à fin 2022, elle a mis à la disposition du public, au cours de l'été 2023, une cartographie dynamique, permettant de localiser les distributeurs automatiques de billets ainsi que des points d'accès privatifs (retraits d'espèces dans certains commerces).

Les travaux de **renouvellement des thèmes et du design des billets en euro** sont en cours. Le Conseil des gouverneurs a décidé en novembre 2023 de

présélectionner les deux thèmes privilégiés par le grand public pour apparaître sur les futurs billets : « la culture européenne » et les « rivières et oiseaux ». Le choix du thème sera effectué fin 2024.

Une nouvelle étape dans le développement de l'euro numérique

Le 18 octobre 2023, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'ouverture d'une « phase de préparation » sur l'euro numérique.

À la suite de la conclusion de la phase d'étude consacrée à la conception et la distribution d'un euro numérique, cette nouvelle étape se concentrera sur la rédaction du recueil de règles et la désignation de prestataires pour la mise au point d'une plateforme et d'une infrastructure. Tel qu'envisagé à ce stade, l'euro numérique serait une forme numérique du billet qui pourrait être utilisée pour tous les paiements dans l'ensemble de la zone euro. Il serait largement accessible, gratuit pour les utilisations de base et disponible à la fois en ligne et hors ligne, offrant ainsi le plus haut niveau de confidentialité (cf. *infographie* Le développement de l'euro numérique).

L'euro numérique étendra la liberté de choix de moyens de paiement des particuliers dans l'espace numérique, sans aucune obligation d'utilisation. Cette nouvelle forme de monnaie complètera les pièces et billets et les autres moyens de paiement, sans les remplacer.

L'euro numérique soutiendra la souveraineté, la concurrence et l'innovation en Europe grâce à sa distribution qui reposera sur des standards d'acceptation ouverts et harmonisés facilitant l'émergence de solutions de paiement privées sous gouvernance européenne, utilisables partout en zone euro.

À ce stade, la décision d'émettre un euro numérique n'a pas encore été prise. Cette décision ne pourra être prise par l'Eurosystème que lorsque le règlement qui encadre les conditions d'utilisation de l'euro numérique, dont la Commission européenne a présenté le projet le 28 juin 2023, aura été finalisé et voté. Le cas échéant, l'euro numérique pourrait alors voir le jour progressivement à partir de 2027 ou 2028.

2 Cf. www.comite-paiements.fr

3 Cf. www.observatoire-paiements.fr

Le développement de l'euro numérique



FOCUS

L'INFLATION A CHANGÉ DE NATURE EN 2023

La zone euro a connu entre la fin de 2021 et 2023 la poussée inflationniste la plus importante depuis sa création, mais la nature de cette inflation a progressivement changé, passant d'une inflation externe à une inflation interne.

À ses débuts, la crise inflationniste a trouvé sa source dans une succession de chocs extérieurs à la zone euro. Fin 2021, le rebond de la demande globale (notamment aux États-Unis) et les contraintes d'offre post-Covid ont perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, poussant les prix à la hausse. Ce prélude a été suivi d'une seconde poussée liée à la guerre en Ukraine et à la forte hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation.

Ces chocs se sont progressivement transmis à l'ensemble des secteurs, en renchérissant les coûts de production des

entreprises qui ont réagi en les répercutant dans leurs prix de vente. D'une inflation largement tirée par les prix de l'énergie et de l'alimentation, la zone euro est donc passée à une situation où l'inflation des biens industriels et des services a expliqué une large part du total. En effet, depuis son pic début 2023, la baisse de l'inflation est attribuable à celle des biens les plus volatils : le gaz, l'électricité, les carburants ou encore certains produits alimentaires. À l'inverse, les services qui ont soutenu l'inflation sur l'ensemble de l'année 2023 sont des postes traditionnellement plus stables, intensifs en main-d'œuvre et où les hausses de salaires expliquent donc une partie importante de l'évolution des prix : la restauration, les soins corporels ou encore les services d'hébergement.

Ce changement de nature de l'inflation n'a toutefois pas enclenché une spirale prix-salaires non maîtrisée. De fait, avec la normalisation puis le resserrement de la politique monétaire, l'inflation hors énergie et alimentation a nettement diminué dans la deuxième moitié de l'année 2023. ●

Évolution des salaires et de l'inflation en zone euro dans une sélection de secteurs de services intensifs en main-d'œuvre (glissement annuel, en %)



Notes : Période de janvier 2020 à décembre 2023.

Inflation mesurée comme le glissement annuel des composantes de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé); variation des salaires mesurée comme le glissement annuel de la rémunération par employé dans les secteurs du transport, hébergement/restauration et commerce.

Source : Commission européenne, base de données Eurostat.

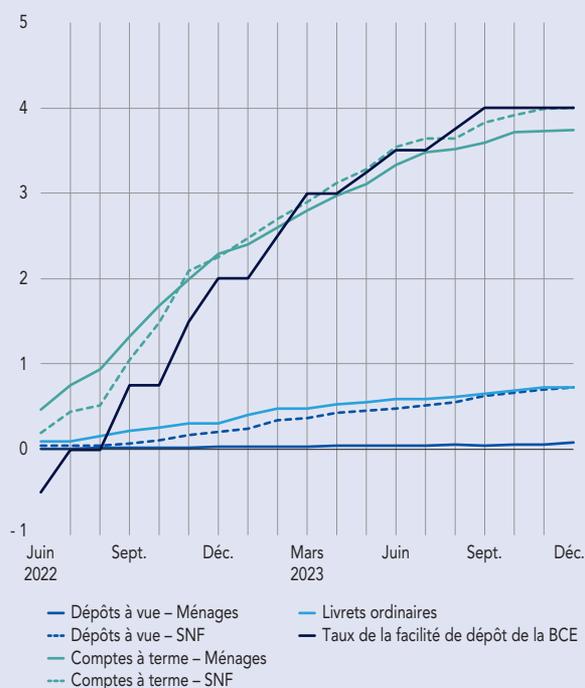
LE RESSERREMENT MONÉTAIRE S'EST TRADUIT PAR UNE RÉALLOCATION DES DÉPÔTS

La hausse des taux directeurs décidée par la Banque centrale européenne à partir de juillet 2022 s'est diffusée aux taux de rémunération des dépôts des ménages et des sociétés non financières (SNF) de façon **différente selon les instruments**. L'évolution de la rémunération des dépôts à vue (DAV) a été assez limitée, + 7 points de base (pb) sur le segment des ménages et + 69 pb sur celui des SNF entre juillet 2022 et décembre 2023, alors que la hausse des taux de rémunération des comptes à terme (CAT) a été en moyenne nettement plus significative, + 328 pb (pour les ménages) et + 382 pb (pour les SNF) au cours de la même période. Ceci a entraîné une **migration des dépôts à vue vers les comptes à terme** à partir de mi-2022, avec une baisse des flux cumulés des dépôts à vue tandis que ceux des comptes à terme augmentaient. Pour les ménages, cet effet de réallocation a également bénéficié aux livrets d'épargne réglementés (Livret A, livret de développement durable et

solidaire et livret d'épargne populaire) dont la collecte nette a progressé de plus de 89 milliards d'euros sur l'année 2023.

S'agissant des rémunérations pratiquées sur les dépôts, **une relative homogénéité est observée parmi les banques**, traduisant des politiques commerciales assez proches et, à ce stade, une absence de « guerre des dépôts », ce sur quoi la Banque de France reste vigilante. Jusqu'à présent, **les établissements de crédit ont faiblement augmenté le taux d'intérêt des dépôts à vue et des livrets ordinaires et ont relevé fortement celui des comptes à terme**. Quelques banques se singularisent toutefois avec des taux de rémunération des dépôts à vue ou des comptes à terme nettement plus élevés que les autres, traduisant soit une spécialisation sur certains segments de clientèle, soit une moindre capacité à collecter des ressources sur les marchés. ●

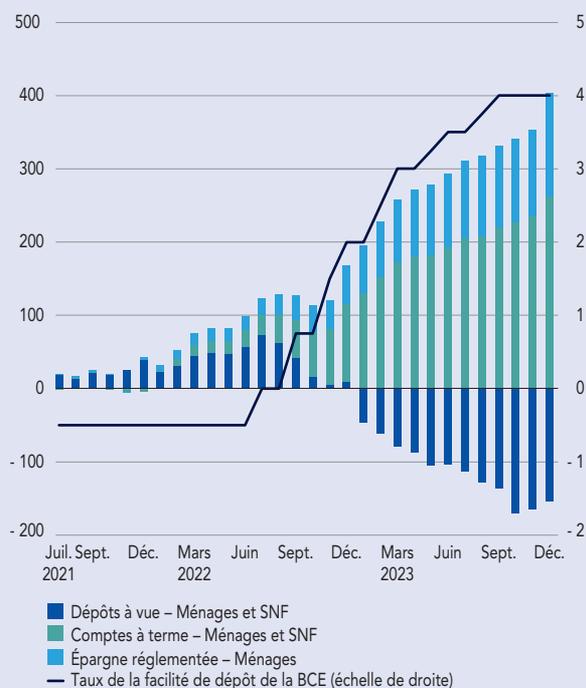
Taux d'intérêt des nouveaux dépôts (en %)



Note : SNF, sociétés non financières ; BCE, Banque centrale européenne.
 Source : Banque de France.

Évolution des liquidités détenues par les ménages et les SNF et du taux de la facilité de dépôt de la BCE, depuis juillet 2021

(échelle de gauche : flux cumulés en milliards d'euros ; échelle de droite : taux en %)



Note : SNF, sociétés non financières ; BCE, Banque centrale européenne.
 Source : Banque de France.

UNE NOUVELLE IMPRIMERIE POUR FABRIQUER LES BILLETS D'AUJOUR'HUI ET DE DEMAIN

Le 28 septembre 2023, le Conseil général de la Banque de France a donné son accord à la construction d'une nouvelle imprimerie fiduciaire à Vic-le-Comte, dans le Puy de Dôme, à côté de la papeterie de sa filiale Europafi. Ce projet d'investissement industriel de plus de 250 millions d'euros répond à trois défis :

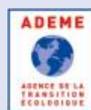
- pérenniser l'activité de production fiduciaire de la France en disposant d'un bâtiment moderne et évolutif ;
- améliorer les conditions de travail et la compétitivité de notre production fiduciaire dans un contexte de concurrence publique et privée de plus en plus poussée ;
- réduire l'empreinte environnementale en réduisant de moitié les émissions de gaz à effet de serre par rapport au site actuel de Chamalières.

La construction des bâtiments, d'une surface d'environ 40 000 m², se déroulera sur 2024-2025 pour une mise en service progressive à partir de 2026.

Ce sont près de 3 milliards de billets, en euros et devises étrangères destinées à une clientèle export, qui seront imprimés et livrés annuellement.

Cet investissement de la Banque de France dotera le pays du pôle de production publique de billets (papeterie et imprimerie) le plus moderne, efficace, et écologique d'Europe.

Ce projet fait l'objet d'une aide au financement du gouvernement dans le cadre du plan France 2030 opéré par l'Agence de la transition écologique (Ademe). ●





2 STABILITÉ FINANCIÈRE



NOS MISSIONS	40
2023 EN IMAGES	41
2023 EN CHIFFRES	48

UN SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS RÉSILIENT ET QUI S'ADAPTE **49**

- 1 - Grâce à une réglementation et à une supervision exigeantes, le secteur bancaire et financier de la zone euro s'est avéré résilient 50
- 2 - Le secteur financier français s'est adapté au nouvel environnement macroéconomique et financier 50
- 3 - La Banque de France et l'ACPR accompagnent les banques et les assurances dans leurs transitions numérique et climatique 54
- 4 - L'ACPR veille au respect des bonnes pratiques commerciales et à la protection de la clientèle des institutions financières 55

FOCUS **56**

NOS MISSIONS

→ ASSURER LA SOLIDITÉ DU SECTEUR FINANCIER

- supervision prudentielle des banques et des assurances
- protection des intérêts de la clientèle

→ ANTICIPER ET PRÉVENIR LES RISQUES DU SYSTÈME FINANCIER

- évaluation des nouveaux risques
- prévention des risques systémiques
- contribution à l'évolution de la réglementation

→ ASSURER LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES DE PAIEMENT

- surveillance des infrastructures de paiement
et des infrastructures de marché



2023 EN IMAGES

15-16 MARS • CONFÉRENCE SUR LES RISQUES IMMOBILIERS ET LES POLITIQUES MACROPRUDENTIELLES

Emmanuelle Assouan (directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations à la Banque de France) a présidé le groupe de travail du Comité sur le système financier mondial (*Committee on the Global Financial System, CGFS*) qui a réuni à Paris les représentants de 17 pays de plusieurs continents (Europe, Asie, Amérique et Océanie) pour discuter de l'efficacité des mesures macroprudentielles déjà mises en œuvre en matière de prévention des risques immobiliers •



29 MARS • INAUGURATION À PARIS DU HUB INNOVATION DE LA BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX (BRI)

Au nom de l'Eurosystème, François Villeroy de Galhau (gouverneur de la Banque de France) et Agustín Carstens (directeur général de la BRI) ont inauguré le nouveau centre opérationnel du *hub* d'innovation de la BRI (BIS Innovation Hub), hébergé conjointement à Paris et Francfort, respectivement par la Banque de France et la Deutsche Bundesbank •



28 JUIN • PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DU PÔLE COMMUN DE L'AMF ET DE L'ACPR

En 2022, le pôle commun Assurance Banque Épargne de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a poursuivi ses actions de lutte contre les arnaques financières, de contrôle des pratiques commerciales et ses travaux thématiques. Dans un contexte économique caractérisé par l'inflation et la remontée des taux d'intérêt, la protection des épargnants demeure un sujet essentiel de préoccupation des deux autorités. Retrouvez les principaux chantiers de coopération dans le rapport d'activité 2022 du Pôle commun ACPR-AMF •



Pour télécharger le document

Launch event
**NGFS Conceptual Framework
on Nature-related
Financial Risks**

Paris – 7 September 2023



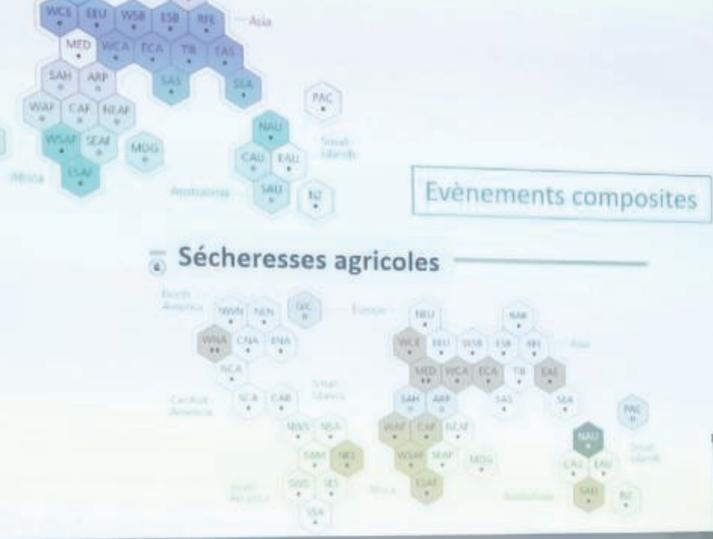
**7 SEPTEMBRE • PUBLICATION DU CADRE CONCEPTUEL DU NGFS
POUR GUIDER L'ACTION EN MATIÈRE DE RISQUES
FINANCIERS LIÉS À LA NATURE**

Le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS, Network for Greening the Financial System) s'est réuni à la Banque de France pour le lancement du cadre conceptuel pour les risques financiers liés à la nature. Ce cadre, créé par la *taskforce* du NGFS sur les risques liés à la nature et la perte de biodiversité dont la Banque de France assure la coprésidence, vise à guider les politiques et les actions des banques centrales et des autorités de surveillance financière •



3 OCTOBRE • CONFÉRENCE SUR LA MONNAIE NUMÉRIQUE DE BANQUE CENTRALE (MNBC) INTERBANCAIRE

Cette conférence de haut niveau, organisée par la Banque de France et intitulée « Révéler le potentiel de la MNBC interbancaire : quels enseignements et quelles perspectives ? », a bénéficié des interventions de François Villeroy de Galhau (gouverneur de la Banque de France) et de Denis Beau (premier sous-gouverneur). Elle a réuni plusieurs partenaires internationaux, publics comme privés (Banque des règlements internationaux, Banque européenne d'investissement, Autorité monétaire de Singapour, Banque nationale suisse, SWIFT, SG-FORGE, IZNES) •



16 OCTOBRE • 4^e ÉDITION DU FORUM FINTECH ACPR-AMF

Organisé conjointement par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l’Autorité des marchés financiers (AMF), ce forum annuel, qui s’est déroulé dans le cadre de la French FinTech Week et en présence de François Villeroy de Galhau (gouverneur de la Banque de France et président de l’ACPR) et de Marie-Anne Barbat-Layani (présidente de l’AMF), a permis d’échanger sur les actualités importantes, de nourrir le dialogue entre les professionnels et les institutions, et de préparer l’avenir •

C'EST AUSSI...

AVRIL

3 avril : L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ouvre des pistes de réglementation sur la finance « désintermédiée ».

JUIN

20 juin : Le groupe de place Robustesse (GPR), qui coordonne la gestion de crise de la place financière de Paris, conduit un exercice de simulation de crise cyber.

29 juin : Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) modifie la décision du 29 septembre 2021 relative aux conditions d'octroi de crédits immobiliers en ajustant la ventilation de la marge de flexibilité (D-HCSF-2023-2).

30 juin : La Banque de France publie son rapport semestriel sur l'évaluation des risques du système financier français (ERS); second rapport le 20 décembre.

JUILLET

10 juillet : La Banque de France publie un deuxième rapport sur la monnaie numérique de banque centrale (MNBC) interbancaire.

28 juillet : Le HCSF adopte une décision (D-HCSF-2023-3) qui fixe à 3 % le coussin de fonds propres pour le risque systémique sectoriel.

SEPTEMBRE

7 septembre : Le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) publie un cadre conceptuel pour guider leur action en matière de risques liés à la nature.

OCTOBRE

9 octobre : Le HCSF publie son neuvième rapport annuel.

DÉCEMBRE

11 décembre : Le Comité sur le système financier mondial (CGFS) publie un rapport sur les politiques macroprudentielles relatives à l'immobilier résidentiel.

13 décembre : Le NGFS émet des recommandations sur l'élaboration des scénarios relatifs aux risques liés à la nature.

18 décembre : Le HCSF adopte une décision (D-HCSF-2023-6) qui apporte de nouveaux ajustements techniques à la mesure portant sur les critères d'octroi de crédits immobiliers.

LA STABILITÉ FINANCIÈRE 2023 EN CHIFFRES

MISSIONS DE CONTRÔLE

197

sur place des assurances
et des banques
(hors MSU, mécanisme de
surveillance unique), et de
leurs pratiques commerciales

38

pour le compte
de la BCE
(cadre du MSU)

RATIO DE SOLVABILITÉ

(Common Equity Tier 1)
des six principaux groupes
bancaires français

15,9 %

TAUX DE COUVERTURE MOYEN DU RATIO DE SOLVABILITÉ

pour les entreprises
d'assurance supervisées

250 %^{a)}

PART DU BILAN

(en zone euro)

BANQUES FR.

34,7 %

ASSURANCES FR.

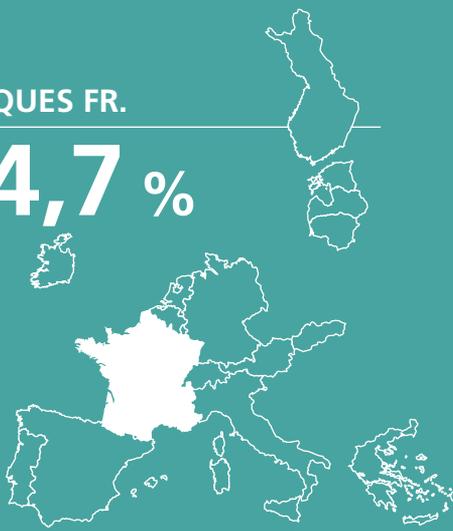
33,5 %^{b)}

30,9 %^{a)}

Part des institutions
financières non bancaires fr.
dans les actifs financiers fr.

a) Provisoire : donnée définitive
disponible fin avril 2024.

b) Provisoire : donnée définitive
disponible mi-mars 2024.



UN SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS RÉSILIENT ET QUI S'ADAPTE

La Banque de France veille, conjointement avec le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) dont elle assure le cosecrétariat avec la direction générale du Trésor, à la stabilité du système financier. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), autorité administrative adossée à la Banque de France, y participe également à travers ses missions de surveillance des banques et des assurances et de protection de leur clientèle. Dans un contexte macroéconomique et financier changeant et très incertain, les actions menées contribuent à la résilience du système financier français et à son adaptation aux transitions numérique et climatique.

1

Grâce à une réglementation et à une supervision exigeantes, le secteur bancaire et financier de la zone euro s'est avéré résilient

Les défaillances de banques aux États-Unis et en Suisse début 2023 relevaient de vulnérabilités individuelles

Le système financier a subi des tensions importantes au premier semestre 2023, dans le sillage des faillites de banques régionales aux États-Unis et des difficultés de Crédit Suisse. Ces banques étaient individuellement exposées à des fragilités spécifiques dues à des modèles d'affaires non viables et à une gestion des risques défaillante. Ces cas reflétaient donc avant tout des erreurs de gestion et des prises de risque mal maîtrisées au sein de certains établissements, et non la fragilité du secteur bancaire dans son ensemble. En outre, un cadre réglementaire trop allégé et une supervision peu intrusive ont pu laisser s'amplifier cette mauvaise gestion.

Le renforcement réglementaire depuis 2008 et une supervision étroite ont permis d'éviter une contagion en Europe et en particulier en France

Les fondamentaux solides des banques, soutenus par un cadre réglementaire renforcé depuis 2008 et un modèle de supervision exigeant, ont évité les risques de contagion au système financier européen et en particulier français. Les réformes prudentielles adoptées au niveau international (dont le dernier volet dit d'« achèvement de Bâle 3 » est sur le point d'être intégré dans la législation européenne) ont accru les exigences prudentielles. En outre, ces règles s'appliquent à toutes les banques, quelle que soit leur taille, ce qui constitue une spécificité européenne. La réglementation étant une condition nécessaire, mais non suffisante pour garantir la stabilité du système bancaire, elle est accompagnée en Europe d'une supervision rapprochée, exigeante et proactive, portée par le mécanisme de supervision unique (MSU) et les autorités nationales de supervision, dont l'Autorité de contrôle prudentiel et de supervision (ACPR) en France. Ces mesures, associées à des tests de résistance réguliers, préparent

efficacement les banques européennes et françaises aux chocs économiques et financiers, et ont contribué à prévenir la diffusion en France des événements du printemps aux États-Unis et en Suisse.

Des leçons sont néanmoins à tirer

Les défaillances de banques aux États-Unis et en Suisse apportent toutefois des enseignements importants pour le secteur bancaire dans sa globalité, qui sont en cours d'approfondissement dans diverses instances internationales auxquelles participent la Banque de France et l'ACPR. Tout d'abord, elles appellent les banques et les superviseurs à une vigilance renforcée sur la gestion actif-passif et les risques de liquidité, à plus forte raison dans le contexte du retournement du cycle des taux d'intérêt. De surcroît, les défis posés par la numérisation de l'économie devront être davantage pris en compte, en particulier le rôle joué par les nouvelles technologies et les réseaux sociaux, comme en atteste l'ampleur sans précédent de la fuite des dépôts observée lors des événements du printemps 2023. Des enseignements sont également à tirer pour le cadre approprié de gestion des crises dans un environnement internationalisé.

2

Le secteur financier français s'est adapté au nouvel environnement macroéconomique et financier

Les agents non financiers ont fait preuve de résilience malgré un environnement macroéconomique et financier porteur de risques

La transmission de la politique monétaire aux acteurs économiques s'est poursuivie de manière ordonnée en 2023. La production de crédits immobiliers a diminué sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt. Cependant, la structure d'endettement à taux fixe des ménages et le niveau historiquement élevé de leur taux d'épargne les ont protégés d'un impact brutal de la remontée des taux. L'endettement des ménages, en pourcentage de leur revenu disponible brut, diminue depuis le quatrième trimestre de 2022, sous l'effet de la baisse des flux de nouveaux prêts bancaires. Ce désendettement accroît, toutes choses égales par ailleurs, la résilience

des ménages. S'agissant des entreprises, le resserrement monétaire a entraîné une dégradation de leur ratio de couverture des intérêts d'emprunt, de façon certes moins marquée que dans la plupart des autres pays européens, ainsi qu'une moindre progression de leur encours de crédit. Néanmoins, les niveaux de trésorerie élevés et le développement du financement par les capitaux propres contribuent à la résilience des entreprises, dont le risque de crédit, malgré la remontée des défaillances, semble pour l'instant maîtrisé.

Les banques continuent d'afficher des ratios élevés de solvabilité et de liquidité

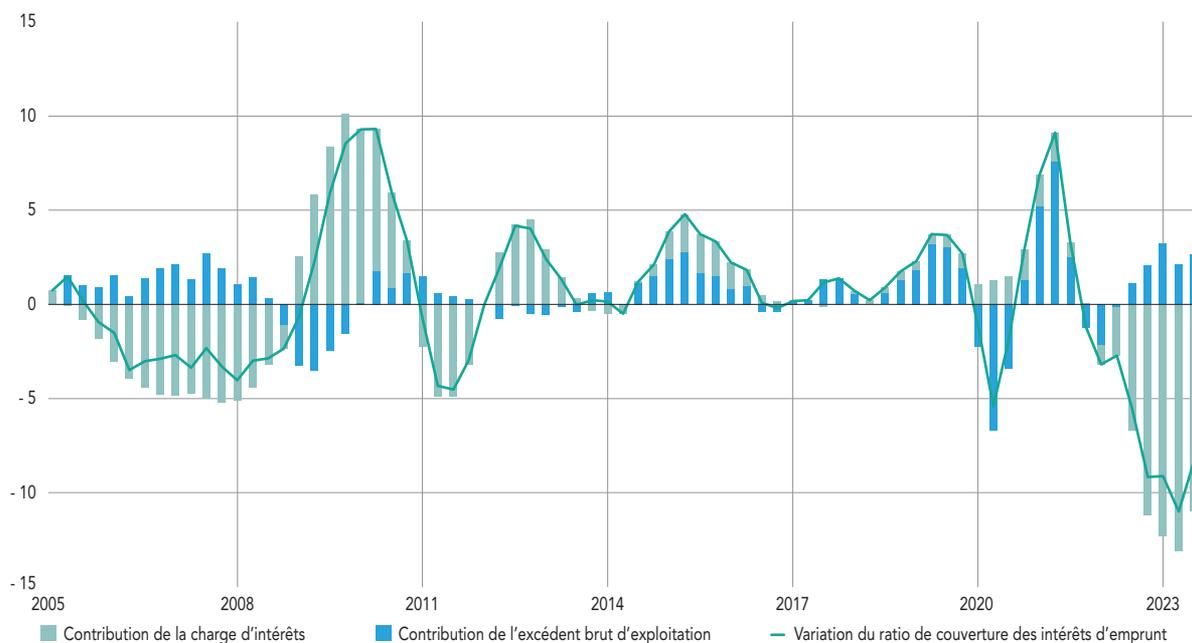
Les six principaux groupes bancaires français affichent des ratios de solvabilité solides, qui se situent en moyenne à 15,9%. Par ailleurs, les résultats de *stress tests* européens conduits en 2023, sur la base d'un scénario macroéconomique très dégradé, confirment

la solidité des banques françaises. Quant aux ratios de liquidité, ils restent très largement supérieurs aux exigences réglementaires malgré l'arrivée à maturité des prêts à long terme obtenus auprès de la Banque centrale européenne (BCE) – TLTRO III¹. Les banques françaises ont d'abord dû faire face à une remontée de leurs coûts de financement, sous l'effet d'une hausse de la part des dépôts rémunérés dans le total des dépôts et du renouvellement de leur dette de marché à des taux plus élevés. Toutefois, la hausse des taux d'intérêt devrait progressivement bénéficier aux banques à mesure qu'elle se transmettra à leur actif de bilan, soutenant ainsi leur marge nette d'intérêt dans la durée.

1 Sur les opérations ciblées de refinancement à plus long terme (*targeted longer-term refinancing operations*, TLTRO), cf. notes

explicatives en <https://www.ecb.europa.eu/ecb/educational/> et <https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monnaire/>

Évolution du ratio de couverture des intérêts d'emprunt des entreprises françaises (en %)

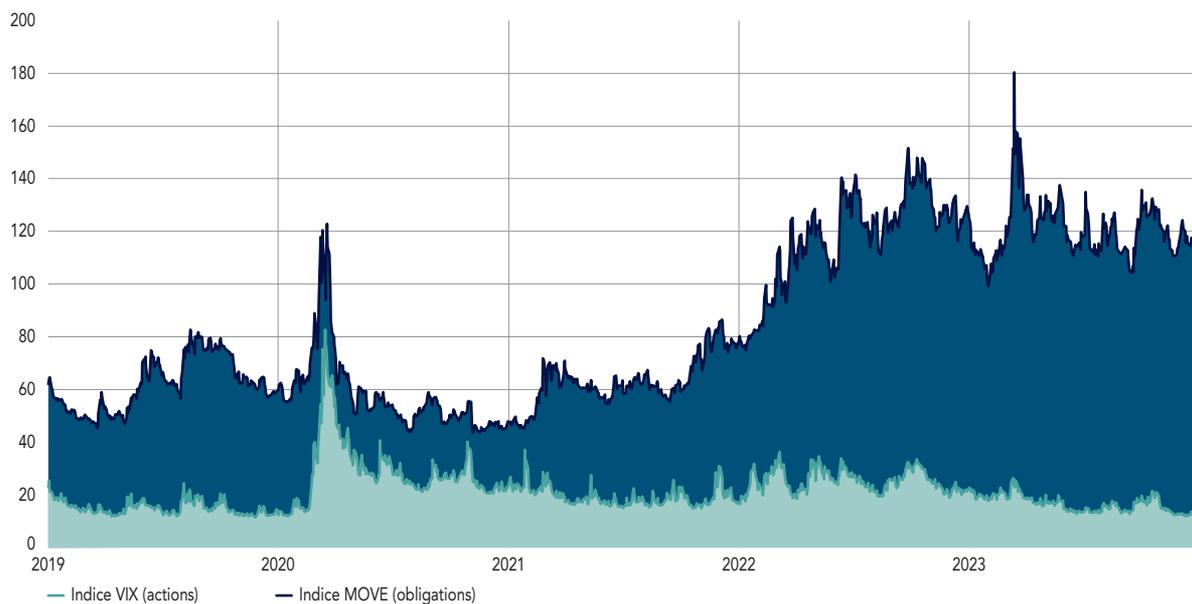


Notes : Dernier point à T3 2023.

Le ratio de couverture des intérêts (RCI) d'emprunt correspond au rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur les charges d'intérêts, sur une année glissante.

Sources : Eurostat (*Quarterly sector accounts*) et calculs Banque de France.

Volatilité implicite des actions et des obligations (base 100 = janvier 2019)

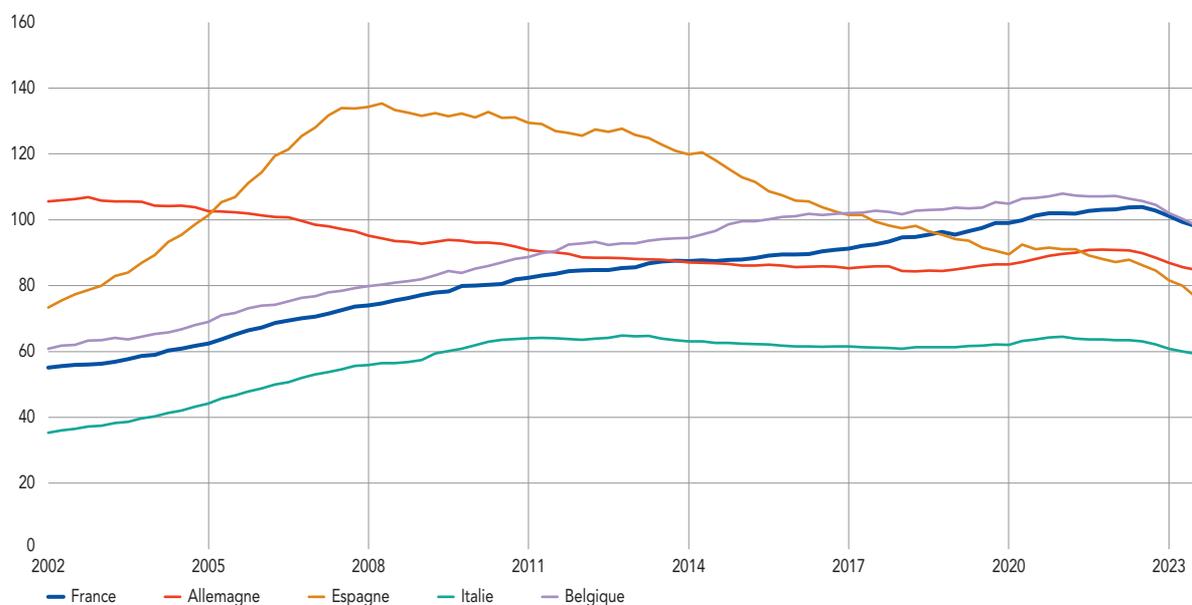


Notes : Dernier point au 29 décembre 2023.

L'indice VIX est un indicateur de volatilité implicite de l'indice boursier S&P 500, qui infère du prix des options la volatilité attendue par les acteurs de marché. L'indice MOVE 3M est un indicateur de volatilité implicite du marché des bons du Trésor américains, qui infère du prix des options la volatilité attendue.

Source : Bloomberg.

Endettement des ménages – comparaison européenne (en % du revenu disponible brut)



Notes : Dernier point à T3 2023 (donnée au 1^{er} septembre).

Taux d'endettement (crédits) des ménages en pourcentage du revenu disponible brut (RDB).

Source : Eurostat (*Quarterly sector accounts*).

Les assureurs sont solides, mais doivent s'adapter au nouvel environnement de taux d'intérêt

Les organismes d'assurance ont conservé une structure de bilan solide qui leur permet de s'adapter au nouvel environnement de taux d'intérêt et d'inflation. Ils disposent d'un niveau de fonds propres élevé qui couvre les exigences en capital à hauteur de 250 %² fin 2023. À ce stade, le contexte inflationniste a eu des effets limités sur leur rentabilité, y compris pour les assureurs non-vie exposés à une hausse du coût des sinistres et qui ne révisent pas toujours annuellement leurs tarifs. Malgré la hausse des taux d'intérêt et la concurrence accrue d'autres produits d'épargne, la collecte d'assurance vie s'est maintenue, en particulier pour les supports en unités de compte. La rémunération des fonds euros s'inscrit en hausse depuis 2022, le niveau plus élevé des taux d'intérêt longs permettant aux assureurs de réinvestir dans des actifs plus rémunérateurs à l'échéance de leurs placements. Les assureurs disposent par ailleurs de provisions pour participation aux bénéfices accumulées pendant la période de taux d'intérêt bas, grâce auxquelles ils peuvent soutenir les taux de revalorisation. Les rachats ont augmenté sur tous les supports, mais restent très inférieurs aux montants record observés lors de la crise des dettes souveraines de 2011.

Les vulnérabilités des marchés financiers demeurent élevées

Alors que l'indice CAC 40 a atteint un record en décembre 2023, les indicateurs de valorisation des actions françaises, tel le PER (*price earning ratio*), demeurent nettement inférieurs aux pics constatés à la fin de l'année 2021. Néanmoins, les valorisations des actions sont encore élevées, soutenues par les secteurs du luxe et des technologies. Dans une période de hausse des taux d'intérêt de marché, le rendement relatif des actions françaises par rapport aux obligations a atteint en 2023 son plus bas niveau depuis 2007. Cette faiblesse relative tend à accroître le risque de correction des marchés actions. Les marchés obligataires sont pour leur part restés très volatils en 2023. Des fluctuations importantes des taux d'intérêt tendent à détériorer la liquidité des marchés obligataires et peuvent *in fine* conduire les acteurs de marché à « dénouer » leurs positions soudainement, affectant ainsi négativement

les prix des actifs et les positions d'autres acteurs de marché (cf. infra, *focus* Les intermédiaires financiers non bancaires).

Les mesures macroprudentielles ont contribué à maintenir un niveau d'endettement soutenable

En prévoyant une charge de remboursement des ménages non excessive, la mesure du HCSF relative aux conditions d'octroi des crédits immobiliers, entrée en vigueur en janvier 2022, a contribué à une meilleure soutenabilité de leur endettement, sans nuire à l'accès au crédit. Par ailleurs, en 2023, le HCSF a transformé la mesure sur les limites d'exposition des banques d'importance systémique aux grandes entreprises françaises très endettées en un coussin en capital pour le risque systémique sectoriel³. Cette mesure permet de maintenir la vigilance sur une vulnérabilité structurelle du système financier français, tout en adaptant l'approche au contexte de hausse des taux d'intérêt. Compte tenu du niveau des risques cycliques, le HCSF a reconduit le taux de 1 % pour la réserve de protection du crédit (coussin de fonds propres contracyclique). Cette réserve a vocation à être mobilisée sans délai en cas de matérialisation d'un risque systémique cyclique, afin de soutenir l'offre de crédit bancaire à l'économie réelle.

² Provisoire : donnée définitive disponible fin avril 2024.

³ Le coussin de fonds propres pour le risque systémique sectoriel, dont le taux est fixé à 3 %, s'applique aux banques systémiques françaises qui sont très exposées aux sociétés non financières (SNF) françaises très

endettées. Le niveau d'endettement est mesuré sur la base du ratio de dette totale sur EBITDA, au plus haut niveau de consolidation. L'EBITDA correspond au bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements (*earnings before interest, taxes, depreciation and amortisation*).

La Banque de France et l'ACPR accompagnent les banques et les assurances dans leurs transitions numérique et climatique

Accompagner la numérisation de la finance et des instruments de paiement

La Banque de France et l'ACPR se sont préparées à la mise en application en 2024 du règlement européen qui encadre les marchés des cryptoactifs (*Markets in Crypto-Assets*, MiCA), et que l'Union européenne a adopté en 2022 pour préserver la stabilité financière et protéger les consommateurs. En parallèle, la Banque de France souhaite accompagner et sécuriser l'utilisation de la technologie des registres distribués (ou DLT, *Distributed Ledger Technology*) dans les marchés financiers et les paiements. En juillet 2023, elle a publié un second rapport couvrant douze expérimentations menées depuis 2020, qui démontrent la faisabilité opérationnelle et l'intérêt pratique d'une monnaie numérique de banque centrale, destinée aux institutions financières (MNBC de gros⁴). Elle est désormais pleinement engagée dans la conduite des travaux exploratoires lancés par la BCE, qui donneront lieu à de nouvelles expérimentations en 2024, y compris avec une solution de MNBC développée par la Banque de France. Le 18 octobre 2023, le Conseil des gouverneurs de l'Eurosystème a approuvé le lancement de la phase de préparation de l'euro numérique (*cf. chapitre Stratégie monétaire, section 3, second intertitre*). Les caractéristiques envisagées le rendront comparable à un « billet numérique », gratuit pour les particuliers, confidentiel, inclusif, et accepté partout en zone euro.

La numérisation de la finance et l'externalisation informatique s'accompagnent également d'une hausse de la menace cyber. Le règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique (*Digital Operational Resilience Act*, DORA), adopté en 2022 et qui entrera en application en 2025, sera le principal levier réglementaire destiné à renforcer le secteur financier en la matière. Par la création d'un cadre européen de surveillance des prestataires informatiques critiques, DORA renforcera la maîtrise des risques systémiques potentiels que ces

derniers font courir au système financier. Face au risque cyber, la Banque de France et l'ACPR mettent en œuvre un cadre de tests d'intrusion avancés (TIBER-FR, *Threat Intelligence-based Ethical Red-teaming*) qui permet aux institutions financières volontaires d'éprouver leur cyberrésilience, en complément de DORA qui imposera ces tests aux entités critiques dès 2025. La hausse du risque cyber amène également la Banque de France à accompagner les acteurs financiers dans le renforcement de leurs dispositifs de résilience internes et de Place. À cette fin, le groupe de place Robustesse (GPR), présidé par la Banque de France, organise des exercices de gestion de crise annuels.

Contribuer à la lutte contre le changement climatique

La Banque de France et l'ACPR s'impliquent pleinement dans les travaux relatifs à la lutte contre le changement climatique, tant sur le plan international que sur le plan européen. En 2023, plusieurs forums internationaux, tel le Comité pour la stabilité financière (CSF ou FSB, *Financial Stability Board*), se sont attachés à clarifier les enjeux prudentiels, de supervision, de stabilité financière associés aux plans de transition climatique, ainsi que les modalités de leur opérationnalisation comme outils de supervision pour les autorités de contrôle. En Europe, l'ACPR participe activement aux travaux relatifs à une meilleure intégration du risque climatique dans la réglementation. Dans ce cadre, l'ACPR a conduit en 2023 une revue thématique auprès des banques classées moins importantes⁵ pour évaluer leur conformité aux attentes des superviseurs sur la gestion du risque climatique, et a supervisé les rapports des assureurs sur leur prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En outre, l'ACPR a lancé en 2023 un nouvel exercice de *stress test* climatique consacré exclusivement aux assureurs, afin de mesurer les impacts du changement climatique sur leur modèle d'affaires.

La Banque de France coordonne également l'effort international engagé sur l'analyse et l'évaluation des risques financiers liés à la nature à travers son rôle de copilote du groupe de travail du NGFS⁶ sur la perte de biodiversité et les risques liés à la nature⁷ (*cf. infra, focus Le risque nature*). Elle a ainsi publié en septembre 2023 un rapport sur ces risques⁸, qui constitue un guide pratique

pour aider les banques centrales et les superviseurs à mieux évaluer et agir face à ces risques. La Banque de France joue ainsi un rôle clé dans la recherche sur les risques économiques et financiers liés au changement climatique et à la transition bas-carbone. Elle contribue notamment au développement de scénarios et modèles de court terme et long terme permettant de mieux analyser ces risques.

4

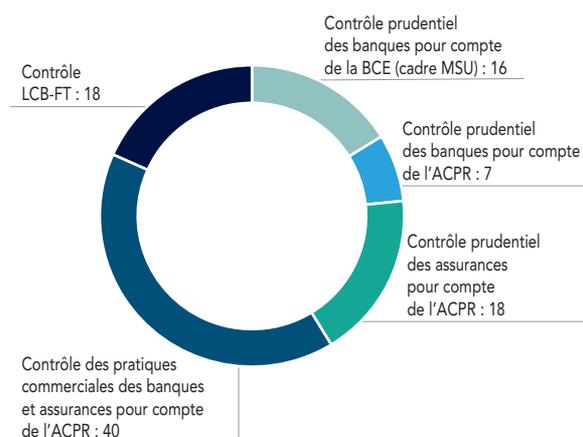
L'ACPR veille au respect des bonnes pratiques commerciales et à la protection de la clientèle des institutions financières

En 2023, les contrôles de l'ACPR en matière de protection de la clientèle ont notamment porté sur les modalités de commercialisation des contrats d'assurance (vie, emprunteur, accidents de la vie, obsèques, affinitaire), sur la déshérence des contrats d'assurance vie, ainsi que sur la contestation des ordres de paiement, la gestion des impayés de crédit à la consommation et les frais bancaires facturés aux petits clients professionnels.

Par ailleurs, l'ACPR a publié une recommandation sur la gouvernance des produits et la prévention des conflits d'intérêt en assurance, dans un contexte d'attentes fortes à l'égard des professionnels sur le dispositif de modération des frais élaboré en relation avec eux.

Au sein du pôle commun avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'ACPR a procédé à des travaux qui améliorent l'ergonomie du site Internet « Assurance Banque Épargne Info Service » (ABEIS, www.abe-infoservice.fr) pour faciliter l'information du public, et a engagé de nouvelles actions de prévention des arnaques (en particulier une campagne radio qui a touché 1,4 million d'auditeurs sur plus de 350 fréquences). En 2023, les autorités ont inscrit 1 262 noms de sites ou d'acteurs non autorisés sur leurs listes noires et détecté près de 750 cas d'usurpation d'identité de professionnels du secteur financier. Enfin, l'ACPR a ouvert un compte Instagram pour élargir son information sur les réseaux sociaux sur les missions de l'Autorité, dont celles relatives à la protection de la clientèle.

Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales et des obligations de LCB-FT pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2023 (en %)



Note : LCB-FT, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Source : Banque de France – ACPR, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

4 La monnaie numérique de banque centrale (MNBC) interbancaire (ou dite « de gros ») serait une monnaie émise par la banque centrale sous forme dématérialisée. Seules les banques centrales, les banques commerciales ou d'autres institutions financières l'utiliseraient, pour le règlement entre elles de transactions sur des actifs « tokenisés » (c'est-à-dire convertis en unités de valeur numériques, échangeables sur un réseau informatique décentralisé ou une *blockchain*).

5 Les établissements moins importants sont des banques de petite taille et de taille moyenne, qui

sont supervisées directement par leur autorité compétente nationale, sous la surveillance de la BCE.

6 Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System).

7 Mandat de la *task force* « Perte de biodiversité et risques liés à la nature » du NGFS.

8 Cf. <https://www.banque-france.fr/interventions-gouverneur/> (discours) et <https://www.ngfs.net/node/538441> (communiqué de presse).

FOCUS

LES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS NON BANCAIRES

Le concept d'intermédiaires financiers non bancaires (IFNB ou NBFI, *Non Bank Financial Intermediaries*) a remplacé celui de « finance de l'ombre » (*shadow banking*) pour désigner plus largement l'ensemble des entités de collecte de fonds et d'octroi de financements situés hors du système bancaire. Ce sont tant des acteurs traditionnels, comme les assureurs, que des fonds d'investissement (fonds monétaires, actions, obligataires, *hedge funds*). Ce secteur représentait 48 % des actifs financiers mondiaux en 2022, contre 42 % en 2008, avec des différences notables entre pays. Dans les actifs financiers français, sa part s'établissait à 31 % en 2022, contre 33 % en 2008.

La crise financière de 2007-2008 ainsi que des épisodes récents, tels que le phénomène de « course à la liquidité » observé dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19, ont mis en évidence les vulnérabilités associées aux IFNB et le risque qu'ils posent pour la stabilité financière. Des fonds recourent ainsi à un levier d'endettement élevé pour

investir des montants supérieurs au capital détenu, source de fragilité en cas de retournement rapide des marchés, et beaucoup présentent un écart de liquidité entre les actifs détenus et les possibilités de retrait offertes à leurs investisseurs. Les liens étroits entre les IFNB et le reste du système financier peuvent faciliter la transmission de chocs et les amplifier, créant un risque systémique.

La Banque de France est très investie dans les réflexions en cours pour renforcer la résilience des IFNB. Celles-ci visent à mieux encadrer les pratiques des IFNB et à les doter, ainsi que les autorités publiques compétentes, d'outils pour prévenir les crises et réagir. La réglementation actuelle se concentre principalement sur des mesures microprudentielles et de protection des investisseurs. Pour mieux prendre en compte le risque systémique associé aux IFNB, la Banque de France est favorable au développement d'un cadre macroprudentiel spécifique. ●

LE RISQUE NATURE

Au-delà du changement climatique, les banques centrales et les superviseurs sont de plus en plus conscients que d'autres risques environnementaux liés à la perte de la nature peuvent menacer la stabilité des prix comme celle du système financier¹. Ainsi, les pressions exercées par l'homme sur la nature ont déjà commencé à affecter la capacité de celle-ci à fournir de nombreux services dits écosystémiques, tels l'approvisionnement en eau ou la pollinisation.

Dès lors, les institutions financières sont appelées à analyser de manière plus systématique les risques financiers liés à la perte de la nature. En France, l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a étendu le *reporting* sur les risques et impacts climatiques à ceux liés à la perte de biodiversité. Il est ainsi venu compléter le règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (*Sustainable Finance Disclosure Regulation, SFDR*). En outre, les publications exigées par le règlement « Taxonomie »

et la directive sur le *reporting* de durabilité (*Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD*) couvrent quatre enjeux environnementaux en plus de celui du climat (pollution, eau, biodiversité et écosystèmes, économie circulaire).

La Banque de France joue un rôle de premier plan dans la compréhension croissante des impacts économiques et financiers liés à la perte de la nature². Au-delà de ces analyses « statiques », elle s'est amplement engagée, entre autres à travers son rôle moteur au sein du NGFS, dans les réflexions sur le développement de scénarios permettant d'analyser, de manière dynamique, les risques physiques et de transition qui pourraient émerger en conséquence de la perte de la nature. ●

1 Déclaration du NGFS relative aux risques financiers liés à la nature : *Statement on Nature-related Financial Risks*, 24 mars 2022.

2 Banque de France (2021), « Un "printemps silencieux" pour le système financier ? Vers une estimation des risques financiers liés à la biodiversité en France », *Document de travail*, n° 826, août.



3 SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ



NOS MISSIONS	60
2023 EN IMAGES	61
2023 EN CHIFFRES	68

LA BANQUE DE FRANCE AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS **69**

- 1 - La Banque élargit et enrichit ses services aux entreprises 70
- 2 - Une action globale en faveur de l'inclusion financière des particuliers 72
- 3 - La Banque, opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) 73
- 4 - La Banque, prestataire de services financiers pour l'État et pour l'Europe 74

FOCUS **75**

SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

NOS MISSIONS

→ **ACCOMPAGNER ET ORIENTER
LES ENTREPRISES, EN PARTICULIER
LES PLUS PETITES :**

- accompagnement des TPE et des PME
- médiation du crédit

→ **ÊTRE AU SERVICE DES PARTICULIERS,
SURTOUT DES PLUS FRAGILES :**

- aide aux situations de surendettement, droit au compte
- tenue des fichiers, contrôle des frais bancaires

→ **FAVORISER LA COMPRÉHENSION
DE L'ÉCONOMIE ET UNE MEILLEURE
GESTION DES FINANCES PERSONNELLES :**

- mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation économique et financière dont la Banque de France est l'opérateur
- grandes actions et partenariats, en particulier avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

→ **FOURNIR DES SERVICES
FINANCIERS POUR L'ÉTAT :**

- tenue du compte du Trésor
- gestion des adjudications de titres émis par l'État

BANQUE DE FRANCE



2023 EN IMAGES

20-26 MARS • SEMAINE DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Cette année, près de 7 500 personnes ont ainsi été sensibilisées aux questions économiques, budgétaires et financières, dont plus de 5 000 jeunes (collégiens, lycéens, jeunes de missions locales, etc.), mais aussi plus de 1 700 travailleurs sociaux, des adultes au sein de centres d'action sociale ou d'associations de quartier, et des entrepreneurs et accompagnateurs d'entreprise •



MARS • ASSISES RÉGIONALES DU MICROCRÉDIT EN ÎLE-DE-FRANCE

La Banque de France a organisé les rencontres régionales du microcrédit et la sixième édition du Prix Banque de France du microcrédit accompagné. Un prix régional du microcrédit accompagné a été remis, dans chaque région, dans les catégories « microcrédit personnel » et « microcrédit professionnel ». Au total, 245 dossiers ont été collectés sur tout le territoire auprès des associations impliquées dans l'accompagnement des porteurs de projet. Les 26 lauréats régionaux ont ensuite concouru pour le prix national du microcrédit, remis par le gouverneur •



AVRIL • 30 ANS DU SALON GO ENTREPRENEURS

Les 5 et 6 avril 2023, la Banque a participé au salon professionnel Go Entrepreneurs qui fêtait ses 30 ans à Paris La Défense Arena sur la thématique « À vos marques, prêts, entreprenez ». Plus de 40 000 entrepreneurs ont répondu présents et sont venus s'informer et échanger afin de mener à bien et développer leur projet entrepreneurial. Des rendez-vous planifiés ou spontanés avec des dirigeants en 100 % présentiel ainsi que des tables rondes sur le thème de l'accompagnement des entreprises, ont été l'occasion de présenter les dispositifs proposés par la Banque : correspondants TPE-PME, *start-up*, diagnostic financier OPALE, éducation financière et médiation du crédit •



MAI • 3^e ÉDITION DU PRINTEMPS DES *START-UP*

La Banque de France était présente à la troisième édition du Printemps des *start-up* organisée à la Station F à Paris, en partenariat avec la French Tech. Les correspondants *start-up* de la Banque y étaient réunis dans le cadre de leur convention annuelle et ont participé aux trois tables rondes sur l'évolution des levées de fonds, les innovations à impact, dont une présentation de l'indicateur climat, ainsi que sur les enjeux de la Tech.

Présents dans les Capitales French Tech et toutes les régions, les correspondants *start-up* de la Banque orientent ces entreprises dans l'écosystème innovant et les accompagnent dans leurs parcours de financement. Ils apportent une expertise personnalisée et attribuent une cotation selon les spécificités de leur modèle de croissance •



SEPTEMBRE • RÉUNION ANNUELLE DES CONSEILLERS CONSULTATIFS

« La crise énergétique : risque ou opportunité pour la transition climatique des entreprises ? » était le thème retenu pour la réflexion annuelle des conseillers consultatifs réunis à Paris. Après la présentation des résultats de l'enquête réalisée sur ce thème au printemps 2023, les échanges ont notamment porté sur l'engagement dans la transition climatique des entreprises (pourquoi ? comment ?) et sur les difficultés rencontrées pour sa mise en œuvre. •



SURENDETTEMENT DES MÉNAGES – ENQUÊTE TYPOLOGIQUE 2023

En 2023, 121 617 dossiers ont été déposés auprès des commissions de surendettement de la Banque de France, soit une hausse de 7,5 % par rapport à 2022. Le niveau des dépôts de 2023 reste néanmoins inférieur de 15 % à celui de 2019, année de référence (en période de pré-pandémie) •



JANVIER

25 janvier : Renouvellement jusqu'au 31 décembre 2023 de l'accord de place sur la restructuration des prêts garantis par l'État.

MARS

20-26 mars : 510 actions EDUCFI menées en France lors de la Semaine de l'éducation financière.

JUIN

12 juin : Signature d'une convention entre la Médiation nationale du crédit et le Portail du rebond des entrepreneurs.

13 juin : Publication du rapport annuel 2022 de l'Observatoire des délais de paiement.

26 juin : Publication du rapport annuel 2022 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

JUILLET

12 juillet : Le Comité de financement de la transition écologique, réuni sous la présidence du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique confie à la Banque de France la définition d'un mécanisme national d'indicateur climat des entreprises.

SEPTEMBRE

8 septembre : Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse annonce au corps enseignant la généralisation du passeport EDUCFI à toutes les classes de 4^e.

OCTOBRE

5 octobre : Publication de l'étude annuelle sur la situation financière des *start-up*.

NOVEMBRE

6 novembre : D'après l'enquête de satisfaction menée auprès des usagers des services aux particuliers, 90 % des usagers sont satisfaits.

14-16 novembre : La Banque de France est grand mécène des Journées de l'économie à Lyon sur le thème « Surmonter nos fragilités ». Ses experts ont participé à des débats et tables rondes portant notamment sur la monnaie et l'inflation.

LES SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ 2023 EN CHIFFRES

31 008

COMMISSIONS DE
SURENDETTEMENT

DÉSIGNATIONS AU TITRE
DU DROIT AU COMPTE

121 617

dossiers déposés

11 192

SAISINES AUPRÈS DE NOS

102

correspondants TPE-PME

325 105

entreprises non financières
(essentiellement des PME)
bénéficient d'une cotation

6 130

emplois préservés
dans 714 entreprises
grâce à la Médiation

130 039

personnes sensibilisées
à l'éducation financière
(EDUCFI)

92 181

visiteurs accueillis
à Citéco,
la Cité de l'Économie

LA BANQUE DE FRANCE AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS

Présente sur l'ensemble du territoire grâce à son réseau de 105 unités permanentes, la Banque de France élargit et enrichit son offre de services aux entreprises. Elle propose également aux particuliers – notamment aux plus fragiles – des services au plus près de leurs besoins. La Banque de France fournit en outre des services financiers pour le compte de l'État et de l'Union européenne.

La Banque élargit et enrichit ses services aux entreprises

La Banque de France innove dans l'expertise et l'évaluation des entreprises

Début 2022, la Banque de France a modifié son échelle de cotation¹ passée de 13 à 22 niveaux d'appréciation du risque afin d'offrir une évaluation plus précise de la santé financière des entreprises cotées. Cette échelle reflète également l'adaptation de la méthodologie de cotation aux exigences des statuts européens d'évaluateur externe de crédit, avec notamment un objectif de meilleure évaluation des risques et de la capacité de l'entreprise à y faire face.

L'analyse reste fondée sur les mêmes principes avec notamment le maintien des différents thèmes d'analyse existants (solvabilité, liquidité, capacité bénéficiaire, autonomie financière) et de l'analyse qualitative. Cependant, certains indicateurs financiers ont été modifiés et mis à jour au regard de données sectorielles plus récentes.

Depuis 2022, la cotation des entreprises tient également compte des comportements de paiement en intégrant, dans l'approche qualitative, l'existence de délais de règlement excessifs, imputables à des sociétés en bonne santé financière, elles-mêmes réglées dans les délais.

Après une année de sensibilisation au respect des délais de règlement des factures, la Banque de France a identifié 5 000 entreprises dont les délais de paiement étaient élevés et a décidé de dégrader la cote de près d'un quart d'entre elles.

Un accompagnement renforcé des entreprises

Un nouvel espace dirigeant au service des chefs d'entreprise

La Banque de France a poursuivi en 2023 sa démarche participative auprès d'un panel de chefs d'entreprise, sollicités à différentes étapes du projet, en vue d'ouvrir au premier semestre 2024 un « espace personnel dirigeant ». Ces futurs utilisateurs ont permis d'évaluer la valeur d'usage des fonctionnalités proposées, de tester et d'améliorer l'expérience et les parcours utilisateurs.

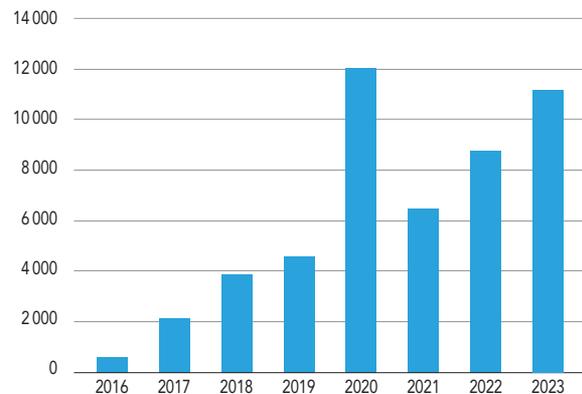
L'espace personnel permettra d'accéder en un point unique à un ensemble de services s'adressant spécifiquement aux dirigeants d'entreprise. Tout représentant légal pourra y retrouver, au moyen d'une connexion sécurisée, les informations relatives à son entreprise, dont la cotation et son indicateur dirigeant², les courriers liés à l'activité et le diagnostic financier OPALE (outil de positionnement et d'analyse en ligne des entreprises). Il pourra également visualiser des indicateurs clés de son entreprise et les comparer à ceux de son secteur d'activité. Cet outil constituera un nouveau canal d'échanges avec la Banque de France puisque les dirigeants pourront également poser des questions dans leur espace personnel.

Un réseau de correspondants TPE-PME pleinement mobilisé

En 2023, 11 192 porteurs de projets et dirigeants d'entreprise ont été accompagnés gratuitement et en toute confidentialité par les 102 correspondants TPE-PME départementaux de la Banque de France.

Depuis 2016, plus de 49 708 dirigeants ont été aidés dans la réalisation de leurs projets et ce chiffre est en constante augmentation (avec un afflux record de saisines en 2020 en raison de la crise sanitaire). Les correspondants ont pour mission d'écouter les entrepreneurs, d'élaborer un diagnostic de leur situation et de les orienter le cas échéant vers les interlocuteurs les plus à même de résoudre leurs problèmes de financement.

Dispositif « Correspondants TPE-PME » : nombre de rendez-vous dirigeants (en unités)



Source : Banque de France.

Un réseau de correspondants *start-up* au contact de l'écosystème French Tech dans l'ensemble des territoires

La Banque de France a déployé en 2020 un réseau de correspondants *start-up* présents dans chaque région et chaque Capitale French Tech (le mouvement français des *start-up*) avec pour objectif d'accompagner et de coter ces entreprises en tenant compte des spécificités de ce modèle de croissance. En quatre ans, le nombre de *start-up* identifiées par la Banque de France a été multiplié par 3,5 (près de 2 200 bilans cotés en 2023), nécessitant la formation d'analystes spécialisés et de relais pour assurer un plus large maillage territorial. Plus de 1 400 *start-up* ont été accompagnées dans leur recherche de solutions de financement. La Banque a publié une nouvelle étude sur leur situation financière³, qui confirme la dynamique de la French Tech malgré un ralentissement des fonds levés.

Création d'un indicateur climat pour l'accompagnement de la gestion du risque climatique

Gratuit pour l'entreprise, l'indicateur climat constituera une information tierce objective et fiable sur son degré d'avancement vers la transition climatique et notamment son positionnement par rapport à sa cible de référence. Cette information pourra ainsi l'aider à renforcer le pilotage de sa stratégie de transition climatique. Les entreprises les moins engagées face à ces questions pourront également découvrir les attendus et les réalisations possibles dans leur secteur d'activité.

La Banque de France a poursuivi en 2023 sa phase de test débutée en 2022, avec une population d'entreprises volontaires. Leurs retours ont été très précieux pour affiner le cadre de collecte et d'analyse des données climatiques et ainsi prendre en compte les spécificités propres à chaque entreprise.

Le mandat reçu en juillet 2023 du Comité de financement de la transition écologique⁴ ainsi que l'amendement au Code monétaire et financier qui l'a suivi, marquent la reconnaissance des travaux entrepris par la Banque de France et assoient encore davantage la légitimité de cet indicateur climat.

En 2024, l'indicateur sera ainsi déployé de manière plus systématique auprès d'entreprises de quelques secteurs

à forts enjeux de transition comme la production d'électricité ou les transports.

La Banque de France au service des entreprises et des territoires

La médiation du crédit vigilante face aux incertitudes

En 2023, les demandes de médiation (1 400 dossiers éligibles) retrouvent un niveau comparable à celui d'avant la crise sanitaire, dans un contexte où la situation financière des entreprises apparaît globalement résiliente avec un accès favorable au financement.

Cette faible sollicitation concerne les médiations classiques et celles liées aux restructurations de prêts garantis par l'État (PGE) dans les conditions prévues par l'accord de place du 19 janvier 2022 reconduit jusqu'au 31 décembre 2024-2026.

Les demandes émanent en très grande majorité (81,6 %) de très petites entreprises (moins de 11 salariés) notamment dans les secteurs des services (51 %) et du commerce (23 %).

Les interventions des médiateurs départementaux ont permis de conforter 714 entreprises et de préserver 6 130 emplois dans les territoires.

Face aux incertitudes économiques, à l'impact de l'inflation – en recul toutefois au second semestre – et à l'émergence de tensions sur la trésorerie, la médiation du crédit demeure pleinement mobilisée, en partenariat avec les acteurs de la détection et du traitement des difficultés des entreprises pour accompagner celles qui seraient confrontées à des problèmes de financement.

1 Le dispositif de cotation s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur ou égal à 750 000 euros. Banque de France – Entreprises, La cote d'activité, <https://www.banque-france.fr/>

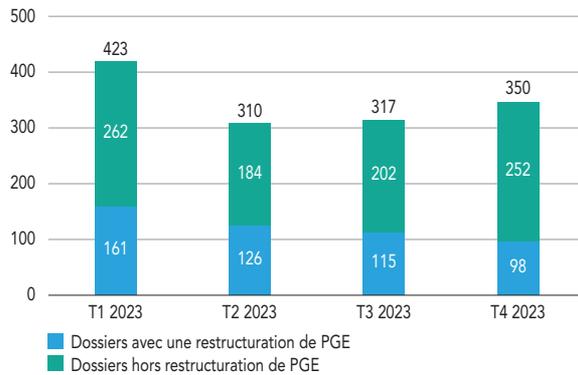
2 L'indicateur « dirigeant » de la Banque de France est attribué aux personnes physiques qui exercent, ou ont exercé, une fonction de dirigeant d'entreprise (soit au titre

de représentant légal ou d'associé d'une personne morale, soit en qualité d'entrepreneur individuel).

3 *Situation financière des start-up en 2022*, Banque de France, octobre 2023.

4 Sous l'égide du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministre de la Transition énergétique.

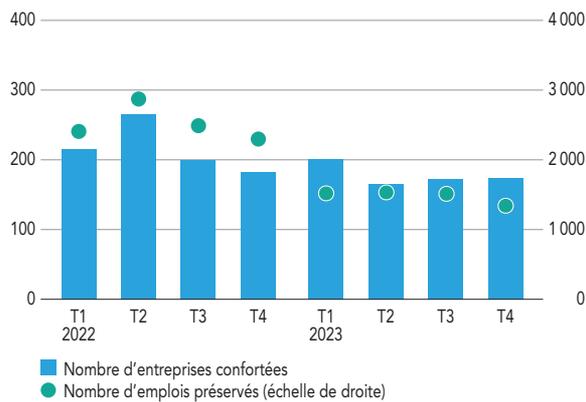
Dossiers éligibles à la médiation du crédit (en unités)



Notes : PGE, prêt garanti par l'État. Dossiers éligibles en France métropolitaine et Outre-mer.

Source : Banque de France.

Entreprises et emplois préservés grâce à la médiation du crédit (en unités)



Note : France métropolitaine et Outre-mer.

Source : Banque de France.

Une connaissance des territoires au service des décideurs économiques

La Banque de France met à disposition des décideurs économiques, élus locaux et responsables de fédération professionnelle, son expertise d'analyse conjoncturelle et structurelle de l'économie locale (ACSEL).

Cette offre, enrichie en 2023 de nouveaux indicateurs tels que l'exposition de l'industrie à la mondialisation, le profil socio-économique du territoire ou le bon fonctionnement du marché du travail local, permet d'analyser la situation et la performance d'un territoire ou d'une filiale.

Une action globale en faveur de l'inclusion financière des particuliers

L'information et l'accompagnement du public

Une accessibilité pour tous

Depuis 2016, la Banque de France a progressivement modernisé son dispositif d'accueil multicanal. Elle est désormais pleinement accessible à travers quatre canaux complémentaires :

- au guichet (accueil prioritairement sur rendez-vous pris par téléphone ou sur internet) ;
- par internet, depuis la page « Vos demandes en ligne » ;
- par courrier adressé à la Banque de France (TSA 50120 – 75035 Paris Cedex 01) ;
- par téléphone, en composant le 3414 au prix d'un appel local, les jours ouvrés de 8 h à 18 h.

Quel que soit le canal choisi par l'utilisateur, la Banque de France répond rapidement à toutes les demandes relatives à la procédure de droit au compte, aux fichiers d'incidents, au surendettement ou à la réglementation et aux pratiques bancaires et d'assurance⁵. Le nouveau site internet de la Banque offre également un grand nombre d'informations sur ces sujets.

En 2023, 17 millions de visites ont été enregistrées sur les sites internet de la Banque de France (site internet institutionnel, ABC de l'économie, ACPR et plusieurs autres sites internet de l'écosystème digital de la Banque de France). Celle-ci a traité 1,74 million de demandes émanant de particuliers.

Le droit au compte

Le droit à disposer d'un compte de dépôt⁶ existe en France depuis 1984. Ce droit favorise l'insertion de tous dans la vie économique et sociale. Disposer d'un compte bancaire est en effet aujourd'hui indispensable pour pouvoir accéder à une activité professionnelle, percevoir des revenus et régler des dépenses courantes.

La Banque de France est habilitée à désigner un établissement proche du domicile d'une personne dépourvue de compte de dépôt et qui se serait vu refuser l'ouverture d'un compte par un établissement

de crédit. Le compte ouvert auprès de l'établissement désigné est assorti des services bancaires de base.

En 2023, 31 008 désignations au titre du droit au compte ont été enregistrées.

Le microcrédit

Le microcrédit, qu'il soit « personnel » ou « professionnel », constitue une solution de financement qui s'adresse aux personnes exclues du système bancaire classique en raison d'une insuffisance de revenus ou d'une situation de précarité. Il est destiné à faciliter le retour vers l'emploi et à encourager la création ou la reprise d'entreprise. Les bénéficiaires, qui doivent disposer d'une capacité de remboursement suffisante, sont accompagnés par une association tout au long de leur projet. La Banque de France, qui a mis en ligne sur son site internet un annuaire des acteurs du microcrédit⁷, oriente les usagers qui la contactent vers l'accompagnant de proximité compétent et assure la promotion du dispositif (cf. *focus sur les rencontres régionales du microcrédit*) mais ne le finance pas.

La protection des consommateurs en situation de fragilité

Une augmentation des déclarations d'incidents

Les fichiers nationaux d'incidents de paiement (le Fichier central des chèques – FCC et le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers – FICP)⁸ favorisent la prise en compte par les acteurs du secteur financier de la fragilité financière des personnes qui y sont inscrites. Ces fichiers reflètent également, dans la durée, l'évolution des difficultés rencontrées par les ménages. Ils constituent ainsi un élément important de la prévention du surendettement.

En 2023, le nombre d'incidents déclarés au FICP a légèrement augmenté par rapport à 2019, qui constitue l'année de référence, car précédant la crise sanitaire (1 319 585 en 2023, contre 1 270 923 en 2019), alors que le volume des déclarations au FCC est resté stable comparé à 2022 (1 500 049, contre 1 575 036 en 2022).

Le traitement des situations de surendettement

Conformément aux dispositions de l'article R. 712-12 du Code de la consommation, chaque commission départementale de surendettement établit un rapport d'activité⁹ annuel portant sur l'évolution du nombre

de dossiers déposés, le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la typologie de l'endettement ainsi que les difficultés rencontrées, quelle qu'en soit la nature. En 2023, 121 617 dossiers de surendettement¹⁰ ont été déposés auprès de la Banque de France, soit 7,5 % de plus qu'en 2022. Ce nombre est toutefois inférieur de 15 % à celui enregistré en 2019.

Le dispositif instauré par la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante de février 2022 (API), qui ouvre le bénéfice de la procédure aux entrepreneurs individuels connaissant des difficultés financières d'ordre personnel, se met en place progressivement. En 2023, la Banque de France a ainsi reçu 238 dossiers des tribunaux.

3

La Banque, opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI)

La Banque de France est l'opérateur national de la stratégie EDUCFI aux côtés de 30 partenaires publics, d'associations et de fédérations. Son objectif est, suivant les principes de neutralité, fiabilité, accessibilité et gratuité, de permettre à chacun de faire des choix financiers éclairés.

Les jeunes de plus en plus sensibilisés à l'éducation financière

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 100 % des classes de 4^e obtiendront le passeport EDUCFI, à l'issue d'une séance d'éducation financière dispensée par les enseignants. Ceux-ci utiliseront un diaporama élaboré par la Banque de France, l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP) et l'Institut national de la consommation (INC). En 2023, 221 800 élèves ont obtenu le passeport et ils seront désormais 750 000 chaque année grâce à sa généralisation en classe de 4^e.

5 <https://www.banque-france.fr/ra-votre-service/particuliers/connaitre-pratiques-bancaires-assurance>

6 <https://www.banque-france.fr/ra-votre-service/particuliers/faire-valoir-droit-au-compte-bancaire>

7 <https://www.banque-france.fr/ra-votre-service/particuliers/annuaire-microcredit>

8 <https://www.banque-france.fr/ra-votre-service/particuliers/fichiers-incident-bancaire>

La Banque de France gère également le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI).

9 Ces rapports sont transmis à la Banque de France, qui en établit la synthèse et la met à disposition du public, cf. <https://www.banque-france.fr/>

10 <https://www.banque-france.fr/ra-votre-service/particuliers/faire-face-difficultes-financieres-ou-dettes>

La Banque de France et ses partenaires ont animé des ateliers sur le budget auprès de 37 000 jeunes volontaires du Service national universel, mobilisant plusieurs centaines de collaborateurs. Sur les sujets économiques, la Banque de France co-organise des concours lycéens dont le Prix de l'excellence économique en STMG ¹¹ (6 000 composants en 2023). La collection des « ABC de l'économie » destinée notamment aux lycéens et étudiants offre désormais plus de 100 ressources pédagogiques. Enfin, la Banque de France s'adresse aussi aux jeunes porteurs de projet d'entreprise en leur proposant des ressources spécifiques et cherche à favoriser l'entrepreneuriat féminin notamment au travers de partenariats avec des organismes dédiés, et la mise en production d'une websérie.

L'enquête sur la culture financière des Français

La Banque de France a mené trois études ¹² pour évaluer la culture financière des Français, suivant la méthodologie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le score de culture financière des jeunes de 15 à 17 ans atteint 4,3/7 (3,8 en 2020). Davantage impliqués dans la gestion de leurs finances, 75 % d'entre eux reçoivent de l'argent de poche, 91 % détiennent un compte dont 61 % avec une carte bancaire. La catégorie socioprofessionnelle des parents influe sur les résultats.

Le score final du grand public s'élève à 12,4/20 en 2023 (12,2/20 en 2021). Les Français possèdent une culture financière proche de la moyenne de l'OCDE, avec toutefois une marge d'amélioration en particulier chez les 18-34 ans. De plus, 81 % des Français considèrent que l'éducation financière est nécessaire dès l'école.

Le score de culture financière des entrepreneurs atteint 12,5/17 (en légère progression) avec de fortes disparités selon le statut et le secteur d'activité.

De nombreux dispositifs ludo-pédagogiques

Le développement d'outils en ligne

En plus des sites « ABC de l'économie », « Mes questions d'argent » et « Mes questions d'entrepreneur », la Banque de France propose des podcasts et des contenus pédagogiques sur les réseaux sociaux X et Facebook, ainsi que des vidéos et des webséries sur la chaîne YouTube

« EDUCFI Banque de France ». S'y ajoutent des jeux éducatifs numériques : « Scènes d'argent », « #Aventure entrepreneur » et des quiz interactifs en économie et gestion sur le bilan comptable.

La diversité des jeux et dispositifs éducatifs à Citéco

La programmation 2023 de Citéco s'est articulée autour de grandes expositions ludiques et immersives : « Énergie, so Watt ? » sur la transition écologique et « L'économie selon Astérix » sur les concepts économiques abordés à travers le prisme de la bande dessinée culte. L'offre variée de visites guidées, les spectacles alliant art, humour, musique et économie ont facilité l'accès à l'économie en général.

4

La Banque, prestataire de services financiers pour l'État et pour l'Europe

La gestion des comptes du Trésor public

La Banque gère, à la demande de l'État, les comptes du Trésor public et les paiements associés (*cf. focus* Les services bancaires mis à la disposition du Trésor public).

Les adjudications pour les émissions de titres de la Commission européenne

Dans le cadre du financement du plan de relance européen NextGenerationEU adopté le 17 décembre 2020 (d'un montant global de 800 milliards d'euros jusqu'en 2026), la Commission européenne a souhaité recourir à un système d'adjudication pour émettre ses titres. Sélectionnée par la Commission en 2021, la Banque de France a procédé en 2023 à l'adjudication de valeurs de la Commission européenne pour un montant de 88,5 milliards d'euros (pour 34 séances d'adjudications). Grâce à son système d'enchères automatisé, la Banque apporte à la Commission son appui et son expertise sur les levées de fonds rapides et peu coûteuses techniquement. Le dispositif NextGenerationEU a permis d'atténuer les conséquences de la crise sanitaire et de conduire à une économie européenne plus verte, plus numérique et plus robuste.

¹¹ Sciences et technologies du management et de la gestion.

¹² Disponibles sur « Mes questions d'argent » et « Mes questions d'entrepreneur ».

FOCUS

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE : 2023, UN RATTRAPAGE DES ANNÉES COVID

Les défaillances d'entreprises (redressement ou liquidation judiciaire) ont sensiblement progressé durant l'année 2023 (+ 36 %). Elles avaient toutefois fortement reculé à compter du début de la crise sanitaire, après la modification temporaire des dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiements, puis des mesures publiques de soutien en trésorerie permettant d'éviter l'état de cessation des paiements.

En 2023, 55 996 défaillances ont été comptabilisées soit un nombre inférieur au niveau moyen atteint entre 2010 et 2019 (59 342 défaillances). Ce rattrapage concerne tous les secteurs et toutes les tailles d'entreprises, avec un effet retard pour les microentreprises (entreprises occupant moins de 10 personnes), qui constituent environ 90 % des défaillances en nombre.

Les entreprises concernées par les défaillances ont toutes subi un choc d'activité important. Leur situation financière s'est détériorée de manière relativement plus marquée, avec notamment une baisse de chiffre d'affaires trois fois plus importante environ (données de bilan disponibles à fin 2022).

La hausse plus rapide des défaillances pour les entreprises (hors microentreprises) a emporté une augmentation également plus rapide des emplois menacés, estimés à 230 000 fin 2023 (la tendance historique portant sur environ 170 000 emplois menacés).

Ces évolutions sont à considérer dans un contexte de croissance du nombre d'entreprises :

- en 2023, il y a eu 26 fois plus d'entreprises créées que d'entreprises en cessation de paiement ;
- cette même année, les entreprises en France ont créé 1 million d'emplois nets ;
- le stock d'entreprises a progressé de 40 % environ sur dix ans pour atteindre désormais 4,2 millions.

La vague de défaillances paraît donc contenue, notamment grâce à la résilience de l'activité des entreprises ; la croissance économique reste positive, le taux de chômage semble se replier sur une longue période et l'inflation commence à diminuer vers sa cible de 2 %.

LES RENCONTRES RÉGIONALES DU MICROCRÉDIT ET LE PRIX DU MICROCRÉDIT

Au printemps 2023, la Banque de France a organisé une nouvelle édition des Rencontres régionales du microcrédit, réunissant les acteurs locaux dans chacune des treize régions métropolitaines. Il s'agit pour la Banque d'une occasion renouvelée de communiquer et de promouvoir le dispositif. Ces rencontres ont permis de décerner des prix régionaux qui distinguent des initiatives et des parcours exemplaires, novateurs sur les plans économique, technologique, social, environnemental ou culturel, récemment mis en œuvre grâce à un microcrédit.

Un prix national a par ailleurs été remis par le gouverneur à deux lauréates, le 26 juin 2023, au siège de la Banque de France :

- La première, accompagnée par le Point Passerelle du Pays basque, a obtenu un microcrédit personnel de 2 300 euros, auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne. Ce prêt lui a permis de financer l'acquisition d'un véhicule nécessaire

à l'obtention d'un emploi dans une association médico-éducative. Cette lauréate travaille toujours au sein de cette structure qui contribue à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Son activité est plus particulièrement centrée sur les personnes en situation de handicap ;

- La seconde, dirigeante de l'EURL¹ « les Compagnons du Compost », implantée dans l'Aisne, a bénéficié d'un microcrédit professionnel de 4 750 euros. Accompagnée par l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), elle a ainsi pu financer le véhicule nécessaire au lancement de son activité de conseil en réduction du gaspillage alimentaire et de compost. Grâce à cette activité innovante, cette dirigeante d'entreprise conseille et accompagne les restaurateurs et les collectivités dans la réduction de leurs déchets alimentaires et le compostage de leurs biodéchets.

¹ Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE SERVICE PUBLIC EN 2023

Le contrat de service public qui lie la Banque de France et l'État précise les modalités d'exercice des activités menées par la Banque de France qui justifient sa présence permanente dans les départements. Il a fait l'objet d'un avenant en 2022 qui met à jour certaines références légales et réglementaires, prend en compte des évolutions intervenues récemment dans l'organisation des services de la Banque de France, et actualise les activités couvertes par le contrat.

En application du contrat de service public, le réseau des succursales de la Banque de France assure l'accueil et l'information des particuliers sur les questions liées au surendettement, aux fichiers tenus par la Banque, au droit au

compte, ou encore sur les questions d'ordre général relatives aux opérations et pratiques bancaires. En 2023, les unités du réseau ont répondu, dans ce cadre, à 1,74 million de demandes émanant de particuliers, parmi lesquelles 322 000 demandes formulées par le public auprès des succursales ou des bureaux d'accueil et d'information. Le réseau a également traité 1 million d'appels téléphoniques et répondu à 99 000 courriers ou courriels. Poursuivant la modernisation des modalités d'accueil des usagers de ses services, la Banque a également reçu 319 000 demandes déposées dans les espaces personnels du site internet. Enfin, les experts du réseau ont participé à près de 1 950 réunions des différentes instances mises en place par l'État dans le cadre de ses interventions économiques. ●

LES SERVICES BANCAIRES MIS À LA DISPOSITION DU TRÉSOR PUBLIC

La Banque met à la disposition du Trésor public un système d'information (régulièrement adapté au vu de l'évolution des besoins du Trésor, de la Place et de la modernisation des moyens de paiement) qui lui permet de gérer sa trésorerie et d'effectuer l'ensemble de ses opérations bancaires : aides versées à l'économie, flux vers les collectivités locales et les établissements publics locaux, paiements liés aux impôts, paie des agents de l'État, etc. Une banque en ligne (BDF Direct), dont le déploiement s'est poursuivi en 2023, permet notamment aux comptables de gérer leurs opérations et leur compte en temps réel.

Pour l'échange et le règlement de ces flux, la Banque représente l'État dans les systèmes de paiement interbancaires de détail (STET pour la France et STEP2 pour les opérations transfrontalières européennes) et de montant élevé (Target2), en tant que participant direct.

Le compte unique du Trésor public, tenu à la Banque, a centralisé en 2023 près de 524,4 millions d'opérations de paiement initiées et reçues par les comptables publics, au travers de 2 496 comptes d'opérations.

L'Agence France Trésor (AFT), qui gère la trésorerie de l'État, peut ainsi superviser au jour le jour les flux financiers de l'État et s'assurer qu'il dispose à tout moment des moyens nécessaires pour honorer ses engagements financiers. L'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne interdit en effet à toute banque centrale de la zone euro d'accorder des avances à des organismes publics ; le compte unique du Trésor public à la Banque de France doit, chaque soir, présenter un solde créditeur.

La Banque assure également, pour le compte de l'AFT, la tenue des séances d'adjudications des valeurs du Trésor (BTF¹, OAT², OATi³, OAT€i⁴ et OAT vertes⁵). Ces adjudications se sont élevées à 639,6 milliards d'euros en 2023 (pour 87 séances d'adjudications). ●

1 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté.

2 Obligation assimilable du Trésor.

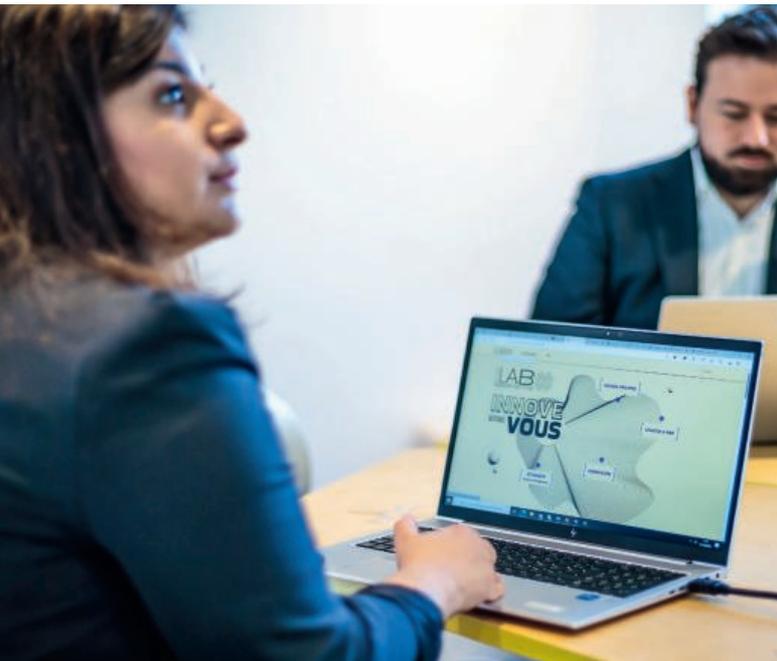
3 Obligation assimilable du Trésor indexée sur l'inflation française.

4 Obligation assimilable du Trésor indexée sur l'inflation européenne. Les OATi et OAT€i sont destinées à toutes les catégories d'investisseurs désirant protéger le pouvoir d'achat de leurs investissements, améliorer l'adossage de leur passif, améliorer la gestion de leur coussin de liquidité, ou diversifier la composition de leur portefeuille.

5 Obligation souveraine verte émise par la France ayant un effet favorable sur l'environnement.



4 STRATÉGIE DE TRANSFORMATION



CONSTRUIRE ENSEMBLE 2024 80

BAROMÈTRE 2023 DE LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS 86

2023 EN IMAGES 87

UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE DE TRANSFORMATION POUR SERVIR NOS CONCITOYENS 95

1 - Ancrer la stabilité des prix, la transition climatique, la stabilité financière et la résilience 96

2 - Anticiper l'innovation 97

3 - Accompagner les particuliers et les entreprises 97

4 - Attirer les talents et améliorer encore la qualité de vie au travail 98

FOCUS 99

Construire Ensemble 2024

6 DÉFIS

INFLATION
CLIMATIQUES
STABILITÉ FINANCIÈRE
TECHNOLOGIQUES
SOCIAUX ET TERRITORIAUX
ATTRACTIVITÉ RH

6 DÉFIS

ANCRER

la stabilité des prix,
la transition climatique,
la stabilité financière
et la résilience

ANTICIPER

l'innovation

4A

ACCOMPAGNER

les particuliers
et les entreprises

ATTIRER

les talents
et améliorer encore
la qualité de vie
au travail

4 RÉPONSES

31 ACTIONS

ANCRER

la stabilité des prix,
la transition climatique,
la stabilité financière
et la résilience

ANTICIPER

l'innovation

DÉFIS DE L'INFLATION

1a. Retour de l'inflation vers 2 % d'ici fin 2024/fin 2025

1b. « La Banque de France à votre écoute » vers tous les publics sur la politique monétaire

2. Mieux prendre en compte et mesurer les anticipations d'inflation des ménages et des entreprises

DÉFIS CLIMATIQUES

3. Adapter les opérations de politique monétaire aux risques climatiques

11. Amplifier, notamment via le NGFS, la prise en compte du risque climatique par le secteur financier

12. Évaluer l'intégration des risques climatiques dans la cotation ainsi que la diffusion d'un indicateur aux entreprises

22. S'engager activement vers un objectif de neutralité carbone

23. Viser la sobriété numérique dans tous nos usages

DÉFIS DE STABILITÉ FINANCIÈRE ET DE RÉSILIENCE

10. Mieux évaluer et mieux prévenir les risques pour le système financier

19. Renforcer et renouveler notre résilience opérationnelle

DÉFIS TECHNOLOGIQUES

4-5. Innover dans les paiements du quotidien (y compris dans un euro numérique)

6. Préparer nos infrastructures de marché à une finance décentralisée et « tokenisée »

7. Une modernisation adaptée de l'imprimerie, notamment pour accroître notre compétitivité

8. Conquérir de nouveaux marchés papier (EUROPAFI)

9. Mettre en œuvre notre stratégie SUPTECH pour une supervision augmentée

17. Anticiper les thèmes clés pour l'agenda Eurosysteme et multilatéral de demain

24. Capter plus d'innovations avec les métiers et leur écosystème et en accélérer le passage en production

25. Mieux gouverner et valoriser nos données, en commençant par cinq domaines (entreprises, stabilité financière, supervision, statistiques économiques, climat)

ACCOMPAGNER

les particuliers
et les entreprises

DÉFIS SOCIAUX ET TERRITORIAUX

13. Déployer, grâce à notre réseau, une offre complète d'inclusion financière
14. Face aux crises, innover et mieux accompagner les entrepreneurs dans les territoires
15. Permettre à chacun de connaître et faire connaître les missions de la Banque
16. Soutenir la stratégie des Instituts pour le développement des économies ultramarines

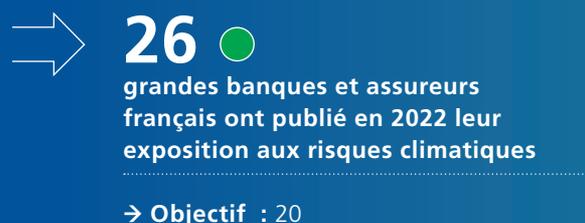
ATTIRER

les talents
et améliorer encore
la qualité de vie
au travail

DÉFIS DE L'ATTRACTIVITÉ RH

18. Définir une politique RH contribuant à notre influence européenne et internationale
20. Un parc immobilier et un cadre de travail du réseau entièrement modernisés d'ici la fin de la décennie
21. Un poste de travail simple, répondant à la diversification des modes de travail, y compris le télétravail
26. Des managers confortés : plus de partage des « attitudes managériales », plus d'aide face aux défis du quotidien, et plus d'autonomie
27. Des assistants valorisés : un mode de recrutement renouvelé et un développement des compétences et des perspectives d'évolution tout au long de la carrière
28. Une meilleure reconnaissance financière des contributions, y compris pour les experts
29. Instaurer un régime de prévoyance pour tous
30. Simplifier, dans nos processus comme dans notre culture
31. Renforcer le collectif de travail en contexte hybride

10 REPÈRES DE RÉSULTATS



3 REPÈRES DE MOYENS

⇒ **62 %** ●
des collaborateurs ont confiance
dans l'avenir de la Banque de France ^{a)}
→ Objectif : 60 %

⇒ **64 %** ●
des utilisateurs internes satisfaits
des outils informatiques ^{a)}

39 %
satisfaits des simplifications ^{a)}
→ Objectif :
70 % et 40 % respectivement

⇒ **402** ●
promotions internes
depuis le lancement du plan
→ Objectif : 400 d'ici 2024

a) Enquête bisannuelle :
prochains résultats en 2024

⇒ **895 M€**
de dépenses nettes
de nos activités en 2023
→ Objectif : Stabilité (≤ 912 M€ par an)

⇒ **511 M€**
de dépenses d'investissement
depuis 2021
→ Objectif :
Jusqu'à 800 M€ jusqu'en 2024

⇒ **1 462**
recrutements sur trois ans
→ Objectif :
> 1 200 d'ici 2024

Effectif total (nombre de salariés en équivalent temps plein
au 31 décembre de chaque année)



Note : Effectif de 12 196 en 2015.
Source : Banque de France.

BAROMÈTRE 2023 DE LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS

11 374 PERSONNES INTERROGÉES

89%

87%
en 2021

SE DÉCLARENT SATISFAITES

RELATION AVEC LES INTERLOCUTEURS
DE LA BANQUE DE FRANCE

8,2

10

SERVICE APPORTÉ PAR LA BANQUE DE FRANCE

7,8

10



93%

des personnes interrogées estiment que la Banque de France effectue un travail objectif et fiable



83%

des personnes interrogées considèrent que la Banque de France sait évoluer et innover pour répondre aux besoins et exigences des acteurs économiques et financiers



74%

des personnes interrogées pensent que la Banque de France est ouverte sur son environnement et communique suffisamment



2023 EN IMAGES

ACTION 20 • PROJET PILOTE LILLE

La Banque de France a prévu, dans son plan stratégique Construire Ensemble 2024, d'entièrement moderniser d'ici à la fin de la décennie son parc immobilier et le cadre de travail du réseau. La succursale de Lille est l'un des deux projets pilotes •



ACTION 12 • ÉVALUER L'INTÉGRATION DES RISQUES CLIMATIQUES DANS LA COTATION AINSI QUE LA DIFFUSION D'UN INDICATEUR AUX ENTREPRISES

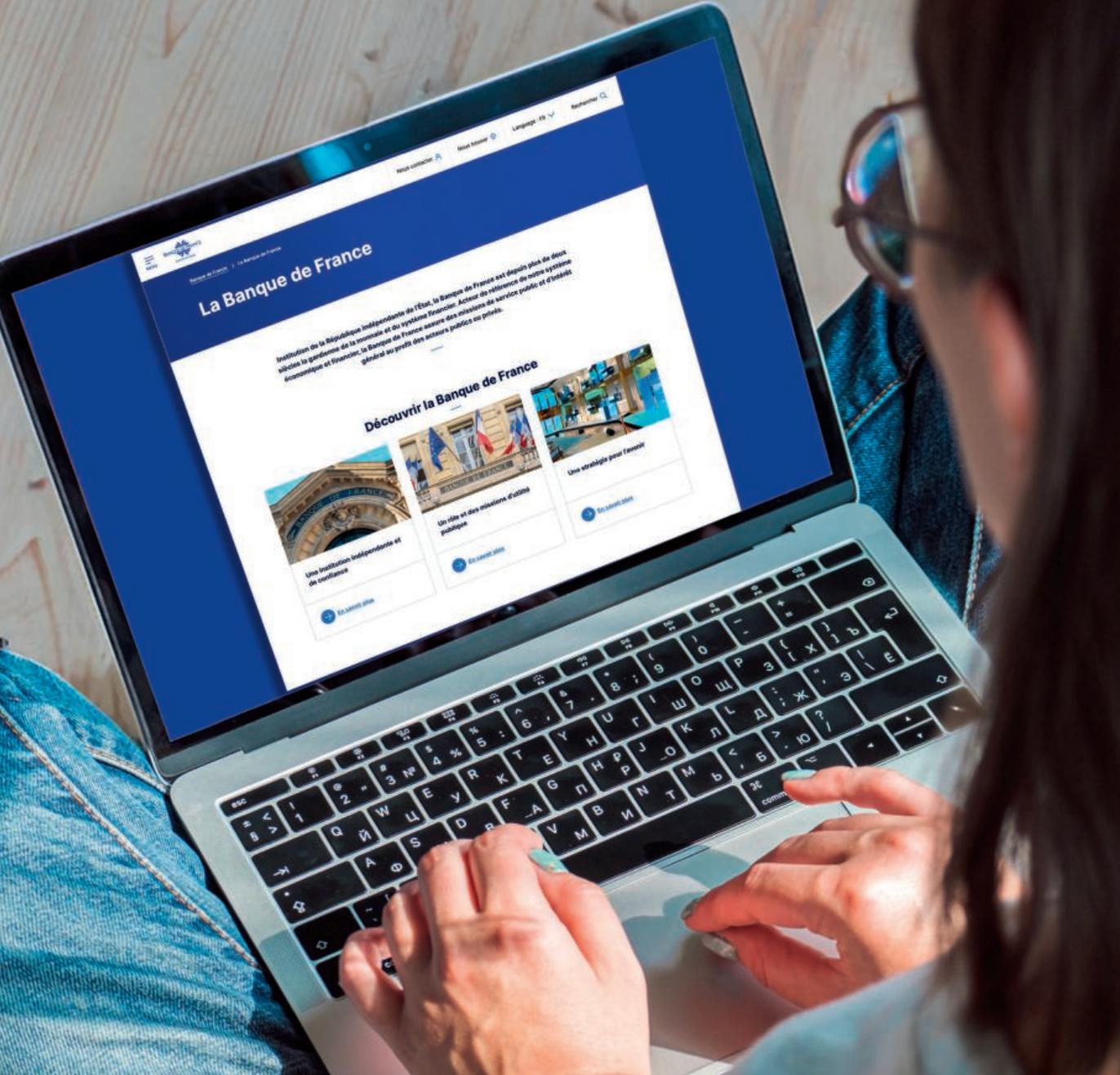
La Banque de France mettra à disposition des entreprises un « indicateur climat » qui leur permettra de mesurer leur exposition aux risques climatiques.

La Banque de France a poursuivi en 2023 sa phase de test débutée en 2022, avec une population d'entreprises volontaires. Cet indicateur sera ensuite progressivement généralisé à toutes les entreprises •



ACTION 16 • SOUTENIR LA STRATÉGIE DES INSTITUTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCONOMIES ULTRAMARINES

Thierry Bedoin, directeur général du Système d'information, et Marie-Anne Poussin-Delmas, présidente de l'IEDOM et directrice générale de l'IEOM (jusqu'à fin mars 2023), ont signé le 29 mars un accord pour une prestation de conseil et d'expertise en sciences des données au profit de l'IEDOM-IEOM. Cet accord vient compléter la convention de services informatiques actuelle entre la direction générale du Système d'information et les instituts •



ACTION 15 • LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA BANQUE DE FRANCE

La Banque de France présente son nouveau site internet, qui s'inscrit dans son plan stratégique Construire Ensemble 2024. Il met en avant les trois principales missions de la Banque (Stratégie monétaire, Stabilité financière, Services à l'économie et à la société) et porte sa voix auprès du grand public •



CONVENTION MANAGERS 2023

La Banque de France a tenu les lundi 3 et mardi 4 juillet 2023 sa convention managers pour échanger sur les enjeux de la Banque, l'actualité, le plan stratégique Construire Ensemble 2024, et partager des moments conviviaux. Pour la première fois, cette rencontre s'est déroulée sur deux jours, hors de Paris, au centre des congrès de Reims •

Choose France™



ACTION 15 • PERMETTRE À CHACUN DE CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE LES MISSIONS DE LA BANQUE

La Banque de France a activement participé cette année encore au Singapore FinTech Festival qui s'est déroulé du 14 au 17 novembre. Cet événement, considéré comme l'un des plus importants rassemblements mondiaux dédiés à la finance digitale et aux fintech, a attiré plus de 60 000 visiteurs. Sur le stand Banque de France, la délégation a reçu de nombreuses *start-up* françaises et étrangères, des banques ainsi que le centre d'innovation de la Banque des règlements internationaux de Singapour. Le stand de la Banque de France a également été honoré de la visite du président de la République de Singapour, Tharman Shanmugaratnam, ainsi que de l'ambassadrice de France à Singapour, Minh-Di Tang •



LA BANQUE DE FRANCE PRÉSENTE AU SALON VIVATECH

Pour la première fois, la Banque de France a participé au salon VivaTech pour présenter sa démarche d'innovation auprès des professionnels et du grand public. Organisée du 14 au 17 juin à Paris Expo Porte de Versailles, la septième édition du salon VivaTech a réuni 2 800 exposants de 174 pays et attiré plus de 150 000 visiteurs. Les trois premiers jours étaient dédiés aux professionnels, avec un accent mis, pour la Banque de France, sur les thématiques « Activités de banque centrale », « Technologies » et « Écosystèmes » (financier, de l'innovation et académique), tandis que la dernière journée était consacrée au grand public •



Pour voir
la vidéo

UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE DE TRANSFORMATION POUR SERVIR NOS CONCITOYENS

La Banque de France a poursuivi ses efforts de modernisation en 2023 autour des « 4 A » : Ancrer la stabilité des prix, la transition climatique, la stabilité financière et la résilience ; Anticiper l'innovation ; Accompagner les particuliers et les entreprises ; Attirer les talents et améliorer encore la qualité de vie au travail. Elle a annoncé en décembre 2023 qu'elle prolongerait son plan stratégique à horizon fin 2025.

Au-delà des chocs de la pandémie et de l'invasion russe en Ukraine, **la mise en œuvre du plan stratégique Construire Ensemble 2024** est bien avancée. Ainsi, en 2023, la Banque de France a largement progressé sur plusieurs actions majeures qui s'articulent autour de ses quatre axes stratégiques.

Plusieurs actions essentielles du plan stratégique se prolongeront au-delà de 2024, comme le projet Refondation¹ ou l'indicateur climat (cf. chapitre Services à l'économie et à la société), et de nouvelles actions suscitées par le programme « Bien-être au travail » (cf. focus infra) seront ajoutées. Pour ces raisons, l'horizon du plan stratégique actuel est prorogé d'un an, jusqu'à fin 2025. Une telle démarche stratégique, plus agile, permettra aussi de mieux prendre en compte l'environnement incertain dans lequel la Banque évolue.

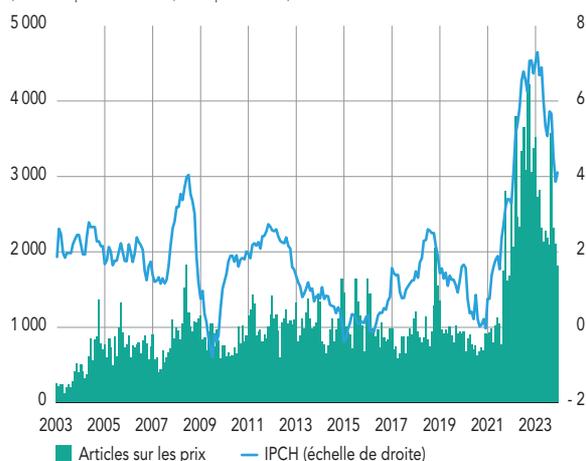
1

Ancrer la stabilité des prix, la transition climatique, la stabilité financière et la résilience

La Banque de France a poursuivi ses travaux sur la mesure et la prise en compte des anticipations d'inflation des ménages et des entreprises, un axe important du plan stratégique Construire Ensemble 2024 (action 2).

Articles de presse sur les prix et inflation (IPCH) en France

(en unités pour les articles, en % pour l'IPCH)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Dow Jones Factiva (articles) et Insee (IPCH); calculs Banque de France.

Un nouveau module de l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des entreprises, qui vise à mesurer leurs anticipations d'inflation et de salaires, avait déjà été publié en 2022. Depuis 2023, une autre source de données est utilisée : les articles de presse qui traitent de l'inflation. Une analyse quantitative des données textuelles mesure le poids donné à l'inflation dans la presse française ainsi que son évolution, et fournit un signal pertinent sur les anticipations d'inflation des ménages. L'exploitation de ces nouvelles données établit que l'attention à l'inflation ne s'exerce qu'au-dessus d'un certain seuil de hausse des prix, d'environ 2,5 %. Elle permet également d'étudier la réaction des ménages aux annonces de politique monétaire.

Les Rencontres de la politique monétaire (RPM), initiées en 2022 pour encore mieux communiquer auprès des citoyens sur le mandat des banques centrales (action 1b), se sont poursuivies en 2023. De juin à novembre, la Banque de France a organisé 17 événements dans l'ensemble des régions et en outre-mer, qui ont permis à plus de 3 000 personnes d'échanger avec ses experts sur les sujets relatifs à la politique monétaire. Une édition spéciale retransmise sur le réseau Twitch s'est également tenue au siège de la Banque de France ; elle a été suivie par 43 000 internautes, et 1 000 d'entre eux ont interagi en direct.

Pour renforcer la recherche économique sur l'impact du changement climatique sur le système financier (action 11), la Banque de France a conclu en 2023 des partenariats académiques, et d'autres devraient suivre dans les prochaines années. La prise en compte des risques climatiques par le système financier a aussi marqué des avancées notables, notamment à travers des *stress tests* et la publication des standards ISSB et ESRS².

En matière de stabilité financière, un exercice de crise macrofinancière (action 10) conduit entre fin décembre 2022 et début janvier 2023 a permis de tester les interdépendances et la complémentarité des différents acteurs des directions générales de la Banque. Le retour d'expérience sur cet exercice s'est avéré très utile, encore plus *a posteriori* dans le contexte de tension bancaire internationale de mars 2023.

Au regard de la place croissante de l'Asie dans l'économie et sur les marchés financiers, la Banque de France a

également souhaité y conforter sa présence et améliorer sa connaissance des marchés de la zone. Ainsi, la salle des marchés de la Banque à Singapour a étendu ses activités en 2023 à la gestion des réserves de change.

2

Anticiper l'innovation

En 2023, la Banque de France a notamment investi trois domaines technologiques :

- La *blockchain*, et ses applications, principalement comme base technique des expérimentations de monnaie numérique de banque centrale (MNBC) interbancaire (action 6) ;
- La cryptographie post-quantique³, pour ses apports en matière de cybersécurité ;
- L'intelligence artificielle (IA), avec un accent porté sur l'IA générative. Des « démonstrateurs d'IA » ont été réalisés pour tester les options de déploiement de cette technologie et alimenter, à partir d'expérimentations, la réflexion sur les usages métiers (exploitation documentaire, extraction de données externes, aide à la génération de code informatique).

Les directions de la Banque de France ont structuré leurs démarches d'innovation autour de trois grands axes : la sécurité, la digitalisation des processus et la valorisation de l'exploitation des données (action 25). Ce dernier axe regroupe près de 75 % des expérimentations initiées en 2023. La place centrale de la donnée dans les travaux de la Banque sous-tend le développement des axes relatifs à la sécurité et à la digitalisation des processus. Avec l'IA, elle permet également de renforcer les dispositifs de « remédiation des risques ».

L'IA générative apparaît donc comme un levier potentiellement important dans la transformation numérique des activités. La Banque s'est ainsi engagée dans l'identification des domaines d'opportunité pour l'IA, en matière de valeur ajoutée, de gains d'efficacité, mais aussi d'anticipation des risques.

Dans la trajectoire d'évolution stratégique du système d'information (SI), les avancées technologiques sont

aussi au cœur des réflexions d'urbanisme du SI menées par les métiers et les services informatiques.

Par exemple, la démarche Suptech du pôle Fintech-Innovation a pour objectif d'augmenter les capacités de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Elle promeut les nouvelles technologies de traitement de la donnée et de l'intelligence artificielle, comme l'analyse automatique de la conformité de publicités sur le crédit à la consommation aux principes de protection de la clientèle (action 9).

En 2023, et en moins de six mois, la Banque a réalisé plus de 80 % des expérimentations à forte valeur ajoutée. L'enjeu est d'accélérer encore cette phase préparatoire en vue du déploiement des solutions. Le succès d'une industrialisation des expérimentations repose sur l'anticipation de l'ensemble des besoins, ainsi que sur une réelle adaptabilité dans la mobilisation des experts et la mise à disposition des environnements techniques (action 24).

3

Accompagner les particuliers et les entreprises

La satisfaction des usagers sur les services rendus par la Banque de France est l'un des dix repères du plan stratégique, avec l'objectif ambitieux d'atteindre un niveau de 90 %. À ce titre, la Banque a mené douze enquêtes en 2023 : huit sur les services à l'économie et à la société, trois sur les statistiques et études, et une sur la stabilité financière et les opérations. Elle a interrogé plus de 11 000 personnes, de publics différents (particuliers, responsables d'entreprise, chercheurs, etc.), et 89 % d'entre elles se sont déclarées satisfaites de la qualité des services fournis par la Banque. Les réponses obtenues sont prises en compte pour faire évoluer les processus et les applications.

1 Le projet Refondation prévoit la construction d'une nouvelle imprimerie de billets près de la papeterie existante à Vic-le-Comte.

2 ISSB : *International Sustainability Standards Board* ; ESRS : *European Sustainability Reporting Standards*.

3 Méthode de chiffrement qui s'appuie sur la puissance de calcul des ordinateurs quantiques pour protéger le système d'information d'attaques malveillantes.

Dans le cadre de cette démarche continue d'amélioration des services à ses usagers, la Banque de France apporte depuis juin 2023 une réponse immédiate (ou très rapide dans les cas plus complexes) aux demandes d'accès aux fichiers nationaux d'incidents de paiement formulées sur le site internet « Vos demandes en ligne » (action 13).

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), filiale de la Banque de France, contribue quant à lui au développement économique des territoires ultramarins, notamment par la production d'études conjoncturelles (action 16). En 2023, l'IEDOM et la Banque de France ont encore renforcé leur partage de données et d'expertises pour nourrir les travaux sur la modélisation des échanges extérieurs de ces territoires. Ainsi, leurs forces et faiblesses en matière de compétitivité dans leur zone régionale ont été mieux identifiées en exploitant des données relatives à l'attractivité des zones portuaires.

Enfin, pour renforcer la connaissance du grand public sur ses missions et services, partager ses analyses et prendre part au débat public, la Banque de France a renouvelé son site internet institutionnel en octobre 2023 (action 15), avec plus de 400 pages optimisées et plus de 2 000 (anciennes) pages redirigées. Ce nouveau site répond à plusieurs enjeux majeurs : simplifier l'accès aux services et messages, proposer une expérience unifiée pour tous les publics, élargir l'audience et fidéliser les lecteurs. En 2023, les sites internet⁴ de la Banque ont reçu 17 millions de visites.

4

Attirer les talents et améliorer encore la qualité de vie au travail

La Banque de France a pleinement intégré le télétravail dans l'organisation de ses services. Près de 80 % de ses collaborateurs exercent ainsi leur activité en partie à distance. Le mode de travail hybride (entre présentiel et distanciel) est adapté selon les contraintes de chaque métier. Perçu comme facteur de qualité de vie au travail et de performance, il reçoit l'adhésion de l'ensemble des équipes et de leurs managers. Il favorise par ailleurs le passage d'un « management de contrôle » à un « management par la confiance ». Pour remédier au

risque d'affaiblissement de la cohésion sociale, très rapidement mis en évidence par les équipes, le plan stratégique a intégré fin 2022 une action en ce sens (action 31), qui s'est concrétisée en 2023 sous la forme de pactes d'équipe (cf. *focus infra*).

En parallèle, de nombreuses initiatives viennent appuyer le sentiment du travail accompli et la reconnaissance des collaborateurs. En complément, les directions proposent des moments de convivialité propices à la transversalité entre services et au développement du lien social.

Dans ce contexte de transformation de l'environnement de travail, l'accompagnement des managers s'est renforcé, avec deux objectifs principaux : les conforter dans leur rôle et leur permettre d'impulser une dynamique à leurs équipes tout au long de ces changements. À titre d'exemple, une trentaine d'actions de cohésion d'équipe ont été menées.

Plus largement, la qualité de vie au travail est une priorité pour la Banque, qui a lancé en octobre 2023 le programme « Bien-être au travail » (cf. *focus infra*).

La Banque s'est aussi pleinement investie dans des actions liées à la diversité et à l'inclusion, comme la Semaine de la qualité de vie et des conditions de travail, pour sensibiliser et informer largement les collaborateurs sur les aides internes existantes.

Enfin, elle poursuit le programme immobilier de modernisation de son réseau, constitué de 105 unités permanentes (action 20). Pour moitié, il bénéficie déjà de nouveaux locaux ou de locaux rénovés et adaptés tant à l'accueil des usagers qu'aux enjeux du travail hybride. L'année 2023 a permis de préparer les opérations pour les autres unités en s'appuyant sur deux sites pilotes : Angers, dont la livraison est prévue en 2024, et Lille, en 2025.

⁴ Site internet institutionnel, sites ABC de l'économie, ACPR, et plusieurs autres sites de l'écosystème digital de la Banque de France.

FOCUS

LE PROGRAMME « BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL »

Le programme « Bien-être au travail », lancé en octobre 2023, comporte deux piliers :

1 La réalisation d'enquêtes sur la qualité de vie au travail dans tous les services de la Banque. Près de 400 réunions de restitutions et d'échanges se sont ensuite tenues au cours desquelles les équipes ont fait part de leurs besoins et échangé sur des propositions d'actions concrètes d'amélioration. Elles ont permis de définir quatre axes de travail :

- Mieux gérer la charge de travail ;
- Lever les irritants et faciliter les tâches administratives ;
- Mieux interagir et reconnaître ;
- Donner plus de liberté et de soutien aux managers.

Réparties entre ces quatre axes, douze mesures concrètes et rapides ont été prises (cf. *infra*).

En plus de ces mesures, des actions stratégiques sont préparées et coordonnées au sein d'un groupe « Bien-être au travail » composé de cadres dirigeants, de managers de proximité et de collaborateurs issus du siège et du réseau. Les conclusions de ce groupe seront discutées avec l'ensemble du personnel, avant d'être intégrées dans le plan stratégique 2025.

2 Une démarche orientée prioritairement vers les collaborateurs en situation de fragilité. Un cabinet extérieur a été mandaté pour identifier les meilleures voies de prévention, de détection et d'assistance. ●



AXE 1

Mieux gérer la charge de travail

- Effectifs stabilisés à fin 2025
- Rationalisation des flux (sollicitations et informations) vers les succursales de présence de place
- Gestion maîtrisée des courriels

AXE 2

Lever les irritants et faciliter les tâches administratives

- Accréditations informatiques simplifiées
- Allègement des contrôles et de leur reporting
- Pas de nouveau reporting interne sans en supprimer au moins un
- *Task force* « anti-irritants »

AXE 3

Mieux interagir et reconnaître

- Budget convivialité
- Budgets globaux des primes
- Pactes d'équipe

AXE 4

Donner plus de liberté et de soutien aux managers

- Communautés de managers
- Situations difficiles

LE PACTE D'ÉQUIPE

Le pacte d'équipe s'inscrit dans l'action 31 du plan stratégique : « Renforcer notre collectif de travail en contexte hybride ».

Il permet de formaliser les engagements de chacun au sein d'une équipe pour mieux travailler ensemble afin de consolider le collectif de travail et la cohésion de groupe.

Ainsi, dans chaque équipe de la Banque, au cours du second semestre 2023, un temps de discussion a été consacré au thème du « mieux-vivre ensemble ». L'animation de ces réunions pouvait être croisée, c'est-à-dire menée par un manager d'une autre équipe. À l'issue de ces échanges, les actions décidées collectivement ont été formalisées dans un pacte.

Le pacte d'équipe constitue une vraie opportunité pour :

- partager les constats sur le fonctionnement de l'équipe et s'interroger ensemble pour dégager les forces et les points d'amélioration sur les trois thématiques suivantes :

- l'organisation des travaux au sein de l'équipe et la circulation de l'information ;
- le temps commun de présence sur site et les autres rituels de l'équipe pour rester unis et soudés ;
- l'intégration des nouveaux collaborateurs et la transmission des connaissances.

- co-construire et formaliser les règles d'organisation sur mesure, propres à l'équipe pour conserver sa cohésion dans le temps.

Le pacte permet à chaque collaborateur de prendre conscience que la cohésion d'équipe agit sur la performance collective, dans l'intérêt de chacun, et pour l'efficacité de l'équipe.

Les 580 pactes formalisés en 2023 ont vocation à évoluer, à être actualisés en fonction des modalités définies par chaque équipe et présentés aux nouveaux entrants. ●

LA DÉMARCHÉ D'ÉCOCONCEPTION DES SERVICES NUMÉRIQUES

La démarche d'écoconception des services numériques portée par la direction générale du Système d'information (DGSi) s'inscrit dans l'action de développement de la sobriété numérique à la Banque de France (action 23 du plan stratégique). Alignée sur la Stratégie d'accélération numérique écoresponsable de l'État¹, elle consiste à intégrer des pratiques durables dans la conception, le déploiement et la gestion des services numériques de la Banque. L'objectif est de limiter l'empreinte environnementale du système d'information. La démarche porte sur l'analyse du besoin, la conception, les choix d'architecture, les pratiques de développement, l'exploitation et les achats informatiques responsables.

En 2022, la démarche d'écoconception des services numériques a été intégrée dans la gouvernance des projets informatiques. Des projets pilotes ont permis d'éprouver cette démarche et d'impliquer les équipes, notamment à l'occasion de la refonte du site internet institutionnel.

Depuis 2023, des formations et des actions de sensibilisation, telles que la « Fresque du numérique », contribuent à

l'adoption du référentiel de bonnes pratiques d'écoconception élaboré par la Banque de France. Une cotation des projets informatiques est également réalisée afin de qualifier leur niveau de maturité en écoconception. Cette cotation permet d'orienter les projets vers des solutions plus durables : diminuer les ressources informatiques mobilisées, optimiser le trafic de données et la sollicitation des infrastructures numériques.

Par ailleurs, l'IT score, indicateur mis en place en 2023, permet désormais d'évaluer la consommation effective des ressources de chaque application informatique en regard des ressources allouées afin de réduire la consommation énergétique de nos centres de données (*datacenters*). Pour concrétiser en externe notre engagement en matière d'écoconception, la Banque participe, depuis 2022, au challenge ecoCode², projet collectif *Open Source* visant à s'assurer de la mise en œuvre des bonnes pratiques de programmation. ●

¹ <https://www.entreprises.gouv.fr/>

² <https://challenge.ecocode.io>

LES RÉALISATIONS DU LAB

Le Lab, centre d'*Open Innovation* de la Banque de France, coordonne la démarche d'innovation de notre institution et pilote des expérimentations dans le cadre d'une feuille de route annuelle. Les différentes directions générales sont parties prenantes de cette démarche et voient ainsi leurs activités transformées ou renforcées.

De nombreux tests en lien avec la donnée ont été conduits, comme l'analyse de publicités de services financiers ou la capacité à conforter les études macroéconomiques. D'autres expérimentations ont permis d'exploiter les possibilités offertes par l'intelligence artificielle (IA) générative, telles qu'un agent conversationnel, un moteur de recherche augmenté ou un modèle de synthèse de document. Ces projets, objets de démonstrateurs, s'inscrivent systématiquement dans une démarche éthique et responsable. Ainsi, en 2023, la Banque de France a établi un code de conduite pour développer ses projets sur la base de l'IA de confiance (à savoir licite, éthique et robuste) et préparer la mise en place du cadre légal européen (AI Act).

Le Lab a intensifié son rôle dans le renforcement des liens avec l'écosystème innovant, tant en France qu'à l'étranger. Ce dynamisme s'est traduit par des coopérations plus étroites avec le réseau des banques centrales étrangères. Des partenariats clés, avec notamment le Milano Hub de la Banca d'Italia ou la mise en place, avec la Bundesbank, du centre Eurosystem du *hub* d'innovation de la Banque des règlements internationaux (BRI), soulignent cet engagement continu.

Par ailleurs, le Lab consolide le positionnement innovant de la Banque de France avec la nouvelle plateforme d'innovation ¹, qui propose des actualités et des appels à contributions. Enfin, la participation accrue aux événements majeurs de l'innovation (VivaTech, Singapore FinTech Festival, etc.) amplifie la visibilité des actions de la Banque, favorisant ainsi les interactions avec l'écosystème. ●

¹ <https://innovation.banque-france.fr/>





LA BANQUE DE FRANCE RÉSOLUTION ENGAGÉE POUR LE CLIMAT

-22,6%
DÉMISSIONS DE CO₂
DEPUIS 2019

La Banque de France a réduit ses émissions de CO₂ depuis 2019 et vise à atteindre « zéro émission » d'ici 2050. Son portefeuille d'investissements contribue à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C (déjà +1,7°C actuellement).

Une « cotation verte » a été lancée en 2024 pour inciter les entreprises à décarboner leurs activités.



À l'international, le Réseau du système financier pour le climat de la Banque de France et des banques centrales et financières de 11 pays a été créé.

BANQUE DE FRANCE
RESOLUTION IN ITS COM
CLIMATE ACTION

It already reduced its CO₂ emissions by 22.6% since 2019 and aims to reach "net zero" by 2050. Its investment portfolio contributes to limiting global warming to 1.5°C (already +1.7°C currently).

A "green rating" was launched in 2024 to encourage companies to decarbonize their activities.

Internationally, the Network of the financial system for climate of the Bank of France and central and financial banks of 11 countries has been created.



5 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



NOS MISSIONS 104

Tableau de suivi de nos indicateurs 106

2023 EN IMAGES 111

DÉPLOYER UNE STRATÉGIE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE AMBITIEUSE 119

- 1 - Les actions pour la préservation de l'environnement 120
- 2 - Les actions pour l'inclusion RH et les initiatives collaboratives 121
- 3 - Un mécénat d'implication 123
- 4 - Les investissements et achats responsables 123

FOCUS 125

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

NOS MISSIONS

→ AGIR POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT :

- mettre en œuvre une stratégie de neutralité carbone
- associer les métiers et les collaborateurs à la réduction de notre empreinte carbone
- avoir un usage durable des ressources et contribuer à la préservation de la biodiversité

→ AGIR POUR L'INCLUSION RH ET LES INITIATIVES COLLABORATIVES :

- promouvoir la diversité dans les recrutements et garantir l'équité de traitement
- garantir l'employabilité des collaborateurs tout au long de leur carrière
- coconstruire un environnement de travail qui favorise le bien-être et la prise d'initiative

→ AGIR COMME MÉCÈNE :

- préserver et enrichir le patrimoine historique de la Banque
- agir pour l'inclusion économique et sociale
- agir en faveur de la transition écologique et de la biodiversité

→ AGIR POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE, PAR NOS INVESTISSEMENTS ET NOS ACHATS :

- renforcer la démarche d'investissement responsable
- intégrer les critères extra-financiers à l'engagement et au suivi des projets d'investissement opérationnels
- poursuivre et diffuser notre démarche d'achats responsables

**POUR RELEVER LES DÉFIS
DE LA BANQUE DE DEMAIN,**
avec la mobilisation de tous

AGIR

pour
**PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT**



pour
**L'INCLUSION RH
ET LES INITIATIVES
COLLABORATIVES**



comme
MÈCÈNE



par nos investissements et achats,
être exemplaire pour une
ÉCONOMIE DURABLE



DOMAINES D'ACTION

OBJECTIFS



POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Piloter et mettre en œuvre une stratégie de neutralité carbone

Associer les métiers et les collaborateurs à la réduction de notre empreinte carbone

Avoir un usage durable des ressources et contribuer à la préservation de la biodiversité

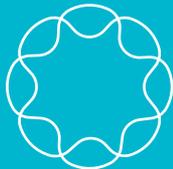


POUR L'INCLUSION RH ET LES INITIATIVES COLLABORATIVES

Promouvoir la diversité dans les recrutements et garantir l'équité de traitement

Garantir l'employabilité des collaborateurs à toutes les étapes de leur carrière

Coconstruire un environnement de travail qui favorise le bien-être et la prise d'initiative



COMME MÉCÈNE

Préserver et promouvoir le patrimoine culturel

S'engager pour une plus grande inclusion économique et sociale

Promouvoir la transition écologique



POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE, PAR NOS INVESTISSEMENTS ET NOS ACHATS

Intégrer des critères extra-financiers dans l'engagement et le suivi de nos projets

Poursuivre et diffuser notre démarche d'achats responsables

Renforcer notre démarche d'investissement responsable

INDICATEURS SUIVIS

NIVEAU D'ATTEINTE EN 2023 ^{a)}

n° 1 Réduire d'au moins 15% nos émissions de gaz à effet de serre (GES) ^{b)} à 2024
(comparativement à 2019)

n° 1 Taux de réduction 2022 (comparativement à 2019) : **23,6%** ^{c)}

n° 2 Mise à disposition de tous les collaborateurs d'un profil numérique individuel, avec enrichissement et augmentation de son usage

n° 2 14 340 utilisateurs
(collaborateurs et prestataires externes)
3 nouvelles fonctionnalités : niveau d'usage, équipements détenus avec leur empreinte carbone et écogestes, synthèse (chiffres clés, ressources pédagogiques)

n° 3 Taux d'accès des femmes aux postes à responsabilité : **35% à fin 2024**

n° 3 Taux d'accès des femmes aux postes à responsabilité : **37,3% à fin 2023**, soit au-delà de la cible fixée d'ici fin 2024 dans l'avenant de l'accord d'entreprise

n° 4 Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap **≥ à 6%**

n° 4 Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap au titre de l'année 2023 : **6,7%**

n° 5 Taux d'engagement annuel des collaborateurs ^{d)} **> 15%, avec une progression de + 15% entre 2020 et 2024**

n° 5 Taux d'engagement 2023 : **15,9%**
En 2022 : 29,7% (15% hors soutien au peuple ukrainien)
En 2021 : 16,9%

n° 6 Au moins **350 actions de mécénat** soutenues sur la période 2021-2024

n° 6 2021-2023 : **341 actions**
En 2023 : 138 actions
En 2022 : 110 actions

n° 7 Alignement des portefeuilles (poche actions de la caisse de réserve des employés et poche actions des fonds propres) ^{e)} sur une trajectoire de **1,5 °C d'ici fin 2025**

n° 7 Alignement sur une trajectoire de **1,5 °C** à fin 2023 de la totalité de la poche actions des fonds propres et de la poche actions européennes de la caisse de réserve des employés

a) Chiffres de 2023 provisoires, en partie estimés.

b) Sur le périmètre BEGES (bilan d'émissions de gaz à effet de serre; cf. *infra* infographie *Trajectoire bas carbone de la Banque de France à l'horizon 2024*).

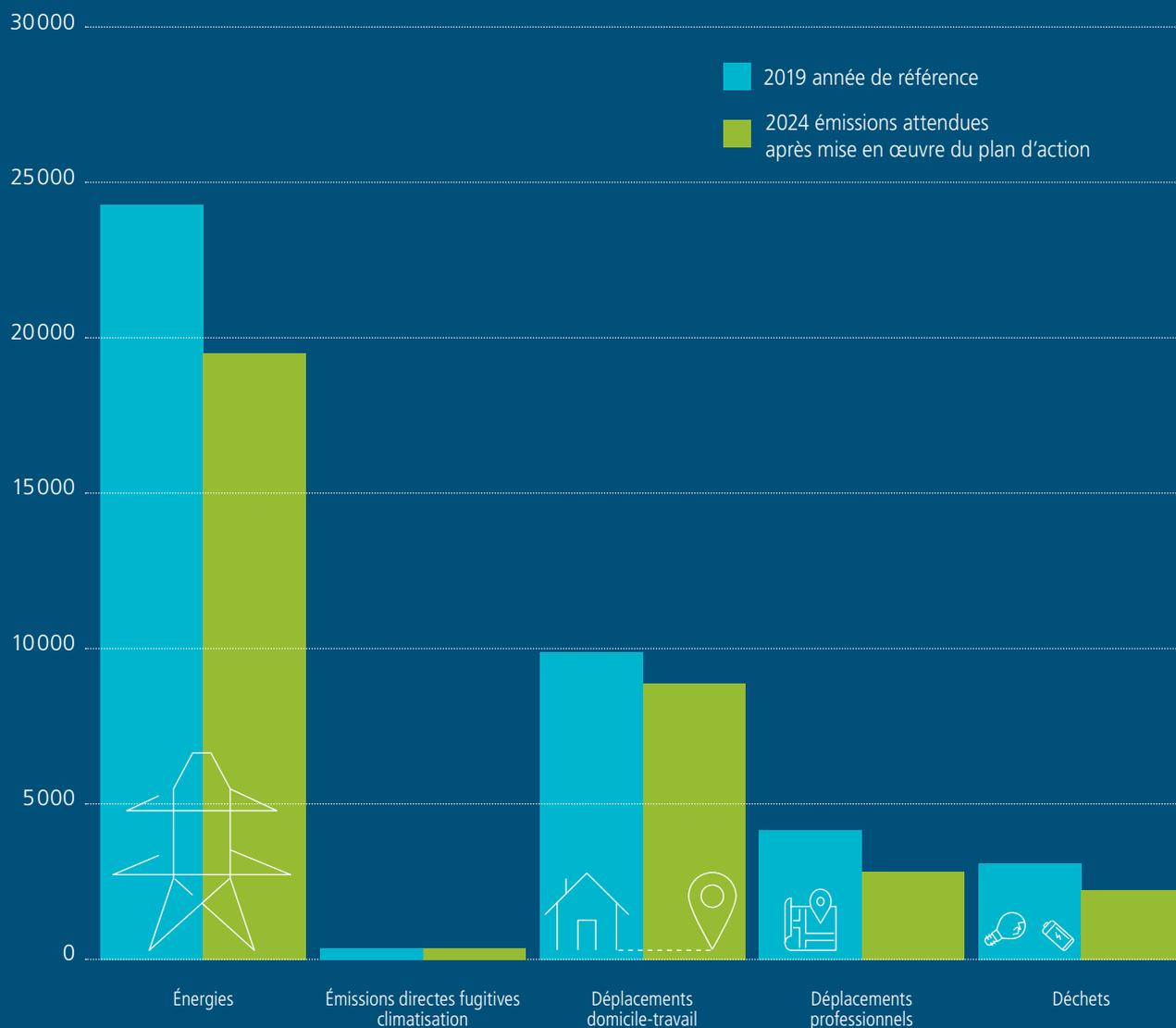
c) Chiffre arrêté à fin 2022.

d) Ce taux correspond au nombre de collaborateurs engagés dans une action de mécénat portée par l'entreprise rapporté à l'effectif total.

e) La démarche d'investisseur responsable de la Banque porte sur ces portefeuilles dont elle a la pleine et entière responsabilité. Elle poursuit les objectifs fixés par l'accord de Paris.

TRAJECTOIRE BAS CARBONE DE LA BANQUE DE FRANCE À L'HORIZON 2024

(t éq. CO₂ par poste d'émissions)^{a)}



Part du poste dans le bilan 2019

58%

1%

24%

10%

7%

a) Sur le périmètre de déclaration BEGES (Bilan des émissions de gaz à effet de serre)

Source : Banque de France.

ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE MÉCÉNAT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

(LISTE NON EXHAUSTIVE)





2023 EN IMAGES

11 JANVIER • LANCEMENT DE L'OPÉRATION PIÈCES JAUNES

Le lancement de l'opération Pièces Jaunes s'est déroulé à Nice le mercredi 11 janvier dernier en présence de Didier Deschamps, parrain de l'opération, et de Brigitte Macron, présidente de la Fondation des Hôpitaux. La Banque de France, présente à cette occasion, a animé plusieurs ateliers pour les enfants et a effectué une pesée des pièces collectées durant la journée •



Isabelle de Fraiteur

Communications specialist and engaged entrepreneur



30 JANVIER • COLLOQUE « AMBITION NET ZÉRO »

Ce colloque, organisé au siège de la Banque de France, a réuni lors de six tables rondes experts du climat, fournisseurs de données, investisseurs et régulateurs afin de débattre des outils et mesures à déployer pour atteindre l'objectif net zéro carbone à l'horizon 2050 •



AVRIL • L'ART DU GRAFFITI À LA BABCOCKERIE

En face du centre fiduciaire de Paris-La-Courneuve, les anciennes usines de chaudières Babcock & Wilcox ont été transformées en un exceptionnel espace de liberté pour l'art urbain par un collectif de 130 graffeurs. L'association d'art urbain L'Écluse a entrepris de les ouvrir temporairement au public et de les immortaliser dans un livre d'art financé notamment par la Banque de France dans le cadre du mécénat •



5 JUIN • RÉCITAL DONNÉ PAR SIMON GHRAICHY

Simon Ghraichy a proposé aux collaborateurs de la Banque de France un récital à la Galerie dorée. Le jeune talent a interprété des œuvres de Liszt, de Baboni-Schlingi, des extraits des Goyescas de Granados, des Indes galantes de Rameau, et d'Iberia d'Albéniz •



**JUILLET • FRESQUE DU CLIMAT : EN TROIS HEURES,
COMPRENDRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
ET ÊTRE PRÊT À PASSER À L'ACTION**

La Fresque du climat figure parmi les formations sur le développement durable proposées par la Banque et a été suivie depuis 2022 par plus de 2 300 collaborateurs •



7 JUILLET • LES TROPHÉES RESPONSABLES

Dans une ambiance chaleureuse, les représentants des associations lauréates, accompagnés des collaborateurs parrains/marraines, se sont vu décerner chacun un prix de 2 000 euros, dans l'auditorium du siège •

C'EST AUSSI...

JANVIER

30 janvier : Conférence sur la finance durable et l'ambition net zéro.

FÉVRIER

6 février : Lancement du Challenge environnemental Energic¹ avec plus de 1 400 collaborateurs impliqués.

JUILLET

7 juillet : 7^e édition des Trophées responsables avec 25 projets lauréats financés.

Courant juillet : Finalisation de l'aménagement des parkings du siège avec un sous-sol dédié aux véhicules rechargeables.

SEPTEMBRE

19 septembre : Lancement de la Semaine européenne du développement durable avec une conférence de Jean-Marc Jancovici, ingénieur consultant en énergie et climat, et la présentation du Collectif agir pour la planète (CAP) créé par des collaborateurs de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

OCTOBRE

5 octobre : Clôture de la Semaine européenne du développement durable avec une conférence de Gilles Vermot-Desroches (président du Pacte mondial – Réseau France), annonce des lauréats du Défi Développement durable 2023.

24 octobre : Mise en place, à titre expérimental, d'un dispositif d'engagement de mécénat de moyenne durée en cours de carrière « la mission expertise Pro Bono ».

DÉCEMBRE

4 décembre : Accueil des bénéficiaires du Réseau Étincelle (association engagée en faveur des jeunes en rupture avec le système scolaire).

¹ Challenge environnemental Energic : défi ludique sur une application mobile permettant d'approfondir ses connaissances sur les sujets environnementaux et d'agir de manière concrète.

DÉPLOYER UNE STRATÉGIE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE AMBITIEUSE

En tant qu'entreprise engagée, la Banque de France pilote la mise en œuvre de sa politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Elle s'appuie sur des métiers et des collaborateurs régulièrement sensibilisés et formés aux questions environnementales et sociales, et procède à l'évaluation de ses impacts environnementaux.

Les actions pour la préservation de l'environnement

L'empreinte carbone de la Banque de France

La trajectoire bas carbone

La Banque de France a révisé début 2023 le plan de transition de son environnement opérationnel¹ à fin 2024. L'objectif est maintenant de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 15 % par rapport à l'année de référence 2019 (cf. supra *infographie* Trajectoire bas carbone de la Banque de France à l'horizon 2024).

La mise en œuvre du plan d'actions associé pour atteindre cet objectif implique une mobilisation transversale. Le dernier calcul de l'empreinte carbone de la Banque a permis de constater une diminution de 23,6 % à fin 2022 par rapport à 2019.

À plus long terme, la Banque de France s'est engagée à contribuer activement à un objectif de neutralité carbone. Elle poursuit ainsi ses travaux d'identification des leviers d'actions afin de définir sa stratégie bas carbone à l'horizon 2030 et a l'ambition d'aligner sa trajectoire avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique.

Premiers éléments d'appréciation de l'empreinte carbone 2023

Les consommations énergétiques des bâtiments continuent de baisser en 2023. L'ensemble des énergies sont concernées. Par rapport à 2022, les consommations en énergies fossiles diminuent : d'environ 13 % pour le fioul et 8 % pour le gaz. La consommation d'électricité enregistre une diminution d'environ 7 %. Au total, la baisse des émissions de CO₂ associées est estimée à 7 %.

En 2023, les émissions de CO₂ générées par les déplacements professionnels poursuivent l'augmentation entamée en 2022, après deux années, 2020 et 2021, marquées par des baisses drastiques en lien avec la crise Covid. Ces émissions restent dans les normes et bien en dessous des niveaux de 2019. Ainsi, les émissions des déplacements professionnels hors flotte de véhicules de la Banque progressent d'environ 20 % entre 2022 et 2023. Toutefois, par rapport à 2019, la diminution avoisine 49 %, dont une réduction d'environ 50 %

des déplacements en avion (cf. *infra focus* Les budgets carbone des déplacements professionnels alloués aux directions générales).

Concernant les émissions liées aux déplacements domicile-travail, la tendance baissière se confirme en 2023. Elle devrait être de l'ordre de 5 % par rapport à 2022, soit une diminution annuelle équivalente à celle enregistrée en 2022. Ces premiers éléments sont de nature à anticiper une poursuite de la réduction de l'empreinte carbone de la Banque à un rythme plus rapide que l'objectif de diminution de 15 % sur la période 2019-2024.

L'empreinte biodiversité de la Banque de France

La préservation de la biodiversité en actions

« Avoir un usage durable des ressources et contribuer à la préservation de la biodiversité » constitue l'un des objectifs prioritaires de la stratégie RSE 2021-2024 de la Banque de France. Il est pris en compte par la Banque dans sa démarche d'achats responsables, lors des travaux immobiliers et de réaménagement des espaces verts, dans ses projets industriels ou encore dans sa politique de sobriété numérique. La Banque de France sensibilise par ailleurs ses collaborateurs et soutient leurs initiatives.

La biodiversité à la Banque de France : répercussions et dépendances

Afin d'approfondir l'analyse de ses retombées sur la biodiversité et de ses dépendances aux services écosystémiques, la Banque de France a procédé en 2023 à une évaluation d'empreinte biodiversité, exprimée en MSA.km² (cf. *infra focus* La protection de la biodiversité).

La réduction de l'empreinte environnementale de la Banque de France

Actions de sensibilisation et de formation

La Banque a dépassé son objectif ambitieux de former 75 % de son personnel aux enjeux climatiques à fin 2023, avec 7 724 collaborateurs sensibilisés. Cet objectif s'est traduit par la participation à une des formations à distance proposées par la Banque sur les enjeux climatiques et la neutralité carbone ou à un atelier de la Fresque du climat.

L'atelier de la Fresque du climat a été largement déployé au sein de la Banque grâce à l'investissement de ses 70 animateurs internes. Au total, ce sont 2 378 collaborateurs

qui ont participé à une Fresque du climat depuis son lancement en mars 2022, dont 1 609 sur l'année 2023.

Sobriété énergétique : un objectif ambitieux

La Banque de France s'est engagée dans un vaste plan de réduction de sa consommation énergétique qui lui a permis de parvenir à une baisse de 23 %, alors que son objectif était une baisse de 15 % fin 2023.

Des solutions techniques ont permis d'atteindre cet objectif parmi lesquelles : un chauffage limité à 19 °C l'hiver et l'été, pour les locaux équipés en solution de rafraîchissement, une température qui ne descend pas sous les 26 °C, le remplacement d'équipements énergivores, la pose de têtes thermostatiques sur les radiateurs, une meilleure gestion des périodes d'éclairage, la généralisation des LED, et des travaux de construction et de rénovation selon les dernières normes en vigueur.

La sobriété passe également par les comportements individuels et par des gestes simples qui ont fait l'objet de campagnes de communication à destination du personnel.

Sobriété numérique

La sensibilisation au numérique responsable s'est poursuivie au sein de la Banque. Le profil numérique permet à chaque collaborateur d'accéder à son tableau de bord individuel, de connaître son niveau de consommation des services numériques et d'être sensibilisé aux répercussions des équipements qu'il détient.

En lien avec l'évolution des modes de travail, la politique de dotation des matériels informatiques a été révisée, privilégiant l'achat de matériels écoresponsables. Le renouvellement d'équipements, de serveurs et d'infrastructures, a par ailleurs permis de réaliser l'objectif fixé pour 2023 de diminuer de 9 %, par rapport à 2019, la consommation électrique des centres de données (*datacenters*) de la Banque.

Une démarche d'écoconception des services numériques est de plus en cours de déploiement (*cf. infra focus du chapitre 4* La démarche d'écoconception des services numériques).

Immobilier responsable

Après sa première déclaration de patrimoine et de consommation d'énergie au titre du dispositif Éco Énergie Tertiaire en 2022, la Banque poursuit sa démarche déclarative

et renforce ses efforts en matière de sobriété énergétique. Dans ce cadre, elle a planifié des audits énergétiques, dont le premier est en cours, visant à établir un état des lieux et à construire les plans d'actions qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par le décret tertiaire².

La Banque cherche également à réduire son impact sur la biodiversité et a, par exemple, installé un parcours botanique et différents équipements dans le parc de sa succursale à Dijon. Elle a renouvelé, fin 2023, la convention associant la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) avec le site de Poitiers, Hauts-de-Montgorges.

Mobilité durable

La Banque de France continue sa stratégie de réduction de l'empreinte carbone en privilégiant l'acquisition de véhicules électriques. Leur part dans le parc automobile représente 11 % et va se renforcer dans les prochaines années.

La Banque a mis en œuvre un dispositif de forfait mobilité durable pour inciter à l'usage des modes de transports durables (vélo, covoiturage, autopartage) pour les déplacements domicile-travail.

2

Les actions pour l'inclusion RH et les initiatives collaboratives

Un engagement pour l'égalité

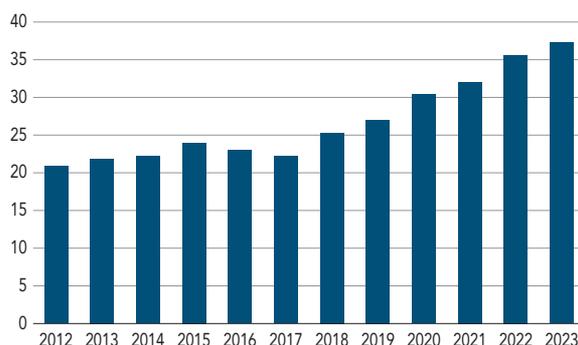
L'engagement de la Banque en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est concrétisé en 2023 par une progression du nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations de la Banque, ce qui a contribué à hisser l'index égalité professionnelle femmes-hommes à 98 points/100, en comparaison d'une moyenne nationale de 86/100. La proportion des femmes parmi les cadres de direction a progressé pour atteindre 37,3 % ; elle est de 39 % parmi le top 100 des managers de la Banque (appelé G100).

1 Environnement opérationnel : périmètre déclaré dans le BEGES (bilan d'émissions de gaz à effet de serre), à savoir les émissions de gaz à effet de serre des consommations énergétiques, émissions fugitives des équipements de climatisation, déplacements

professionnels et domicile-travail et déchets.

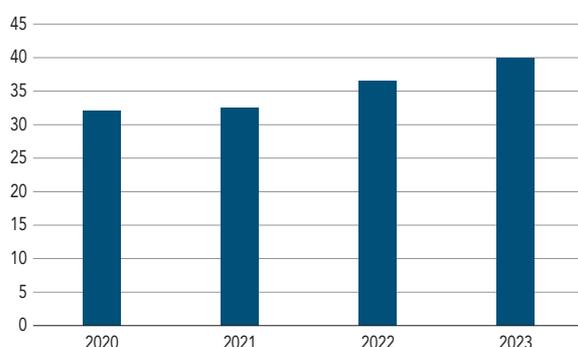
2 Le décret tertiaire impose une obligation de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires à horizon 2030, 2040 et 2050.

Évolution de la proportion de femmes parmi les cadres de direction (en%)



Source : Banque de France.

Évolution de la proportion de femmes dans le G100 (en%)



Note : Le G100 regroupe les cent premiers cadres dirigeants (siège et régions).

Source : Banque de France.

Un engagement pour la diversité

L'année 2023 a été marquée par la signature, aux côtés de 80 entreprises, de la Charte de la diversité portée par l'association Les entreprises pour la Cité³, qui traduit l'engagement de la Banque de France en faveur de la diversité et de la lutte contre la discrimination. Les modes de recrutement de la Banque, notamment par concours, et les actions de formation de ses recruteurs aux enjeux de la non-discrimination favorisent la diversité.

La politique de formation de la Banque de France est particulièrement ambitieuse avec un pourcentage de 6,7 % de la masse salariale consacré à la formation ; elle favorise l'employabilité de tous. Un collaborateur de la Banque bénéficie en moyenne d'une semaine de formation par an. Cet effort de formation est largement supérieur à la moyenne des grandes entreprises françaises.

Un engagement pour l'inclusion

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés a encore progressé, passant de 6,45 % en 2022 à 6,7 % en 2023. Cette augmentation s'explique non seulement par le recrutement de nouveaux collaborateurs en situation de handicap, mais aussi par de nouvelles déclarations de handicap de collaborateurs sensibilisés aux mesures de notre accord d'entreprise. En effet, plus de 400 collaborateurs ont suivi l'action de sensibilisation générale instaurée par la Banque, en parallèle des actions déployées dans les régions. L'accent a été mis sur le handicap invisible (80 % des situations de handicap) avec la conférence de Cécile Hernandez, championne paralympique de *snowboard*, et l'exposition courageuse de cinq collaborateurs acceptant de témoigner. Enfin, 2023 aura été l'année de la renégociation du douzième accord d'entreprise sur le handicap à la Banque de France.

Un engagement reconnu

Un an après la signature de la Charte internationale pour une intelligence artificielle (IA) inclusive⁴, l'engagement et les actions menées par la Banque de France lui ont permis d'être la seconde entreprise française et la première banque centrale à obtenir le Label GEEIS-AI (*Gender Equality European & International Standard AI*). Celui-ci a pour vocation de contribuer à la création d'une culture européenne et internationale commune en matière d'égalité professionnelle.

Elle a également été lauréate du classement « Entreprise engagée pour la diversité 2023 » établi par le magazine *Capital* en arrivant à la troisième place du secteur « Banque et services financiers ».

Enfin, la Banque de France a été classée 29^e sur 850 entreprises dans le classement « *Diversity leaders 2024* » du *Financial Times* en fin d'année.

De nouvelles initiatives collaboratives

Le terme « ensemble » résume parfaitement les initiatives collaboratives à la Banque de France et exprime la force de la mobilisation du personnel pour des actions de terrain au service de la RSE (cf. infra *focus* L'implication des collaborateurs dans la stratégie RSE).

3

Un mécénat d'implication

Mécénat Inclusion économique et sociale

Dans le cadre du Plan national « 1 jeune-1 mentor », grande cause nationale 2023, une cinquantaine de collaborateurs se sont mobilisés aux côtés d'associations pour accompagner des jeunes de 10 à 30 ans dans leur parcours d'orientation scolaire et professionnel.

La Banque a financé des programmes de soutien au bénéficiaire d'enfants placés par l'aide sociale à l'enfance (fondation Apprentis d'Auteuil) et d'inclusion sociale par l'apprentissage d'un instrument de musique pour les enfants issus de milieux socioculturels défavorisés (projet Démos, Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale).

Elle participe aussi à la prévention du décrochage scolaire en zone d'éducation prioritaire en particulier grâce à la détection des difficultés des élèves en mathématiques (projet de l'association Coup de Pouce) et la promotion de l'entrepreneuriat auprès des lycéens (programme « Entreprendre pour Apprendre ») dans le cadre de la mission nationale d'éducation financière des publics.

Accompagnement de la transition écologique

La Banque développe son engagement auprès des associations de microcrédit⁵ qui accompagnent prioritairement les projets d'entrepreneuriat à fortes répercussions sociales, environnementales ou territoriales, portés par des personnes éloignées de l'emploi.

Conservation du patrimoine culturel

La Banque mobilise d'importants moyens pour la conservation, la mise en valeur et le rayonnement de son patrimoine immobilier et mobilier notamment à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, de visites commentées de la Galerie dorée et de prêts d'œuvres pour des expositions dans des musées nationaux⁶.

Mobilisation des collaborateurs autour du mécénat

La Banque conçoit le mécénat comme un engagement institutionnel et collaboratif. Ses actions visent à soutenir des projets à implication sociale, environnementale ou territoriale en mobilisant de nombreux collaborateurs dans leur mise en œuvre sous la forme de mécénat de compétences, de participation à des actions collectives (levées de fonds, défis sportifs et écoresponsables) et d'appels à projets dans les domaines de la transition écologique ou de la solidarité avec les populations fragiles.

4

Les investissements et achats responsables

Une démarche d'investissement responsable (IR) engagée pour répondre aux enjeux de durabilité

Toujours plus engagée dans sa démarche d'investissement responsable, la Banque de France renforce ses exigences pour ses portefeuilles d'actifs adossés à ses fonds propres et engagements de retraite (23,7 milliards d'euros à fin 2023) sur trois axes :

- Un axe « Climat » : la Banque poursuit l'alignement de ses portefeuilles sur une trajectoire climatique de 1,5 °C d'ici 2025, avec l'atteinte de cette cible déjà acquise à fin 2023 pour un peu plus des deux tiers de l'ensemble des actions détenues. Elle s'est par ailleurs engagée à exclure, d'ici fin 2024, les entreprises développant de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles. Enfin, elle contribue au financement de la transition énergétique et écologique en investissant dans des obligations vertes et des fonds thématiques à impact.
- Un axe « Environnemental, social et de gouvernance » (ESG) : la Banque a mis en œuvre l'exclusion de 20 % des actifs de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG, auxquels s'ajoute le secteur du tabac (exclu à fin 2023).

3 *Charte de la diversité* (charte-diversite.com)

4 Cette IA garantit l'absence de biais de genre notamment.

5 France Active, réseau Initiative France, Association pour le droit à

l'initiative économique (Adie) et Réseau Entreprendre.

6 Par exemple, prêt d'œuvres pour l'exposition « La Régence à Paris » au Musée Carnavalet, à Paris.

Ce seuil d'exclusion, aligné sur les exigences du label investissement socialement responsable (ISR), sera rehaussé à 30 % en 2024. Par ailleurs, la Banque de France investit dans des obligations à caractère social et des fonds à critères d'impacts sociaux.

- Un axe « Engagement actionnarial » : la Banque applique une politique de vote prenant en compte des indicateurs ESG et a accru ses exigences en matière de rémunération excessive des dirigeants.

La poursuite de la démarche d'achats responsables

Les actions entreprises en matière d'achats responsables depuis deux ans ont été amplifiées en 2023 avec les travaux de rédaction du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) que la Banque a publié au début de l'année 2024 (*Brochure Spaser 2024-2026.pdf (banque-france.fr)*).

Ce document fixe une feuille de route détaillée pour la période 2024-2026, avec notamment l'intégration de critères de performance environnementale (gestion des déchets, consommation d'électricité contrôlée, etc.), d'exigences de produits issus de l'économie circulaire et de prise en compte de clauses à caractère social (insertion, égalité professionnelle) dans les procédures d'achat de la Banque.

Ainsi, une palette beaucoup plus large de leviers de performance va progressivement permettre à la Banque de valoriser ses actions en matière de responsabilité sociale et environnementale. Cette démarche permet également de prendre en compte les actions RSE des fournisseurs avec lesquels la Banque travaille, en particulier celles relatives à leur empreinte environnementale.

Toutes ces actions s'accompagneront d'une formation des acheteurs, et à terme des prescripteurs, sur ces thématiques qui deviennent centrales dans l'achat, tout en nécessitant des compétences spécifiques.

L'analyse extra-financière des projets d'investissement

La Banque de France a mis en place une démarche innovante d'analyse extra-financière pour évaluer ses

projets d'investissement opérationnels (immobiliers, industriels et informatiques).

Cette démarche, fondée sur des critères environnementaux, sociaux et sociétaux, est intégrée à la gouvernance des investissements dès leur démarrage et est mise à jour lors des différentes phases.

Après un premier déploiement en 2022, cette démarche structurante, qui s'appuie sur une grille d'analyse extra-financière, a été généralisée en 2023. Elle concerne :

- au moins 50 % des projets immobiliers de la Banque de France avec une analyse qui porte notamment sur l'efficacité énergétique, la transition bas-carbone et l'adaptation aux besoins des personnes à mobilité réduite ;
- les projets industriels avec un avis RSE qui est obligatoirement émis pour la prise en compte de la transition carbone ;
- les projets informatiques avec le recours à l'analyse PRIQUA (performance durable, risques, image et qualité).

À fin 2023, 100 % des projets immobiliers et 90 % des projets informatiques font l'objet d'indicateurs extra-financiers sur la satisfaction des utilisateurs et les répercussions environnementales.

FOCUS

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Afin de structurer sa démarche en faveur de la protection de la biodiversité, la Banque de France a dressé un état des lieux détaillé des enjeux liés à la biodiversité de ses actions à date, et mené une évaluation de son empreinte biodiversité. S'appuyant sur la méthode du *Global Biodiversity Score* (GBS)¹, cette évaluation décrit les impacts de ses activités exprimés en MSA.km² (1 MSA.km² équivalant à l'artificialisation d'1 km² de surfaces naturelles non perturbées²).

La mesure d'empreinte de la Banque de France, en tant qu'organisation, a pris en compte les activités tertiaires et industrielles de son siège, mais également celles de ses sites périphériques et de son réseau de succursales. Les activités de la Banque de France, en tant qu'institution financière font, par ailleurs, l'objet d'un calcul d'empreinte biodiversité financière³.

Cet exercice, conduit en 2023, a nécessité une collecte de données quantitatives et qualitatives, analysées par une équipe d'experts externes, sous le pilotage de l'équipe RSE. Les pressions sur la biodiversité ont été examinées pour les principales activités de la Banque de France (telles que la fabrication des billets, la gestion du parc immobilier, les achats). Les répercussions terrestres – dynamiques et statiques – comme aquatiques ont été prises en compte.

L'évaluation de l'empreinte biodiversité constitue un jalon important pour la Banque de France dans la priorisation de ses actions à venir. ●

¹ Le *Global Biodiversity Score* (GBS) est l'un des outils de référence de calcul d'une empreinte biodiversité à destination des entreprises et des institutions financières.

² MSA, *mean species abundance*.

³ Les résultats de l'empreinte biodiversité financière sont disponibles dans le *Rapport d'investissement responsable 2022*.



L'IMPLICATION DES COLLABORATEURS DANS LA STRATÉGIE RSE

La démarche participative est un fort levier d'appropriation et d'adhésion, particulièrement pertinent pour le déploiement de la stratégie responsabilité sociale et environnementale (RSE). La Banque de France s'appuie notamment sur le dynamisme et l'engagement du réseau des correspondants RSE issus de chaque région et direction générale. De nombreuses actions sont ainsi menées sur la base d'initiatives locales déclinant les axes de la stratégie RSE.

En 2023, des collaborateurs de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ont créé le Collectif Agir pour la Planète (CAP). Il a pour objectif de participer à une diffusion large et rapide d'une culture des risques climatiques et environnementaux. Cette diffusion passe par la sensibilisation des collaborateurs et la mise en place d'un cercle de réflexion sur ces sujets.

En 2023, un nouveau type de dispositif a été expérimenté : le Challenge environnemental Energic. Durant trois mois, 1 437 collaborateurs ont participé activement à un défi ludique

sur une application mobile leur permettant d'approfondir leurs connaissances sur les sujets environnementaux et de passer à l'action : favoriser les écocestes, partager les bonnes pratiques et être acteurs de la réduction de sa consommation d'énergie. Les missions individuelles et collectives proposées par Energic ont permis de partager 8 534 écocestes et 2 767 idées.

Ces idées et celles qui émanent régulièrement du terrain ont nourri la troisième édition du Défi Développement durable. Après analyse et consultation des acteurs concernés au sein de la Banque, douze idées, pouvant être mises en œuvre à très court terme, ont été soumises aux votes. Ainsi, 1 540 collaborateurs ont exprimé leurs préférences. Les sept idées les plus plébiscitées ont commencé à être déployées dès fin 2023 sur des sites pilotes. Parmi elles, on compte : une cuve de récupération d'eau de pluie dans le parc de la succursale de Dijon, une machine prototype de distribution de graines gourmandes en vrac au siège à Paris et des vélos bureaux générateurs d'énergie installés à Amiens, Lens et Paris. ●

LES BUDGETS CARBONE DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS ALLOUÉS AUX DIRECTIONS GÉNÉRALES

En 2023, la Banque de France a lancé un projet pilote consistant à fixer à ses directions générales un objectif de réduction des émissions liées à leurs déplacements professionnels (hors flotte automobile). Chacune dispose d'un « budget carbone », c'est-à-dire d'un quota cible d'émissions pour l'année 2023. Ce quota a été calculé en tenant compte des caractéristiques de déplacement et des marges d'actions propres à chaque direction générale au regard de l'application de la politique de déplacement actuelle et des mesures complémentaires laissées à leur main. Les quotas ainsi répartis ont pour objectif de permettre une réduction des émissions de 40 % au global entre 2019 et 2023. Cet objectif est indicatif pour 2023.

Dans ce cadre, les directions générales et régionales de la Banque ont accès, tous les mois, à un rapport en ligne présentant le détail de leurs émissions de CO₂ et des déplacements associés. Ce rapport fournit également des pistes de réduction, notamment en matière d'arbitrage entre avion et train.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'équipe RSE de mettre à la disposition des directions générales et régionales des outils afin qu'elles puissent aborder la transition écologique en toute autonomie et s'investir sur ces sujets en sélectionnant les leviers les plus adéquats au regard de leurs impératifs et pratiques.

Le bilan de cette année est positif : le sujet a été bien compris et intégré par les différents correspondants au sein des régions et des directions générales. Ainsi, plus de 200 utilisateurs répartis au sein de 100 services ont utilisé le rapport mis à leur disposition. Le recours au train pour les trajets de moins de 4 h 30 a été très suivi au cours de l'année 2023, passant de 87,3 % au premier trimestre à 95 % au troisième.

Il a été décidé de reconduire l'exercice en 2024, en le rendant normatif, et en élargissant son périmètre à la flotte automobile. ●





6 GOUVERNANCE

Les organes exécutifs

Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Le gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions. Le gouverneur ainsi que les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans, renouvelable une fois. Nommé gouverneur le 1^{er} novembre 2015, François Villeroy de Galhau a été reconduit par un décret du 27 octobre 2021¹. Il est secondé par deux sous-gouverneurs, Denis Beau, nommé pour la première fois le 28 juillet 2017 et reconduit le 12 janvier 2024 et Agnès Bénassy-Quéré, nommée le 8 février 2023.

Le gouverneur exerce également la présidence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), et de l'Observatoire de l'inclusion bancaire. Il est membre du Haut Conseil de stabilité financière et depuis le 12 janvier 2022, président de la Banque des règlements internationaux (BRI) pour un mandat de trois ans.

Le Comité de direction

Le Comité de direction assure la gouvernance opérationnelle de la Banque de France. Placé sous la présidence du gouverneur, il comprend les sous-gouverneurs et les directeurs généraux. Le président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), y siège également. Le secrétariat en est assuré par Audrey Metzger, directrice de la Stratégie.

Les organes de la gestion opérationnelle

Trois instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif, le Comité des risques, et le Comité stratégique du régime des retraites (CS2R).

Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif examine la stratégie d'investissement de l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France (en euros et

en devises), à l'exception des portefeuilles en emploi de la caisse de réserve des retraites des employés de la Banque de France. Ceux-ci sont suivis par le CS2R créé en avril 2018 et présidé par le premier sous-gouverneur. La caisse de retraite est vouée à une extinction progressive à la suite de la réforme des retraites de 2023² : seuls les collaborateurs titulaires recrutés avant le 1^{er} septembre 2023 sont encore affiliés à ce régime. Le Comité des risques, placé sous la présidence de la seconde sous-gouverneure, définit le dispositif d'encadrement des risques applicable aux opérations de marché pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France.

Par ailleurs, le Comité exécutif sur le changement climatique (CECC), créé en 2021 et présidé par la seconde sous-gouverneure suit et coordonne les actions menées par l'ensemble des directions générales de la Banque et l'ACPR dans ce domaine.

L'organisation du réseau et le comité exécutif du réseau

Le réseau de la Banque de France est organisé autour de 13 directions régionales. Il compte aujourd'hui 95 succursales départementales, incluant les 13 chefs-lieux de région, et 10 antennes économiques. Vingt succursales et trois centres spécialisés assurent la gestion de la circulation fiduciaire (cf. Le réseau et les centres fiduciaires de la Banque de France au 1^{er} janvier 2024 en annexe 2).

Le Comité exécutif du réseau assure son pilotage stratégique. Placé sous l'autorité du directeur général des Services à l'économie et du Réseau, il réunit notamment les directeurs régionaux, les directeurs des métiers (entreprises, particuliers, éducation financière, médiation, actions de place), de l'informatique consacrée aux services à l'économie et le chef de Cabinet.

1 L'article 13 de la Constitution prévoit que le pouvoir de nomination du président de la République sur certains emplois ou fonctions fait préalablement l'objet d'un avis public des commissions compétentes des deux assemblées. Aux termes de la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010, la nomination du gouverneur de la Banque de France est soumise à cette procédure.

2 Le décret n° 2023-693 relatif au régime spécial de retraite de la Banque de France réformant le régime de retraite des collaborateurs titulaires a été publié le 28 juillet 2023 en application de la loi du 14 avril 2023.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs



Denis Beau
Premier sous-gouverneur



François Villeroy de Galhau
Gouverneur



Agnès Bénassy-Quéré
Seconde sous-gouverneure

Les membres du Comité de direction

(autres que le gouverneur
et les sous-gouverneurs,
1^{er} mars 2024)



Claude Piot
Secrétaire général



Emmanuelle Assouan
Directrice générale de la Stabilité
financière et des Opérations



Hervé Gonsard
Directeur général des Services
à l'économie et du Réseau



Olivier Garnier
Directeur général des Statistiques,
des Études et de l'International



Erick Lacourrègne
Directeur général des Moyens
de paiement



Ivan Odonnat
Président de l'IEDOM
et directeur général de l'IIEOM



Nathalie Aufauvre
Secrétaire générale de l'Autorité
de contrôle prudentiel et de résolution



Thierry Bedoin
Directeur général du Système
d'information



Anne-Sophie Martenot
Directrice générale des Ressources
humaines



Pierre Poulain
Contrôleur général

2

Les organes délibératifs et de contrôle

Le Conseil général

Le Conseil général exerce l'essentiel des fonctions d'un conseil d'administration. Il délibère sur les questions relatives à la gestion des activités autres que celles qui relèvent des missions du Système européen de banques centrales (SEBC)³.

Le Conseil général est composé, au 1^{er} mars 2024, du gouverneur, des sous-gouverneurs, de Mmes Catherine Barthélémy, Anne-Laure Delatte, Élisabeth Ducottet, Élisabeth de Longevialle et de MM. Jean-Roger Davin, Jean-Paul Faugère, vice-président de l'ACPR, Gilles Savary et Benoît Besson, conseiller général élu par le personnel.

Le censeur, Christophe Bories, nommé par le ministre chargé de l'Économie, ou son suppléant, Gabriel Cumege, assiste aux réunions du Conseil. En 2023, le Conseil général s'est réuni à neuf reprises.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit rend compte au Conseil général des questions relatives à l'information financière, à l'audit externe et interne, au contrôle interne et à la maîtrise des risques. Il a ainsi pris connaissance des conclusions des travaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

Le Comité a également examiné :

- les conclusions des missions d'audit interne et leurs recommandations ;
- les suites données aux plans d'action des unités auditées en réponse aux recommandations ;
- le programme d'audit de l'année 2024 ;
- les évolutions intervenues dans le domaine du contrôle permanent et de la maîtrise des risques.

3

La maîtrise des risques opérationnels et l'audit interne

La maîtrise des risques

Le dispositif de contrôle interne de la Banque de France est organisé en trois lignes de maîtrise (les opérationnels et leur hiérarchie, les professionnels de la maîtrise des risques et du contrôle permanent, l'audit interne). Il permet d'évaluer, d'une part, l'ensemble des risques opérationnels ainsi que les dispositifs et plans d'action visant à les réduire et, d'autre part, la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle.

En 2023, la Banque a poursuivi la professionnalisation de la filière en :

- entretenant le lien fonctionnel établi entre la direction de la Prévention des risques, qui définit et coordonne la mise en œuvre de la stratégie de la Banque sur la fonction maîtrise des risques et contrôle permanent, et les acteurs locaux dans les directions générales et dans le réseau (managers des risques et responsables de sécurité métier) ;
- certifiant une sixième promotion de collaborateurs en « Maîtrise des risques et contrôle permanent » (soit 82 collaborateurs concernés en six ans) tout en organisant une septième session ;
- faisant évoluer le logiciel de gestion des risques, qui offre aux acteurs des trois lignes de maîtrise une base de données unique des processus, risques, contrôles et plans d'action, afin de le rendre plus efficace.

Par ailleurs, la Banque de France veille à disposer d'un système de maîtrise du risque cyber le plus efficace possible et à l'état de l'art (cf. infra *focus* Risque cyber). En particulier, les applications les plus sensibles respectent les exigences édictées par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi).

³ Le Système européen de banques centrales (SEBC) rassemble la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales des

27 pays de l'Union européenne. L'Eurosystème regroupe la BCE et les seules banques centrales des 20 pays ayant adopté l'euro.

L'audit interne

L'audit interne, placé sous l'autorité du Contrôleur général, constitue la troisième ligne de maîtrise de la Banque de France. Il a compétence sur l'ensemble des unités, processus et activités de la Banque et de son réseau de succursales, ainsi que sur ses filiales. Le Contrôleur général rapporte directement au Gouverneur.

À partir d'une approche prioritairement fondée sur les risques, l'audit interne fournit aux destinataires de ses travaux (Comité d'audit, gouvernement de la Banque, directeurs généraux) une assurance, indépendante et objective, sur :

- l'atteinte des objectifs stratégiques ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la protection des actifs, de l'image et de la réputation ;
- le respect des lois, règlements, règles et procédures, des contrats et de la déontologie (cf. infra *focus* Éthique et déontologie).

L'action de l'audit interne s'inscrit également dans le cadre du SEBC. Le Contrôleur général et la direction de l'Audit des services centraux sont ainsi membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC (*Internal Auditors Committee, IAC*). Ils y préparent, avec leurs homologues des autres banques centrales nationales et de la Banque centrale européenne (BCE), le programme d'audit de l'Eurosystème et supervisent la réalisation des missions conduites sous l'égide de l'IAC.

Dans son organisation comme dans la conduite de ses missions, l'audit interne se conforme aux « Normes internationales pour la pratique professionnelle » définies par l'*Institute of Internal Auditors (IIA)*.

En 2023, l'audit interne a mené plus de soixante-dix missions et enquêtes. Les travaux d'audit ont porté prioritairement sur le pilotage des activités, l'efficience des organisations, la sécurité des systèmes d'information, et la conduite des projets.

Le Conseil général et le Comité d'audit

(1^{er} mars 2024)



Pascal CESCON
Déontologue
du Conseil général

Audrey METZGER
Secrétaire
du Conseil général

Pierre POULAIN
Secrétaire
du Comité d'audit

FOCUS

RISQUE CYBER

L'année 2023 est marquée par une menace cyber toujours très prégnante, du fait notamment du contexte géopolitique, ainsi que par l'émergence de nouveaux risques engendrés par le développement des intelligences artificielles (IA) génératives. Le risque cyber constitue de ce fait l'un des principaux risques opérationnels contre lesquels la Banque de France se prémunit. Face à une cyber menace en évolution rapide, la Banque de France a poursuivi la mise en œuvre de la feuille de route définie dans la stratégie de cybersécurité 2021-2024, et confirmé les quatre caps fixés : i) augmentation de la résilience du système d'information, ii) maîtrise de la consommation de services *cloud*, iii) renforcement de la sécurité des données et iv) optimisation de la gestion de la conformité. Elle s'assure aussi du niveau de cybersécurité et de résilience de ses fournisseurs critiques.

Ceci la conduit à poursuivre sans relâche l'amélioration des dispositifs de protection de son système d'information et la sensibilisation de l'ensemble de son personnel. La Banque de France s'assure en permanence du respect des règles de sécurité

qui s'imposent à elle, en raison notamment de ses missions de service public. Elle veille à ce que les besoins de sécurité soient traités dès le lancement de chaque nouveau projet informatique. La Banque de France a également conduit en 2023 un exercice de gestion de crise cyber avec l'ensemble de la place financière, dans le souci de faire progresser la cyber-résilience de l'ensemble des acteurs. Enfin, elle participe activement, en qualité de membre non associé, au « Campus Cyber », qui vise à créer un écosystème de la cybersécurité en réunissant dans un même lieu les principaux acteurs français du domaine.

En complément des dispositifs de prévention, la Banque de France est dotée d'une équipe CERT (*computer emergency response team*) certifiée sur le plan international et spécialisée dans la détection et la réaction aux cyberattaques. Ses experts participent à de nombreux groupes de travail consacrés à la cybersécurité à l'échelle nationale, européenne et internationale, sur de nombreuses thématiques (les menaces Cyber, les techniques d'attaques et de réponses à incident, les indicateurs de compromission, etc.). ●

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

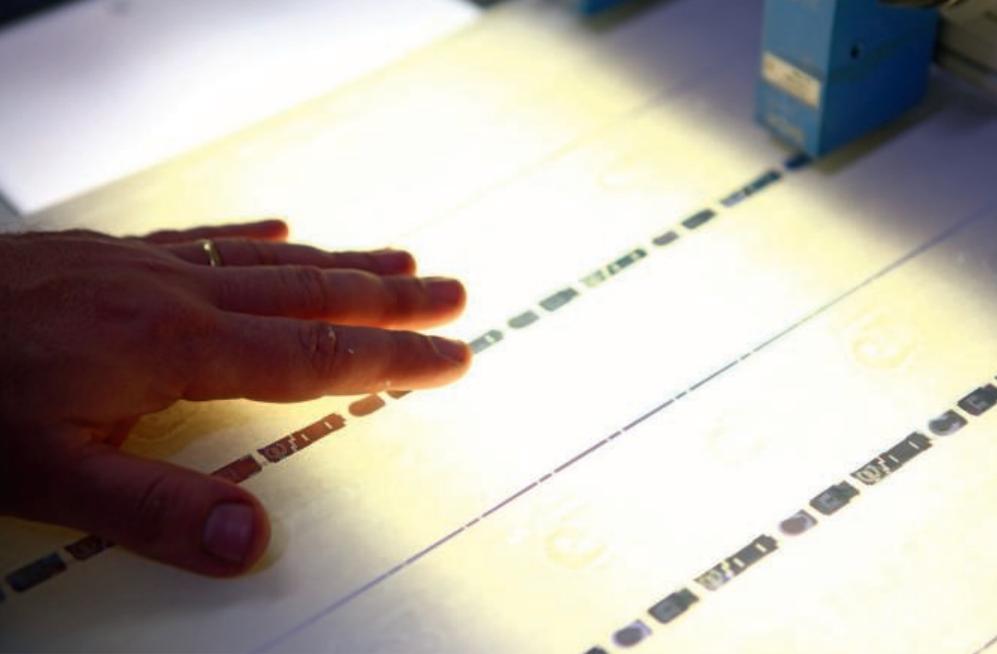
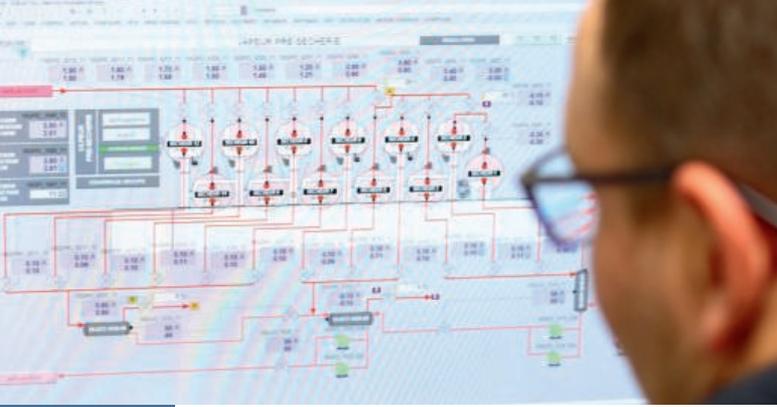
Le nouveau code d'éthique et de déontologie adopté par le Conseil général est entré en vigueur le 1^{er} juin 2023. Il est conforme au cadre d'éthique professionnelle de l'Eurosystème et suit les recommandations de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Il vise à répondre à l'exigence légitime du public en matière d'éthique et à maintenir sa confiance envers la Banque de France. Il renforce notamment la prévention des risques de comportements non éthiques, de conflits d'intérêts, de corruption et d'opérations financières d'initiés. Il confirme l'indépendance du déontologue et la responsabilité des interlocuteurs hiérarchiques, en vue d'assurer l'application des dispositions déontologiques et le traitement des manquements éventuels. Les cadres supérieurs et dirigeants ont suivi un nouveau programme de

formation obligatoire à l'éthique et à la déontologie, que les collaborateurs suivront progressivement en 2024 et 2025.

Les filiales (IEDOM, Europafi et BDF Gestion) ont engagé la révision de leurs codes et ont le même déontologue que la Banque de France, afin d'être intégrées dans un dispositif commun de prévention des risques éthiques et déontologiques en 2024.

Le Conseil général a également procédé à l'examen de son nouveau code d'éthique et de déontologie, qui a été adopté le 11 décembre 2023, en s'inspirant des meilleures pratiques en vigueur dans le Système européen de banques centrales (SEBC), notamment du code de conduite des responsables de haut niveau de la Banque centrale européenne (BCE). ●





7 GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES

Les équilibres financiers

Une gestion rigoureuse des moyens de la Banque depuis 2015

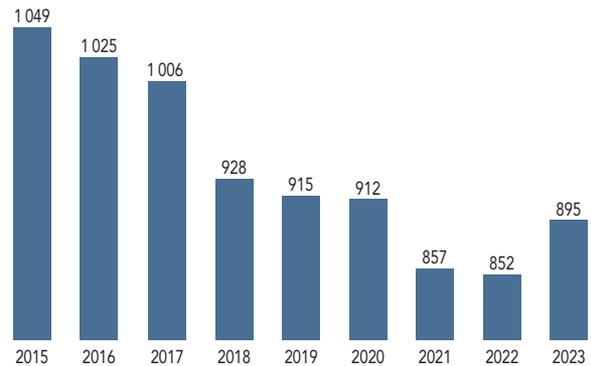
Depuis le premier plan stratégique d'entreprise Ambitions 2020, amorcé en 2016, la Banque de France s'est engagée à réduire ses effectifs et à maîtriser ses charges d'exploitation, ambition qui a été renouvelée dans le cadre du plan stratégique Construire ensemble 2024, lancé début 2021.

La rigueur mise en œuvre par la Banque dans la gestion de ses moyens lui a ainsi permis de réduire ses dépenses nettes d'activité de 15 % sur la période 2015-2023, soit une diminution de 154 millions d'euros ou de 3,9 % par an en volume, tandis que les effectifs ont été réduits de 27 % sur la même période, ce qui représente – 3 237 employés en équivalent temps plein.

Des revenus importants pour la collectivité, en particulier depuis 2015

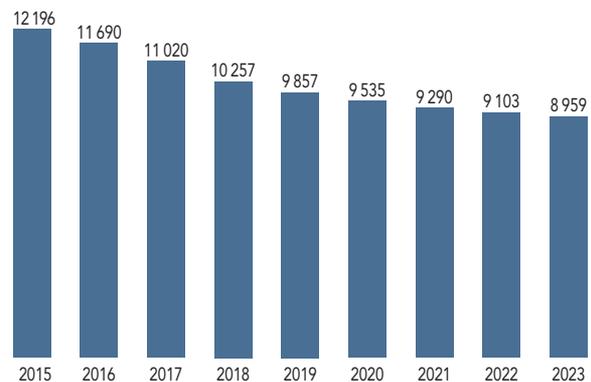
Outre cette gestion exemplaire de ses charges, il importe de souligner les bénéfices importants qui ont été dégagés lors des exercices précédents grâce aux revenus générés par la politique monétaire et les actifs détenus pour compte propre. Plus récemment, les politiques monétaires non conventionnelles mises en place par les banques centrales de la zone euro ont contribué à augmenter fortement leurs revenus, en particulier du fait de l'importance des programmes d'achats d'actifs et des produits perçus sur les dépôts des banques, sous l'effet des taux d'intérêt négatifs. Ainsi, entre 2015 et 2023, la Banque de France a versé à l'État un total cumulé de près de 32 milliards d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés et des dividendes, porté par des revenus de politique monétaire qui se sont élevés à 25,7 milliards d'euros. Au-delà de ces versements directs, la politique monétaire aura aussi substantiellement contribué à réduire la charge de la dette de l'État, qui a pu pendant plusieurs années émettre à taux faible et même négatif. Les efforts de productivité menés par la Banque depuis plusieurs années ont également permis de réduire le coût des services qu'elle a rendus à l'État de 28 % en 8 ans (– 79 millions d'euros).

Dépenses nettes d'activité (en millions d'euros)



Source : Banque de France.

Effectif total



■ Effectif total en fin d'année, en équivalent temps plein

Source : Banque de France.

La sortie des politiques monétaires non conventionnelles réduit les revenus des banques centrales

La normalisation monétaire initiée en 2022 s'est poursuivie en 2023, avec la poursuite des relèvements de taux directeurs dans un contexte d'inflation qui est restée soutenue. Cette situation se traduit par une forte diminution des revenus de politique monétaire, observable pour la très grande majorité des banques centrales ayant conduit des politiques monétaires non conventionnelles, notamment aux États-Unis, au Canada, en Australie, ainsi que dans les pays européens hors zone euro (Royaume-Uni, Suisse, Suède).

Versements à l'État depuis 2011

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul depuis 2015
Impôt sur les sociétés	2014	3110	2449	2151	1902	2038	2690	2400	2650	1633	1895	1067	0	16275
Dividendes	1076	2387	1699	1503	1543	2464	2306	3222	3478	1913	568	0	0	15494
TOTAL POUR L'ÉTAT	3090	5497	4148	3654	3445	4502	4996	5622	6128	3546	2463	1067	0	31769

Dans le cadre des programmes d'achats d'actifs, les banques centrales de l'Eurosystème ont acquis des obligations des secteurs public et privé à échéance plus longue, pour permettre une baisse des taux d'intérêt lorsque les taux directeurs avaient été réduits jusqu'à un niveau proche de zéro. En effet, ces titres, acquis à des taux fixes bas – voire négatifs – sur des échéances longues, ont pour contrepartie au passif des dépôts bancaires qui sont rémunérés au taux de la facilité de dépôt, constituant des charges pour les banques centrales. Ces charges ont fortement progressé en 2023, avec les relèvements successifs des taux directeurs. Cette dissymétrie dans l'impact de la remontée des taux entre un actif marqué par des titres longs et un passif liquide explique que les revenus de politique monétaire ont été impactés par la hausse des taux directeurs. Cet écart de rémunération entre l'actif et le passif perdurera jusqu'à la résorption de l'excédent de liquidité (un peu plus de 3 500 milliards d'euros à fin décembre 2023 au niveau de l'Eurosystème), celui-ci diminuant à mesure de l'arrivée à maturité des titres de politique monétaire et des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (*targeted longer-term refinancing operations*, TLTRO III).

À plus longue échéance, les revenus émanant des obligations et des autres actifs détenus, ainsi que des prêts accordés, augmenteront. En définitive, le rétablissement d'un environnement de taux d'intérêt positifs favorisera la rentabilité de l'Eurosystème à moyen terme.

Concernant la Banque de France, le resserrement de la politique monétaire s'est traduit en 2023 par d'importantes charges de rémunération sur l'excédent de liquidité, qui devraient perdurer encore lors des prochains exercices du fait de sa résorption très progressive. L'estimation des charges futures reste cependant empreinte d'incertitudes puisqu'elle dépend

des décisions futures de politique monétaire, elles-mêmes fonction de l'évolution de l'inflation.

L'objectif premier de la politique monétaire de l'Eurosystème est la stabilité des prix et non la rentabilité, mais la crédibilité et la capacité d'action des banques centrales reposent sur la solidité financière de leur bilan, c'est-à-dire leurs niveaux de réserves capitalisées, avec un juste provisionnement des risques portés.

Dans ce contexte, les réserves constituées par la Banque de France au cours des exercices antérieurs ainsi que la réalisation de plus-values latentes sur certains actifs détenus ont vocation à être mobilisées pour maintenir des résultats à l'équilibre au cours des prochaines années sans solliciter de recapitalisation auprès de l'État actionnaire ni afficher un capital négatif. Ainsi, la perte constatée en 2023 (détaillée dans la suite de ce chapitre) avant ponction des provisions a été entièrement absorbée par le fonds pour risques généraux (FRG), dont le montant avait été porté à 16,4 milliards d'euros après la dotation réalisée à partir du bénéfice réalisé en 2022.

Les comptes individuels de la Banque de France

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2023 au cours de sa séance du 15 mars 2024.

La taille du bilan de la Banque de France est passée de 1 884 milliards d'euros au 31 décembre 2022 à 1 597 milliards d'euros au 31 décembre 2023. Ce recul de 287 milliards est la traduction directe de la poursuite des mesures de normalisation de la politique monétaire, dont principalement, d'une part, la réduction des prêts aux établissements de crédit et, d'autre part, celle du portefeuille d'achats de titres de politique monétaire pour l'APP (*asset purchase programme*) avec le réinvestissement partiel des tombées à compter de mars 2023, puis l'arrêt des réinvestissements à compter de juillet 2023. Pour le PEPP (*pandemic emergency purchase programme*), les achats sur l'année 2023 ont continué d'être limités au seul réinvestissement des maturités.

Ainsi, la baisse de l'encours des prêts octroyés aux établissements de crédit s'est accélérée (– 222 milliards d'euros en 2023, contre – 159 milliards en 2022), et l'encours des titres en euros acquis dans le cadre des programmes d'achats a été réduit de 43,8 milliards d'euros sur l'année 2023 (contre une hausse de 51 milliards en 2022 et de 207 milliards en 2021). Au passif, on observe un important recul des engagements en euros envers les établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire (– 201 milliards d'euros).

La charge nette des activités atteint 10 086 millions d'euros en 2023, après un produit net des activités de 7 722 millions en 2022, en raison de la forte augmentation des charges liées à la rémunération des excédents de liquidité au taux de la facilité de dépôt, qui est redevenu strictement positif à compter du 14 septembre 2022 puis a continué de progresser à huit reprises, passant de 0,75 % en septembre 2022 à 4 % en septembre 2023. La modification des modalités de rémunération des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (TLTRO III) – consistant à aligner à compter du 23 novembre 2022 leur taux de

rémunération sur celui de l'excédent de liquidité – n'a pas compensé la forte hausse des charges constatées en 2023 sur la rémunération des dépôts. Les revenus issus des titres indexés sur l'inflation détenus dans le cadre des programmes d'achats (APP et PEPP) sont en baisse en lien avec la diminution de l'inflation.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 360 millions d'euros. Elles ont augmenté de 5 % (+ 115 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse des autres provisions pour risques et charges. Après couverture des charges d'exploitation, le résultat ordinaire avant impôt s'élève ainsi à – 12 446 millions d'euros (en baisse de 17 923 millions par rapport à 2022). Cette perte avant ponction des provisions est entièrement absorbée par le fonds pour risques généraux (FRG), dont le montant avait été porté à 16 362 millions d'euros en 2022 (*cf. partie Les équilibres financiers, supra*). Après prise en compte de cette reprise, le résultat net pour l'exercice 2023 est nul.

Le bilan et le compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)

Notes annexes	ACTIF	2023	2022	Notes annexes	PASSIF	2023	2022
1	A1 Avoirs en or	146 345	133 661	12	P1 Billets en circulation	292 115	295 393
2	A2 Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	31 625	59 083	4	P2 Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	883 661	1 084 184
	2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	26 820	49 546		2.1 Comptes courants	31 318	50 726
	2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	4 805	9 537		2.2 Autres engagements	852 342	1 033 457
3	A3 Relations avec le FMI	45 197	44 949	13	P3 Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	14 660	26 984
5	A4 Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	1 735	438	14	P4 Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	45 764	49 545
4	A5 Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	99 006	321 145	2	P5 Engagements en devises	2 514	1 118
5	A6 Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	18 178	18 665	3	P6 Contrepartie des allocations de DTS	36 054	37 034
6	A7 Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	1 034 043	1 058 324	15	P7 Relations au sein de l'Eurosystème	27 945	14 799
	7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire	983 571	1 027 386	16	P8 Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	25 082	91 407
	7.2 Autres titres	50 472	30 937		8.1 Engagements vis-à-vis de l'État	14 947	79 647
	A8 Relations au sein de l'Eurosystème	96 391	107 839		8.2 Autres engagements	10 134	11 759
11	8.1 Participation au capital de la BCE	1 901	1 901	17	P9 Comptes de recouvrement	28	41
7	8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 510	8 281	18	P10 Opérations bancaires	87 095	96 415
	8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	83 810	97 657	19	P11 Divers	11 466	11 604
7	8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	2 170	0	20	P12 Provisions pour risques et charges	684	650
8	A9 Avance à l'IEDOM	7 407	7 525	21	P13 Comptes de réévaluation	134 216	126 543
	A10 Créances sur le Trésor public	0	0	22	P14 Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	3 996	16 441
9	A11 Autres actifs financiers en euros et en devises	108 556	118 142	23	P15 Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises	22 771	22 771
10	A12 Divers	6 529	12 116	24	P17 Capital, réserves et report à nouveau	8 932	8 932
11	A13 Valeurs immobilisées	1 972	1 973		P18 Résultat net	0	0
	13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	1 286	1 287				
	13.2 Titres de participation	686	686				
	TOTAL DE L'ACTIF	1 596 984	1 883 860		TOTAL DU PASSIF	1 596 984	1 883 860

N.B. Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose. Cela s'applique également aux données chiffrées présentées dans les notes annexes.

Compte de résultat de l'exercice 2023

(en millions d'euros)

Notes annexes		2023	2022
1	Produit net des activités de la Banque de France	- 10086	7722
29	1.1 Produit net d'intérêt	- 16838	7458
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	26009	16869
	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 42848	- 9411
30	1.2 Résultat net des opérations financières	3821	- 446
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	4648	235
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	0	- 235
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	- 827	- 446
	1.3 Commissions	- 18	- 10
	1.3.1 Commissions (produits)	36	38
	1.3.2 Commissions (charges)	- 54	- 48
31	1.4 Produits des actions et des titres de participation	50	56
32	1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire	2159	- 94
33	1.6 Net des autres produits et charges	740	757
2	Charges d'exploitation	- 2360	- 2245
34	2.1 Frais de personnel et charges assimilées	- 1026	- 1009
	2.2 Pensions de retraite et charges assimilées	- 540	- 526
	2.3 Impôts et taxes	- 33	- 36
	2.4 Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 168	- 163
	2.5 Net des autres produits et charges d'exploitation	- 593	- 511
	Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	- 12446	5477
22	3 Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	12446	- 4410
4	Résultat exceptionnel	0	0
	4.1 Produits exceptionnels	0	0
	4.2 Charges exceptionnelles	0	0
35	5 Impôt sur les bénéfices	0	- 1067
	Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	0	0

L'annexe aux comptes annuels

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format validé par le Conseil général¹ et conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, modifié le 16 novembre 2010. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du Système européen de banques centrales (SEBC), et la diversité de ses activités. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, qui précise que :

- La Banque de France doit respecter, pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC, les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation de la Banque centrale européenne (BCE) du 3 novembre 2016 (BCE/2016/34) amendée en 2019 (BCE/2019/34) et en 2021 (BCE/2021/51). Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans

le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets ;

- Pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France. Toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Conseil général a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par les orientations du Conseil des gouverneurs de la BCE. Cette disposition s'applique également depuis le 1^{er} janvier 2018 aux portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE) comptabilisés dans le poste A12 du bilan, sur décision du Conseil général.

Les principes comptables généraux

Les règles comptables sont appliquées dans le respect des principes suivants : prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, réalité économique, transparence, et prise en compte des événements significatifs postérieurs à la date de clôture du bilan.

Les méthodes d'évaluation

Les opérations en devises et le résultat de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Le résultat de change sur les réserves en or et en devises

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Un prix moyen pondéré est calculé quotidiennement, d'une part sur les entrées en

position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction et charges libellées en devises). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens, sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé. Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

La réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE)

En vertu de la convention du 20 décembre 2010 entre l'État et la Banque de France, publiée le 2 février 2011, la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains de change réalisés sur or et devises (y compris les primes sur options de change) et des moins-values latentes de change sur or et devises de fin d'année est assurée grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique à la RRRODE, par la contrepartie du compte de résultat. L'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être au moins égal à 12 % des avoirs en or et en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;
- si la RRRODE est inférieure à son montant minimal tel que défini ci-dessus, elle est abondée par un prélèvement sur le résultat de l'exercice dans la limite de 20 % du bénéfice net.

¹ En application de l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, qui prévoit que le « Conseil général arrête la présentation des états comptables

publiés » et qu'« il peut limiter le détail des informations rendues publiques ».

Les résultats de change sur les positions

ne relevant pas des réserves en or et en devises

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC aux opérations en devises autres que celles qui relèvent des missions fondamentales de banque centrale. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de l'année. Les gains ou pertes de change latents et réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres

Les titres détenus par la Banque sont enregistrés :

- dans le poste A2 du bilan pour les titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ;
- dans le poste A7.1 lorsqu'il s'agit de titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire ;
- dans le poste A11 pour les titres adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou le poste P10 ;
- dans le poste A12 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France ;
- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non-résidents ou des résidents.

Titres détenus à des fins de politique monétaire

Les titres de dette détenus dans le cadre de la politique monétaire (poste A7.1) sont évalués au coût amorti, quelle que soit l'intention de détention. Ils peuvent donc être cédés selon les recommandations du Conseil des gouverneurs avant la date de leur échéance. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel.

Autres titres

Pour les autres titres, le mode de comptabilisation est le suivant :

- Les titres de dette que la Banque de France a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel pouvant donner lieu à une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement ;
- Les titres de dette qui peuvent être cédés avant leur échéance et les actions (ou titres assimilés) sont réévalués ligne à ligne à leur prix de marché constaté le dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre ; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Pour tous les titres de dette, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle. Les options implicites qui pourraient être incluses dans ces titres ne font pas l'objet d'une évaluation séparée.

Les parts de fonds d'investissement négociables, détenues à des fins de placement sans intervention de la Banque de France sur les décisions d'achat ou de vente des actifs sous-jacents, sont évaluées à leur valeur liquidative constatée en fin d'année, aucune compensation n'étant faite entre les plus et moins-values latentes constatées entre les différentes parts de fonds d'investissement négociables détenues.

Enfin, les parts de fonds d'investissement non négociables sont inscrites au bilan à leur coût d'achat. À la clôture de l'exercice, les parts sont évaluées au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité ; lorsque cette dernière est inférieure au coût d'achat, une dépréciation peut être constatée en fonction de la méthodologie d'analyse des risques retenue par le Comité des risques de la Banque de France.

Traitement spécifique des titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France

Les règles décrites au paragraphe « Autres titres » (cf. supra) s'appliquent aux titres de la CRE. Néanmoins, les moins-values latentes constatées sur les titres de dette pouvant être cédés, les actions et parts de fonds d'investissement négociables dans le cadre de leur évaluation au prix de marché, ainsi que les résultats de cession constatés sur ces titres sont imputés sur le capital de la CRE et par conséquent n'impactent pas le résultat comptable de la Banque de France. Il en est de même pour les éventuelles dépréciations constatées par voie de provisions pour les titres de dette comptabilisés dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance ainsi que pour les parts de fonds d'investissement non négociables (cf. note 28).

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel, et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont reprises sur la durée de vie résiduelle du contrat. Les intérêts sont enregistrés *pro rata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'option de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non-exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « Solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la RRRODE au même titre que les résultats de change réalisés (cf. supra).

Les options de change non dénouées en date de clôture sont réévaluées à leur prix de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle (cf. note 26) sont réévaluées au 31 décembre à leur valeur de marché.

Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements vis-à-vis de l'Eurosystème sont générés par les paiements transfrontaliers réalisés en euros au sein de l'Union européenne et qui sont dénoués en monnaie de banque centrale. Ces paiements s'imputent dans le système Target (*Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*) et font naître des soldes bilatéraux dans les comptes Target des banques centrales du SEBC. Les paiements réalisés par la BCE et les banques centrales nationales (BCN) affectent également ces comptes. L'ensemble des règlements sont agrégés automatiquement et ajustés pour faire apparaître une position unique de chaque BCN vis-à-vis de la BCE. Les mouvements dans les comptes Target sont reflétés dans les comptes comptables de la BCE et des BCN de façon quotidienne. La position nette de la Banque de France dans Target vis-à-vis de la BCE figure au bilan de la Banque de France comme un engagement net vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste P7 du bilan (cf. note 15) si elle est créditrice, et comme une créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste A8 (cf. note 7) du bilan si elle est débitrice.

La participation de la Banque de France au capital de la BCE est enregistrée au poste A8.1 (cf. note 11). Ce poste comprend également les montants nets versés par la Banque de France en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE découlant d'une modification de la répartition du capital de cette dernière.

La créance de la Banque de France sur la BCE résultant du transfert d'une partie des avoirs de réserve est enregistrée au poste A8.2, celle qui résulte des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 7) est enregistrée au poste A8.4, et enfin celle qui résulte

de la répartition de l'émission des billets entre les BCN et la BCE est enregistrée au poste A8.3. La charge à payer au titre du partage du revenu monétaire est quant à elle présentée au sein du poste P7 (cf. note 15).

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du plan comptable général, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 10, 20, 33 ou 50 ans. Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, et les autres matériels sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis entre 3 et 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement 2014-03 de l'ANC, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées en tant que de besoin.

Les dépenses externes portant sur le développement et l'intégration des logiciels informatiques sont portées en immobilisations.

Les projets développés par une ou plusieurs BCN de l'Eurosystème sont, quant à eux, immobilisés selon la méthodologie du coût complet telle qu'elle est définie par l'Eurosystème, la Banque de France intégrant dans son actif sa quote-part dans le montant total à immobiliser calculé au niveau de l'Eurosystème.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Billets en circulation

La BCE et les BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets

en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets². La BCE s'est vu allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restants étant répartis entre les BCN sur la base de leur part dans le capital libéré de la BCE.

La part des billets en circulation allouée à la Banque de France figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation par cette dernière constitue une position intra-Eurosystème présentée dans le poste A8.3 si elle est débitrice et dans le poste P7 si elle est créditrice. Cette position est rémunérée³ au taux des opérations principales de refinancement. Les produits et charges d'intérêt correspondants sont inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Un mécanisme visant à lisser, durant les cinq premières années, les ajustements pouvant naître de l'entrée d'un pays dans la zone euro a été mis en place⁴.

Dividende versé par la BCE

Le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en circulation qui lui est allouée, ainsi que le revenu généré par les titres de politique monétaire achetés dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP, PSPP et PEPP⁵ sont distribués en janvier de l'année suivante sous forme d'acompte sur dividende, sauf décision contraire du Conseil des gouverneurs⁶. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut décider de transférer tout ou partie de ces revenus à la provision pour risques financiers de la BCE. Il peut également décider de déduire du montant du revenu issu des billets en euros en circulation à distribuer en janvier le montant des charges supportées par la BCE pour l'émission et le traitement des billets en euros.

Le montant distribué aux BCN est constaté au poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat.

Le Fonds pour risques généraux

Le Fonds pour risques généraux (FRG) a vocation à couvrir les risques éventuels auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises, dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (*cf. supra*). Son montant est déterminé de manière discrétionnaire sur la base des expositions à la date d'arrêté et de l'analyse des risques afférents en utilisant une approche prospective. Il est enregistré dans le poste P14 du bilan ; le poste 3 du compte de résultat enregistre la dotation ou la reprise.

Le régime de retraite

Cf. note 28.

Les changements de présentation comptable

Aucun changement de présentation comptable n'est intervenu dans les comptes de l'exercice 2023.

Les événements marquants en 2023

Dans un contexte d'inflation qui est restée soutenue, le Conseil des gouverneurs de la BCE a poursuivi sa politique de normalisation de la politique monétaire, avec :

- des relèvements des taux d'intérêt directeurs opérés à six reprises, entre le 8 février 2023 et le 20 septembre 2023 ;
- une réduction du portefeuille du programme d'achats d'actifs (APP, *asset purchase programme*) avec le réinvestissement partiel des maturités à compter de mars 2023, puis l'arrêt des réinvestissements à compter de juillet 2023 ;
- enfin, s'agissant du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP, *pandemic emergency purchase programme*), les achats ont été limités au seul réinvestissement des maturités.

Ces mesures se sont traduites par une accélération de la diminution du total de bilan de la Banque de France (– 15,2 % en 2023, contre – 7,5 % en 2022).

Cette situation s'est également traduite par la forte progression des charges de rémunération sur l'excédent de liquidité. Dans ce contexte, afin de faire face, en

partie, à ces charges importantes, la Banque de France a réalisé 4,85 milliards d'euros de gains de change sur certains actifs détenus en dollars américains.

Les événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Entre la date de clôture des comptes annuels et la date d'arrêté des comptes par le Conseil général, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de laisser inchangés les trois taux d'intérêt directeurs. S'agissant du PEPP, il entend poursuivre le réinvestissement des maturités au cours du premier semestre 2024, puis il prévoit de réduire le portefeuille de 7,5 milliards d'euros par mois en moyenne au cours du second semestre. Il entend mettre un terme à ces réinvestissements fin 2024.

Le bilan

Note 1 : Avoirs en or

Au 31 décembre 2023, la Banque de France détient 78 millions d'onces d'or fin (correspondant à 2 436 tonnes). L'augmentation de la contre-valeur en euros de ces avoirs s'explique par la hausse du cours de marché de l'or.

Note 2 : Avoirs et engagements en devises

Les avoirs en devises sont principalement investis en dollars américains. Au 31 décembre 2023, les dollars américains représentent 47 % du total des avoirs en devises, en baisse par rapport à l'année précédente, à la suite de cessions réalisées dégagant un résultat net de change de 4,85 milliards d'euros (*cf. note 30 relative au résultat net des opérations financières*). La détention d'autres devises vise à diversifier les risques. Le poids des principales devises figure ci-après.

2 Décision de la BCE du 13 décembre 2010 modifiée, relative à l'émission des billets en euros (BCE/2010/29).

3 Décision de la BCE du 3 novembre 2016 concernant la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro (BCE/2016/36).

4 En 2023, ce mécanisme a concerné la Croatie.

5 SMP : programme pour les marchés de titres (*securities markets*

programme) ; CBPP : programme d'achats d'obligations sécurisées (*covered bond purchase programme*) ; ABSPP : programme d'achats de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities purchase*) ; PSPP : programme d'achats de titres du secteur public (*public sector purchase programme*) ; PEPP : programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*).

6 Décision de la BCE du 15 décembre 2014 (ECB/2014/57) concernant la distribution provisoire du revenu de la BCE.

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme et des titres obligataires à revenu fixe ou indexé. En 2023, les titres obligataires à revenu fixe ou indexé s'élevaient à 27,3 milliards d'euros, en baisse par rapport à 2022 suite à la cession d'avoirs en dollars américains. Dans le cadre de la gestion de ses réserves de change, la Banque de France prend et met en pension des titres en devises. Ces opérations sont enregistrées dans les postes A2 de l'actif et P5 du passif.

Poids des principales devises

(en %)

	2023	2022
Dollar américain (USD)	47	73
Dollar australien (AUD)	11	5
Dollar canadien (CAD)	5	3
Won sud-coréen (KRW)	6	2
Avoirs nets vis-à-vis du FMI (DTS)	24	12
Autres	7	5

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)

Postes A2 de l'actif et P5 du passif

(en millions d'euros)

	2023	2022
ACTIF – Avoirs en devises		
Comptes à vue	118	192
Comptes à terme	3801	6223
Fourniture de liquidité en devises aux contreparties de l'Eurosystème	0	0
Titres reçus en pension	138	2829
Titres obligataires à revenu fixe ou indexé	27286	49461
<i>dont comptabilisés en coût amorti</i>	14508	34268
<i>dont réévalués ligne à ligne</i>	12778	15193
Créances rattachées	281	378
TOTAL	31625	59083
PASSIF – Engagements en devises		
Titres donnés en pension livrée	2508	1104
Dettes rattachées	6	15
TOTAL	2514	1118

Note 3 : Relations avec le FMI

La position nette des avoirs en droits de tirage spéciaux (DTS) de la Banque de France a progressé en 2023, pour s'établir à 9 143 millions d'euros à la fin de l'année, contre 7 915 millions d'euros à fin 2022.

Dans le cadre de la convention du 20 décembre 2010 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, les créances et les dettes sur le Fonds monétaire international (FMI) sont inscrites au bilan de la Banque de France.

À l'actif sont enregistrés :

- la position dans la tranche de réserve, qui est égale à la fraction du quota (quote-part de la France dans le capital du FMI) réglée en or et en devises augmentée de l'utilisation nette du quota en euros (ou diminuée si cette utilisation est négative). Depuis 2016, le quota de la France s'établit à 20,2 milliards de DTS ;
- les droits de tirage spéciaux (DTS) acquis par les pays membres au FMI proportionnellement à leur quota ; ils peuvent également être acquis dans le cadre des accords volontaires d'échange avec les pays membres ;
- les prêts consentis au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE), au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (PRGT, *Poverty Reduction and Growth Trust*) et au Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (RST, *Resilience and Sustainability Trust*), constitués sous l'égide du FMI, à destination des pays à bas revenu, ou encore les prélèvements sur le quota.

Au passif sont enregistrées les allocations cumulées de DTS à la France par le FMI, au poste P6, qui a été mouvementé la dernière fois le 23 août 2021 dans le cadre d'une allocation de 19,3 milliards de DTS, pour atteindre un montant total de 29,5 milliards de DTS.

Relations avec le FMI

Postes A3 de l'actif et P6 du passif
(en millions d'euros)

	2023	2022
ACTIF		
Créances sur le FMI		
Position dans la tranche de réserve	6 667	7 060
Prêts dans le cadre du NAE	23	114
DTS en compte	35 244	35 654
Prêts dans le cadre du PRGT	2 113	1 919
Prêts et créances dans le cadre du RST	841	0
Créances rattachées	309	202
TOTAL	45 197	44 949
PASSIF		
Contrepartie des allocations de DTS	35 805	36 865
Dettes rattachées	249	169
TOTAL	36 054	37 034

Note 4 : Concours aux établissements de crédit et dépôts reçus des établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire

Les postes A5 de l'actif et P2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France avec les établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

À l'actif, le poste A5 du bilan de la Banque de France comprend les concours octroyés aux établissements de crédit, soit 97 milliards d'euros, hors créances rattachées (intérêts courus sur les encours TLTRO III). Sur ces opérations, les risques sont partagés dans le cadre de l'Eurosystème, selon la clé Eurosystème déterminée pour chaque BCN en rapportant sa clé au capital de la BCE à la totalité des clés des BCN de la zone euro (cf. note 11). La Banque de France supporte ainsi au 31 décembre 2023 des risques sur 20,26 %⁷ des concours aux établissements de crédit octroyés par les BCN de l'Eurosystème, qui s'élèvent à 410 milliards d'euros à cette date. Les concours aux établissements de crédit étant garantis par du collatéral, des pertes ne peuvent survenir en cas de défaut d'une contrepartie que lorsque les sommes issues de la cession du collatéral ne permettent pas de couvrir les concours accordés.

Les concours aux établissements de crédit recouvrent :

- Les opérations principales de refinancement, que sont les opérations d'*open market* à court terme

effectuées par l'Eurosystème. Elles jouent un rôle clé dans le pilotage des taux d'intérêt, dans la gestion de la liquidité bancaire et pour signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prises en pension) d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe ;

- Des opérations de refinancement à plus long terme (*longer-term refinancing operations* ou LTRO, et *targeted longer-term refinancing operations* ou TLTRO), réalisées à taux fixe avec attribution du montant total de l'offre.

En 2019, le Conseil des gouverneurs a lancé sept opérations trimestrielles ciblées (TLTRO III) – dont les six premières sont arrivées à échéance en 2022 et en 2023 – complétées de trois nouvelles opérations menées entre juin et décembre 2021. Ces opérations sont à échéance de trois ans ; leur remboursement, partiel ou total, est possible trimestriellement. Tous les encours TLTRO III seront remboursés à fin 2024.

Le 27 octobre 2022, dans le contexte du relèvement rapide des taux directeurs de la BCE, le Conseil des gouverneurs a décidé que le taux d'intérêt de chaque opération de TLTRO III serait indexé sur la moyenne du taux directeur de la BCE applicable au participant sur la période allant du 23 novembre 2022 jusqu'à sa date de maturité ou de remboursement anticipé. Il en découle que le taux d'intérêt effectif de ces opérations de TLTRO III ne peut être connu qu'à l'échéance ou au remboursement anticipé de chaque opération et qu'avant cette date, une estimation est utilisée. Cela signifie que, pour les comptes annuels 2023, le taux retenu pour le calcul des intérêts courus est le taux directeur moyen applicable au participant depuis le 23 novembre 2022.

Le poste P2 du passif de la Banque de France enregistre les dépôts des établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire. Il recouvre :

- Les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit (poste P2.1). Les sommes laissées en comptes

⁷ Cette clé est passée à 20,00 % le 1^{er} janvier 2024, en lien avec la révision quinquennale.

courants comprennent les réserves obligatoires (1 % de l'assiette⁸ depuis janvier 2012) et des sommes laissées en excédent des réserves obligatoires ;

- Les facilités de dépôt (poste P2.2), qui permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures, rémunéré au taux fixé par le Conseil des gouverneurs⁹.

Les réserves obligatoires ont été rémunérées au taux de la facilité de dépôt jusqu'au 19 septembre 2023. Le 27 juillet 2023, le Conseil des gouverneurs a décidé qu'à compter du 20 septembre 2023 les dépôts constitutifs des réserves obligatoires seraient rémunérés à 0 %.

Concours et engagements en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire Postes A5 de l'actif et P2 du passif (en millions d'euros)

	2023	2022
CONCOURS		
Opérations principales de refinancement	682	8
Opérations de refinancement à plus long terme	96037	326371
Opérations de réglage fin (a)	0	0
Opérations structurelles	0	0
Facilités de prêt marginal (b)	10	0
Appels de marge versés	0	0
Créances rattachées	2277	- 5233
TOTAL	99006	321145
ENGAGEMENTS		
Comptes courants	31318	50705
Autres engagements	852153	1033400
Facilités de dépôt	852153	1033400
Reprises de liquidité en blanc (a)	0	0
Mises en pension	0	0
Appels de marge reçus	0	0
Dettes rattachées	189	79
TOTAL	883661	1084184

- (a) Les opérations de réglage fin sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et d'assurer le pilotage des taux d'intérêt. Les opérations de réglage fin prennent la forme de cessions temporaires, d'opérations fermes de swaps de change ou de reprises de liquidité en blanc. Ces opérations sont en général exécutées par voie d'appels d'offres rapides ou de procédures bilatérales.
- (b) Les facilités de prêts marginales sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de cessions temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'initiative de ces dernières. Ces prêts sont rémunérés à un taux fixé par l'Eurosystème.

Les dépôts excédant le montant des réserves obligatoires sont quant à eux rémunérés à 0 % ou au taux de la facilité de dépôt si ce dernier est plus faible.

Note 5 : Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro (A4) et Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro (A6)

Ces postes comprennent des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 14) notamment sous la forme de titres pris en pension. La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans ou en dehors de la zone euro.

Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro et autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro Postes A4 et A6 de l'actif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Titres conservés jusqu'à l'échéance	1487	255
Autres créances	219	182
Créances rattachées	29	1
Total des créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	1735	438
Titres reçus en pension	15481	18319
Autres, dont prêts	2664	339
Créances rattachées	32	6
Total des autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	18178	18665

Note 6 : Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

A7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire
Ce poste comprend les titres acquis par la Banque de France dans le cadre des programmes d'achats de titres lancés à partir de 2009 par l'Eurosystème en complément des mesures conventionnelles de politique monétaire. Il s'agit des obligations achetées pour le programme pour les marchés de titres (SMP¹⁰), pour le troisième programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP3¹¹), pour le programme d'achats de titres du secteur public (PSPP¹²) et pour celui de titres du secteur privé (CSPP¹³). Depuis mars 2020, ce poste comprend également les titres achetés dans le cadre du programme d'achats d'urgence mis en place pour faire face à la pandémie (PEPP¹⁴). Le programme d'achats de titres adossés à des actifs (ABSPP¹⁵) est quant à lui porté par la BCE.

Programme	Début de programme	Fin de programme	Partage en risque entre BCN de l'Eurosystème	Éligibilité des titres (a)
Programmes terminés				
CBPP1 (b)	Juillet 2009	Juin 2010	Pas de partage	Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro
CBPP2 (b)	Novembre 2011	Octobre 2012	Pas de partage	Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro
SMP	Mai 2010	Septembre 2012	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE	Titres du secteur public ou privé émis en zone euro (c)
Programme d'achats d'actifs (APP)				
ABSPP	Novembre 2014	En cours	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE Achats portés par la BCE	Achats de titres adossés à des actifs
CBPP3	Octobre 2014	En cours	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE	Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro
PSPP	Mars 2015	En cours	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE, sur les titres des émetteurs supranationaux Pas de partage du risque sur les titres d'État acquis par les BCN	Obligations du secteur public de la zone euro
CSPP	Juin 2016	En cours	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE	Obligations et titres à court terme émis par des entreprises de la zone euro
Programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP)				
PEPP	Mars 2020	En cours	Suit les règles des actifs APP	Tous actifs éligibles à l'APP

(a) D'autres critères d'éligibilité pour les programmes spécifiques sont définis dans les décisions du Conseil des gouverneurs.

(b) Fin 2022 et fin 2023, la Banque de France ne détenait pas d'obligations sécurisées (CBPP1 et CBPP2).

(c) Seuls les titres de dette publique émis par cinq États de la zone euro ont été achetés dans le cadre du SMP.

À partir de mars 2023¹⁶, l'Eurosystème n'a pas réinvesti la totalité des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP), afin de réduire de manière mesurée et prévisible ce portefeuille de 15 milliards d'euros par mois en moyenne jusqu'à fin juin 2023. Puis, à compter de juillet 2023¹⁷, le Conseil des gouverneurs a décidé de mettre un terme à ces réinvestissements partiels.

En revanche, en ce qui concerne le PEPP, l'Eurosystème a continué de réinvestir, en totalité, les remboursements en principal des titres arrivant à échéance.

La décomposition de la variation du coût amorti des titres de politique monétaire entre 2022 et 2023 figure dans le deuxième tableau ci-après.

Ces titres font l'objet de tests de dépréciation menés à l'échelle de l'Eurosystème sur la base des informations disponibles et d'une estimation des montants recouvrables à la date d'arrêt. Au vu des résultats des tests réalisés au 31 décembre 2023 et conformément au principe de prudence, le Conseil des gouverneurs a jugé approprié d'établir une provision pour risque sur

opérations de politique monétaire sur l'un des titres du portefeuille PEPP-CSPP (cf. note 20 relative aux provisions pour risques et charges).

8 Sont incluses dans l'assiette des réserves les exibilités correspondant à des « dépôts », « titres de créance » et « instruments du marché monétaire » (libellées en euros ou en devises, à l'égard de résidents ou non-résidents) telles que définies dans le cadre du dispositif de la BCE relatif à la collecte des statistiques monétaires et bancaires. Les exibilités interbancaires entre établissements eux-mêmes assujettis au système de réserves obligatoires et les exibilités vis-à-vis des autres banques nationales participantes et de la BCE sont exclues de l'assiette des réserves.
<https://www.banque-france.fr/politique-monnaire/>

9 Le taux de la facilité de dépôt s'est établi au cours de l'année 2023 : à + 2,00 % jusqu'au 7 février, à + 2,50 % du 8 février au 21 mars, à + 3,00 % du 22 mars au 9 mai, à + 3,25 % du 10 mai au 20 juin, à + 3,50 % du 21 juin au 1^{er} août, à + 3,75 % du 2 août au 19 septembre, à + 4,00 % à partir du 20 septembre.

10 *Securities markets programme* – Décision de la BCE n° 2010/5 du 14 mai 2010.

11 *Covered bond purchase programme* – Décisions de la BCE n° 2011/17 du 3 novembre 2011 et n° 2020/8 du 3 février 2020 modifiée.

12 *Public sector purchase programme* – Décision de la BCE n° 2020/9 du 3 février 2020.

13 *Corporate sector purchase programme* – Décision de la BCE n° 2016/16 du 1^{er} juin 2016 modifiée.

14 *Pandemic emergency purchase programme* – Décision de la BCE n° 2020/17 du 24 mars 2020 modifiée.

15 *Asset-backed securities purchase programme* – Décision de la BCE n° 2014/45 du 19 novembre 2014 modifiée.

16 Cf. communiqué de presse de la décision du Conseil des gouverneurs du 15 décembre 2022.

17 Cf. communiqué de presse de la décision du Conseil des gouverneurs du 15 juin 2023.

Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

Poste A7.1 de l'actif

(en millions d'euros)

	2023		2022		Variation	
	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché
Programmes terminés						
SMP	212	235	205	235	7	0
Total Programmes terminés	212	235	205	235	7	0
Programme d'achats d'actifs (APP)						
CBPP3	64238	58242	66987	58361	- 2749	- 119
PSPP-Émetteurs publics français	423026	384468	452372	397077	- 29346	- 12609
PSPP-Émetteurs supranationaux	71386	61588	76085	63378	- 4699	- 1790
CSPP	101764	92660	107045	92492	- 5280	168
Total APP	660414	596958	702488	611308	- 42074	- 14349
Programme d'achats d'urgence (PEPP)						
PEPP-PSPP-Émetteurs publics français	258865	224604	262463	216616	- 3598	7988
PEPP-PSPP-Émetteurs supranationaux	45262	37648	43214	33544	2048	4105
PEPP-CSPP	11132	10120	11354	9715	- 222	405
PEPP-CBPP	2052	1745	2010	1606	42	139
Total PEPP	317311	274117	319040	261481	- 1730	12637
Créances rattachées	5634		5653		- 19	
TOTAL	983571		1027386		- 43816	

Variations du coût amorti des titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

	2022	Entrées	Sorties	Autres variations (a)	2023
Programmes terminés					
SMP	205	0	0	7	212
Total Programmes terminés	205	0	0	7	212
Programme d'achats d'actifs (APP)					
CBPP3	66987	4444	- 7331	139	64238
PSPP-Émetteurs publics français	452372	13202	- 44153	1605	423026
PSPP-Émetteurs supranationaux	76085	2123	- 6834	12	71386
CSPP	107045	3581	- 8731	- 130	101764
Total APP	702488	23350	- 67050	1626	660414
Programme d'achats d'urgence (PEPP)					
PEPP-PSPP-Émetteurs publics français	262463	11595	- 13247	- 1946	258865
PEPP-PSPP-Émetteurs supranationaux	43214	4162	- 2045	- 69	45262
PEPP-CSPP	11354	937	- 1141	- 17	11132
PEPP-CBPP	2010	44	0	- 2	2052
Total PEPP	319040	16738	- 16434	- 2034	317311
TOTAL (hors créances rattachées)	1021734	40088	- 83484	- 401	977937

(a) Amortissement des surcotes/décotes correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres, qui est étalé sur leur durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle, et impact de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement des titres.

A7.2 Autres titres

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux qui sont détenus dans le cadre de la politique monétaire, autres que ceux qui sont détenus par la Caisse de réserve des employés (CRE) de la Banque de France ou adossés aux fonds propres, ou aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans les postes A7.1, A11 et A12 (cf. notes 6, 9, 10 et 26).

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciation sont réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a pas révélé de nécessité d'enregistrer de dépréciation.

Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

Poste A7.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Titres conservés jusqu'à l'échéance (a)	47 674	28 464
Autres titres obligataires	2 169	2 127
Créances rattachées	629	346
TOTAL	50 472	30 937

(a) En 2023, il y a eu des cessions de titres conservés jusqu'à l'échéance à hauteur de 1,3 milliard d'euros dans le cadre d'un dépassement de limite.

Note 7 : Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés et autres créances sur l'Eurosystème

A8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

En vertu de l'article 30.2 des statuts du SEBC, les BCN de la zone euro ont procédé au transfert d'avoirs de réserve de change à la BCE proportionnellement à leur quote-part dans le capital souscrit de la BCE. Le poste A8.2 correspond à la créance de la Banque de France sur la BCE résultant de ce transfert. Elle est ajustée à chaque modification de la répartition entre BCN de la zone euro du capital souscrit de la BCE, le dernier ajustement étant intervenu en 2020 dans le cadre du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC.

Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

Poste A8.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 240	8 240
Créances rattachées	270	41
TOTAL	8 510	8 281

Cette créance est rémunérée quotidiennement sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non-rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés.

A8.4 Autres créances sur l'Eurosystème

Ce poste comprend le produit à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 32).

Aucune créance n'est comptabilisée au titre de la position Target de la Banque de France, car celle-ci est créditrice à fin 2023 (cf. note 15), ni au titre de l'acompte sur les dividendes de la BCE. Compte tenu des résultats de la BCE, le Conseil des gouverneurs a décidé de ne pas distribuer les revenus issus des billets en circulation ni ceux qui ont été générés par les titres de politique monétaire détenus par la BCE dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP, PSPP et PEPP (cf. paragraphe relatif au dividende versé par la BCE au sein des principes comptables et méthodes d'évaluation).

Autres créances sur l'Eurosystème

Poste A8.4 de l'actif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Créances sur l'Eurosystème (Target)	0	0
Acomptes sur dividendes BCE	0	0
Produit à recevoir au titre du revenu monétaire	2 170	0
TOTAL	2 170	0

Note 8 : Avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est assurée par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, dont il est la filiale.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une fraction de la circulation fiduciaire revenant à la France, calculée depuis le 1^{er} juillet 2007 selon les règles de répartition qui prévalent au sein de l'Eurosystème.

Note 9 : Autres actifs financiers en euros et en devises

Le poste A11 comprend notamment les titres et autres actifs adossés aux dépôts de la clientèle, enregistrés dans les postes P4 et P10, aux fonds propres et aux provisions.

Autres actifs financiers en euros et en devises

Poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Titres de dette conservés jusqu'à l'échéance (a) (b)	53 680	65 133
Autres titres	8 425	7 825
Autres opérations	46 431	45 145
Créances rattachées	20	38
TOTAL	108 556	118 142

(a) En 2023 aucun de ces titres n'a été transféré vers un autre portefeuille.

(b) Titres adossés à des dépôts de la clientèle : 52 047 millions d'euros, dont 51 520 millions de titres en devises.

Portefeuilles-titres

Extrait du poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Titres de dette conservés jusqu'à l'échéance		
Titres en euros	2 159	9 587
Titres en devises	51 520	55 546
Créances rattachées	16	20
Valeur nette au bilan	53 696	65 153
Actions et parts de fonds d'investissement (a) (b)		
OPCVM	7 283	6 712
Autres titres à revenu variable	697	640
Valeur nette au bilan	7 980	7 352

(a) Les titres réévalués sont présentés à leur valeur de marché du dernier jour ouvré de l'année.

(b) Le prix de revient des actions et parts de fonds d'investissement s'établissait à fin 2022 et fin 2023 respectivement à 5 660 et 5 686 millions d'euros.

Valeurs immobilisées

Postes A8.1 et A13 de l'actif

(en millions d'euros)

	31 décembre 2022	Augmentation (a)	Diminution (a)	31 décembre 2023
Participation BCE (valeur au bilan)	1 901	–	–	1 901
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	686	–	–	686
<i>Immobilisations incorporelles (valeur brute)</i>	<i>997</i>	<i>163</i>	<i>98</i>	<i>1 062</i>
<i>Amortissements</i>	<i>689</i>	<i>76</i>	<i>30</i>	<i>736</i>
Valeur nette des immobilisations incorporelles	308	87	68	327
<i>Immobilisations corporelles (valeur brute)</i>	<i>2 540</i>	<i>1 016</i>	<i>1 000</i>	<i>2 556</i>
<i>Amortissements et provisions</i>	<i>1 561</i>	<i>92</i>	<i>56</i>	<i>1 597</i>
Valeur nette des immobilisations corporelles	979	924	945	959
Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette au bilan)	1 287	1 011	1 013	1 286

(a) Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

Note 10 : Divers

Le poste A12 « Divers » comprend l'ensemble des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés (CRE) de la Banque de France, dont les titres de placement sont évalués à leur valeur de marché de fin d'exercice.

Divers

Poste A12 de l'actif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Divers	5 268	11 394
Comptes de régularisation	1 261	722
<i>Produits à recevoir</i>	<i>1 218</i>	<i>678</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>43</i>	<i>43</i>
<i>Autres comptes de régularisation</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
TOTAL	6 529	12 116

Note 11 : Valeurs immobilisées et participation dans le capital de la BCE

Ni prêt ni avance n'ont été consentis par la Banque de France à ses filiales, excepté à l'IEDOM, qui bénéficie d'une avance de 7,4 milliards d'euros dans le cadre de son activité de mise en circulation des billets en euros pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer faisant partie de son périmètre d'intervention (*cf. note 8*). En outre, ni caution ni aval n'ont été donnés pour des montants significatifs par la Banque de France à ces entités.

À la suite d'une révision des critères de significativité de ces filiales à l'échelle de la Banque de France, aucune d'entre elles n'est consolidée depuis l'exercice 2019.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2023

Postes A8.1 et A13.2 de l'actif

(en millions d'euros)

Dénomination	Siège social	Poste du bilan	Capital	Part du capital détenu (%)	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (c)	Résultat	Valeur comptable au bilan (d)	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice ou équivalent (e)	Dividendes encaissés en 2023
Banque centrale européenne (a)	Francfort (Allemagne)	A8.1	10825	20,26	37 166	- 1 266	1 901	- 7 193	0
Banque des règlements internationaux (b)	Bâle (Suisse)	A13.2	858	8,82	27 587	839	405	1 210	17
Europafi	Vic-le-Comte	A13.2	133	99,00	16	- 2	132	95	0
IEDOM	Paris	A13.2	33,5	100,00	124	26	149	75	8
Banque de France Gestion	Paris	A13.2	0,6	100,00	8	9	ns	27	7
La Prévoyance immobilière	Paris	A13.2	< 0,1	98,00	nd	nd	ns	nd	0

ns : non significatif; nd : non disponible.

(a) La part du capital mentionnée correspond à la quote-part de la Banque de France dans l'ensemble des banques centrales nationales qui participent à l'euro. C'est cette clé qui est utilisée pour la répartition des dividendes.

(b) Clôture du dernier exercice le 31 mars 2023, comptes établis en droits de tirage spéciaux, taux de conversion DTS/EUR au 31 mars 2023.

(c) Y compris les comptes de réévaluation et les provisions équivalentes à des réserves pour les entités IEDOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux.

(d) Valeur comptable brute et nette des titres détenus, aucune provision n'étant constatée.

(e) Produit net d'intérêt pour les entités IEDOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux. Production vendue pour les entités Europafi et Banque de France Gestion.

Participation dans la BCE

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les banques centrales nationales (BCN) du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29 des statuts du SEBC, sur la base de la part des différents pays dans la population totale et dans le produit intérieur brut de l'Union européenne, ces deux données étant assorties d'une pondération identique. La BCE ajuste cette répartition tous les cinq ans (la dernière révision quinquennale a eu lieu le 1^{er} janvier 2019), et chaque fois que la composition du SEBC varie. Ainsi, un nouvel ajustement quinquennal a pris effet le 1^{er} janvier 2024, la part de capital de la Banque de France passant de 16,61 % à 16,36 %.

Par ailleurs, une autre clé de répartition est applicable pour le partage du revenu monétaire et des dividendes de la BCE et pour celui du seigneurage, clé de répartition qui prend uniquement en compte les participations des BCN

participant à l'euro. Cette quote-part de la Banque de France est passée de 20,42 % à 20,26 % au 1^{er} janvier 2023, avec l'entrée de la Croatie dans la zone euro.

Du 31 janvier 2020, date du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC, au 31 décembre 2023, la part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE s'établit à 16,6108 %, la part de la Banque d'Angleterre dans le capital de la BCE – 10 825 millions d'euros – ayant été réaffectée entre les BCN de la zone euro et les autres BCN hors zone euro.

À la date du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC, le capital libéré de la BCE est resté inchangé à 7 659 millions d'euros, puisque les BCN restantes ont couvert le capital libéré de 58 millions d'euros de la Banque d'Angleterre. Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a décidé que les BCN de la zone euro acquitteraient intégralement l'augmentation de leur souscription au

Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE

(en %)

Jusqu'au 31 déc. 2003	Du 1 ^{er} janv. 2004 au 30 avr. 2004	Du 1 ^{er} mai 2004 au 31 déc. 2006	Du 1 ^{er} janv. 2007 au 31 déc. 2008	Du 1 ^{er} janv. 2009 au 30 juin 2013	Du 1 ^{er} juil. 2013 au 31 déc. 2013	Du 1 ^{er} janv. 2014 au 31 déc. 2018	Du 1 ^{er} janv. 2019 au 31 janv. 2020	Du 1 ^{er} fév. 2020 au 31 déc. 2023	À compter du 1 ^{er} janv. 2024
16,8337	16,5175	14,8712	14,3875	14,2212	14,1342	14,1792	14,2061	16,6108	16,3575

capital de la BCE découlant du retrait de la Banque d'Angleterre, en deux règlements annuels intervenant en 2021 et en 2022 ¹⁸. En conséquence, la Banque de France a transféré à la BCE deux montants de 124,6 millions d'euros respectivement en décembre 2021 et décembre 2022. Au 31 décembre 2023, la part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE s'établit ainsi à 1 798,1 millions d'euros.

Outre la part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE, le montant de la participation dans la BCE – qui s'établit au 31 décembre 2023 à 1 901 millions d'euros – comprend les montants nets versés par la Banque, en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE ¹⁹ à la suite de l'ensemble des ajustements de la clé de répartition du capital de cette dernière.

Participation dans la Banque des règlements internationaux (BRI)

La Banque des règlements internationaux (BRI) est une organisation internationale créée en 1930 afin de répondre à l'absence de dispositif de règlement des différends dans le contexte des contentieux financiers issus de la Première Guerre mondiale.

Le siège de la BRI est situé à Bâle, en Suisse. L'institution a le statut de société anonyme par actions. 63 banques centrales (représentant environ 95 % du PIB mondial), dont la Banque de France, en sont actionnaires. Depuis janvier 2022 et pour un mandat de trois ans, le président de son conseil d'administration est M. François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France.

La BRI a pour objet de favoriser la coordination des banques centrales au travers du « processus de Bâle », qui soutient directement l'action des groupements internationaux chargés d'élaborer des normes et d'œuvrer à la stabilité financière. La Banque de France est représentée dans l'ensemble des comités que la BRI abrite, notamment le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Comité sur le système financier mondial et le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché.

Participation dans Europafi

La Banque de France a filialisé son activité papetière en 2015 au sein de la société Europafi. Le capital d'Europafi est détenu à hauteur de 99 % par la Banque de France, 0,5 % par la Banque d'Italie, 0,25 % par la Banque nationale d'Autriche et 0,25 % par la Banque du Portugal.

Participation dans l'IEDOM

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Banque de France détient 100 % du capital de l'IEDOM, qui est chargé de la mise en œuvre, pour le compte de la Banque de France, de ses missions de stratégie monétaire, de stabilité financière et de services à l'économie et à la société, sur les territoires de son périmètre d'intervention.

À ce titre, l'IEDOM est notamment responsable de la mise en circulation de la monnaie fiduciaire et des pièces de monnaie, de la cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème, de la surveillance des systèmes et moyens de paiement, de la tenue du secrétariat des commissions de surendettement, de la gestion locale des fichiers interbancaires, et de la conduite de missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés.

Participation dans BDF Gestion

La société BDF Gestion, filiale de gestion d'actifs entièrement détenue par la Banque de France, gère une gamme variée d'organismes de placement collectif ainsi que des mandats individualisés pour le compte d'investisseurs institutionnels.

Note 12 : Billets en circulation

En 2023, le montant des billets en euros en circulation à l'échelle de l'Eurosystème a diminué de 0,3 % ²⁰. La quote-part revenant à la Banque de France s'élève à 292 115 millions d'euros, soit une baisse de 1,1 % entre 2022 et 2023 ²¹.

Le montant des billets en euros émis par la Banque de France a augmenté de 5,6 % en 2023, pour atteindre 209 277 millions d'euros. Ce montant étant inférieur au montant des billets en circulation alloué à la Banque de France en fonction de la clé de répartition des billets, une créance de 82 838 millions d'euros sur l'Eurosystème est constatée (cf. *poste A8.3*).

Billets en circulation

Poste P1 du passif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Billets émis	209 277	198 187
Ajustement des billets en circulation à l'échelle de l'Eurosystème (a)	82 838	97 206
TOTAL	292 115	295 393

(a) Cf. *poste A8.3*.

Note 13 : Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro

Le poste P3 comprend pour l'essentiel les titres achetés dans le cadre de la politique monétaire et donnés en pension livrée. Depuis 2021, ce poste inclut également les fonds non librement disponibles des établissements de crédit.

Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro

Poste P3 du passif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Engagements en euros envers des résidents de la zone euro	14 652	26 977
Dettes rattachées	8	7
TOTAL	14 660	26 984

Note 14 : Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Ce poste comprend les comptes créditeurs et dépôts à terme (hors Target) en euros des banques centrales hors zone euro, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A11 (cf. note 9) selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de swaps de change (cf. note 26).

Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Poste P4 du passif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	45 544	49 470
Dettes rattachées	220	74
TOTAL	45 764	49 545

Note 15 : Engagements en euros envers l'Eurosystème

En 2023, les engagements en euros envers l'Eurosystème sont constitués :

- de la position Target créditrice de la Banque de France ;
- de la dette rattachée liée à la rémunération au taux principal de refinancement de la position Target ;

- d'une charge à payer au titre du partage du revenu monétaire.

Engagements en euros envers l'Eurosystème

Poste P7 du passif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Engagements en euros envers l'Eurosystème (Target)	27 495	14 531
Charges à payer au titre du partage du revenu monétaire	2	94
Dettes rattachées	448	175
TOTAL	27 945	14 799

Note 16 : Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Le poste P8.1 est constitué :

- du compte du Trésor public, qui a été rémunéré de la manière suivante en 2023 ²² :
 - jusqu'au 30 avril 2023, rémunération sur la base du taux à court terme en euros (€STR) jusqu'à un montant plafond ²³ puis, au-delà de ce montant, sur la base du taux le plus bas entre la facilité de dépôt et l'€STR,
 - à compter du 1^{er} mai 2023, rémunération au taux €STR moins 20 points de base ;
- du compte d'autres organismes assimilés à l'État, ainsi que des dépôts de certains organismes internationaux.

18 Cela a entraîné une augmentation du capital libéré de la BCE de 7 659 millions d'euros en 2020 à 8 270 millions en 2021 et à 8 880 millions en 2022. En particulier, cf. la décision (UE) 2020/138 de la BCE du 22 janvier 2020 relative à la libération du capital de la BCE par les banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro et abrogeant la décision (UE) 2019/44 (BCE/2020/4), la décision (UE) 2020/136 de la BCE du 22 janvier 2020 relative à la libération du capital de la Banque centrale européenne par les banques centrales nationales n'appartenant pas à la zone euro et abrogeant la décision (UE) 2019/ 48 (BCE/2020/2), et la décision (UE) 2020/139 de la BCE du 22 janvier 2020 fixant les modalités des transferts des parts du capital de la BCE entre les banques centrales nationales et de l'ajustement du capital libéré et abrogeant la décision (UE) 2019/45 (BCE/2020/5).

19 Les fonds propres de la BCE comprennent le total des réserves, comptes de réévaluation et provisions équivalentes à des réserves, minoré des pertes relatives aux exercices précédents. Dans le cas d'un ajustement de la clé en capital survenant pendant l'exercice, les fonds propres comprennent également le résultat (profit ou perte) à la date de l'ajustement.

20 - 0,4% en comparant depuis le 1^{er} janvier 2023, date d'entrée de la Croatie dans l'Eurosystème.

21 Prenant en compte le changement de clé de répartition avec l'entrée de la Croatie (de 18,7905% à 18,6390%).

22 Les intérêts sont crédités (ou débités) au compte du Trésor public le deuxième jour ouvré du mois suivant.

23 890,5 millions d'euros pour l'année 2023.

Le poste P8.2 « Autres engagements » comprend les comptes courants en euros de la clientèle institutionnelle résidente autre que l'État et les organismes assimilés, ainsi que le compte courant de l'IEDOM.

Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Poste P8 du passif

(en millions d'euros)

	2023	2022
P8.1 Engagements vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés	14944	79552
P8.2 Autres engagements	10122	11752
Dettes rattachées	17	102
TOTAL	25082	91407

Note 17 : Comptes de recouvrement

Figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement qui ont été débitées ou créditées sur le compte du client mais qui n'ont pas encore donné lieu à crédit ou débit sur le compte d'un établissement de crédit, et réciproquement.

Note 18 : Opérations bancaires

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers, ou des banques centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet de *swaps* de change, figure soit dans le poste A11 (cf. note 9), soit dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) sont enregistrés dans le poste P8.2.

Opérations bancaires

Poste P10 du passif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Dépôts à vue de la clientèle	1041	1531
Autres opérations bancaires dont dépôts à terme	85452	94449
Dettes rattachées	602	435
TOTAL	87095	96415

Note 19 : Divers

Ce poste comprend principalement :

- le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 28) ;
- les créiteurs divers ainsi que l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan dans le cadre des opérations avec la clientèle, dont l'impact sur le compte de résultat est neutralisé par la réévaluation des positions de change du bilan, la position de change globale résultant de ces opérations étant proche de zéro (cf. note 26).

Divers

Poste P11 du passif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Capital de la CRE	9142	8631
Charges à payer	631	324
Autres comptes de régularisation	0	0
Divers	1693	2648
TOTAL	11466	11604

Note 20 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement des provisions à caractère social :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre de programmes de modernisation ou d'adaptation des activités de la Banque de France ; elles correspondent au provisionnement intégral des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des mécanismes de départ anticipé à la retraite ;
- des provisions pour « repyramidage » relatives à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;
- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- une provision « complémentaire santé », qui couvre l'engagement de la Banque à financer une fraction des cotisations de complémentaire santé des retraités ;
- des provisions pour divers passifs sociaux vis-à-vis des actifs (allocations décès, médailles du travail, congés fin de carrière, congés de longue maladie, rentes d'accident du travail) ;

Provisions pour risques et charges

Poste P12 du passif

(en millions d'euros)

	2022	Augmentation	Diminution	2023
Provisions pour restructuration et repyramidage	123	3	6	120
Provisions pour indemnités de départ en retraite	126	2	11	116
Provision « complémentaire santé »	144	0	9	135
Autres provisions diverses vis-à-vis des actifs	89	17	23	84
Autres provisions diverses vis-à-vis des retraités	146	1	6	141
Provision relative aux opérations de politique monétaire	0	9	0	9
Autres	22	71	14	79
TOTAL	650	103	69	684

- des provisions pour couvrir divers engagements sociaux accordés aux agents retraités (allocations décès, etc.);
- des provisions diverses, notamment pour gros entretien immobilier (ravalement, remises aux normes, etc.).

Pour les provisions sociales faisant l'objet d'une actualisation, les paramètres retenus sont les suivants : taux d'actualisation de 3,25 % (3 % en 2022) et hypothèse de revalorisation des salaires et des pensions fondée sur une inflation de long terme de 2 % (identique à 2022).

La diminution des provisions pour risques et charges à caractère social en 2023 est principalement due à l'augmentation du taux d'actualisation.

À la suite du test de dépréciation réalisé sur les portefeuilles des programmes d'achats APP et PEPP en décembre 2023 et conformément au principe de prudence, le Conseil des gouverneurs a jugé approprié de constituer une provision pour un montant total de 42,9 millions d'euros pour risque de crédit (contrepartie) dans le cadre des opérations de politique monétaire au cours de l'année 2023. Conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, cette provision est répartie intégralement sur toutes les banques centrales nationales des États membres participants, proportionnellement à leur participation dans le capital de la BCE en 2023. En conséquence, une provision pour 8,7 millions d'euros, équivalent à 20,26 % de la provision totale, a été dotée dans les comptes de la Banque de France en 2023.

Note 21 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 29 décembre 2023.

Les cours de réévaluation du 29 décembre 2023 de l'or et des principales devises détenues sont les suivants :

- 60 052 euros le kilogramme d'or fin (contre 54 852 euros le kilogramme fin 2022);
- un euro pour 1,105 dollar américain (contre 1,0666 fin 2022);
- un euro pour 0,8226 DTS (contre 0,7989 fin 2022);
- un euro pour 1,6263 dollar australien (contre 1,5693 fin 2022);
- un euro pour 1,4642 dollar canadien (contre 1,4440 fin 2022);
- un euro pour 1 433,66 won sud-coréen (contre 1 344,09 fin 2022).

La progression du poste P13 est essentiellement liée à la hausse importante du cours de l'or face à l'euro. Sur les devises, la diminution des plus-values latentes

Comptes de réévaluation

Poste P13 du passif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Comptes de réévaluation or	126926	114254
Comptes de réévaluation devises	2926	9357
Comptes de réévaluation titres et instruments financiers à terme	4365	2932
TOTAL	134216	126543

provient essentiellement de la cession d'avoirs sur le dollar américain (cf. note 30 relative au résultat net des opérations financières).

La hausse des marchés actions ainsi que l'anticipation de baisse des taux d'intérêt sur l'ensemble des zones expliquent l'augmentation des plus-values latentes des portefeuilles-titres libellés en euros et en devises.

Note 22 : Fonds pour risques généraux

Le fonds pour risques généraux a été repris à hauteur de 12,4 milliards d'euros pour couvrir le déficit de l'exercice 2023 lié principalement aux charges issues de la rémunération de l'excédent de liquidité au sein de l'Eurosystème (cf. note 29 relative au produit net d'intérêt).

Note 23 : Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises

Le résultat de change réalisé au cours de l'année 2023, à hauteur de 4,6 milliards d'euros, notamment sur la cession des dollars américains, n'a pas été porté en réserve de réévaluation des réserves en or et en devises – RRRODE – mais a impacté le compte de résultat de la Banque de France.

Cf. note 30 et les commentaires sur la RRRODE dans la partie consacrée aux méthodes d'évaluation.

Note 24 : Capital, réserves et report à nouveau

Capital, réserves et report à nouveau

Poste P17 du passif

(en millions d'euros)

	2023	2022
Capital	1000	1000
Réserves	7932	7932
Réserve réglementaire (a)	1614	1614
Plus-values à long terme	100	100
Réserve spéciale pour les retraites (cf. note 28)	2957	2957
Autres réserves (b)	3261	3261
Report à nouveau	0	0
TOTAL	8932	8932

(a) Conformément à l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier, un prélèvement de 5% sur le résultat net est affecté à une réserve spécifique qui cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un montant égal au double du capital.

(b) Les autres réserves comprennent notamment la réserve pour investissement et le fonds d'assurance contre les sinistres (FAS). Conformément à l'article R. 144-2, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées. En outre, la Banque de France est son propre assureur en matière de risque responsabilité civile, de sinistres affectant des immeubles lui appartenant, et pour les dégâts causés à ces biens par un tiers.

Le hors-bilan

Note 25 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les engagements sur titres

Montant notionnel des instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

	2023	2022
Opérations fermes sur marchés organisés		
Contrats de taux d'intérêt libellés en devises		
Achats	19910	1832
Ventes	32935	17318
Contrats de taux d'intérêt libellés en euros		
Achats	1805	189
Ventes	2268	2434
Opérations de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêt libellés en devises	0	173
Swaps de taux d'intérêt libellés en euros	0	0

En outre, la Banque de France est engagée à fin 2023 à hauteur de 164 millions d'euros au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement dans le cadre du placement de ses fonds propres et des ressources de la Caisse de réserve des employés (CRE).

Note 26 : Les opérations à terme en devises

Dans le cadre d'opérations avec la clientèle portant sur des opérations à terme en devises, la Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux); ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11); le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des *swaps* de change de montant et de durée équivalents aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité distincte et indépendante de celle qui est relative à la gestion des réserves de change. Ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques

et différents de ceux qui sont utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par l'ANC (*cf. supra les méthodes d'évaluation relatives aux « Résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises »*).

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant des opérations réalisées avec la clientèle sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Devises à recevoir/à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)

	2023	2022
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	25310	16068
<i>Devises à livrer</i>	25030	15774
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	13534	12126
<i>Euros à livrer</i>	13665	12253
Devises à recevoir contre devises à livrer	79203	91684
Devises à livrer contre devises à recevoir	78959	92639

Au 31 décembre 2023, la Banque de France n'a pas de devises à recevoir ou à livrer résultant des opérations de gestion des réserves de change.

Note 27 : Les engagements au hors-bilan donnés ou reçus au titre des opérations avec le FMI

Les engagements donnés par la Banque de France

Au titre du quota de la Banque de France dans le capital du FMI, des tirages complémentaires peuvent être réalisés à hauteur de 17,9 milliards d'euros.

La ligne de financement accordée au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) est de 18,9 milliards de DTS²⁴, dont 19 millions tirés au 31 décembre 2023.

Un accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI et reconduit depuis. Par cet accord, la France s'engage à un financement additionnel de 13,5 milliards d'euros²⁵. Cette ligne de prêt n'a pas été activée.

La Banque accorde des prêts au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) au titre de la « facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et de la « facilité

de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE) du FMI. Le premier accord de prêt portant sur 1,3 milliard de DTS a pris fin au 31 décembre 2018. En février 2018, puis en juillet 2020, deux nouveaux accords de prêt ont été mis en place pour un total de 4 milliards de DTS et un nouveau en décembre 2022 pour 1,0 milliard de DTS. À fin décembre 2023, les tirages complémentaires pouvant être réalisés s'élèvent à 3,4 milliards de DTS. Un nouveau contrat PRGT a été signé en 2024 pour un montant total de 3,8 milliards de DTS, comprenant un prêt au PRGT de 1,9 milliard de DTS à la structure du PRGT et un engagement de financement de 1,9 milliard de DTS.

La Banque accorde des prêts au RST (*Resilience and Sustainability Trust*) au titre du renforcement de la résilience des économies éligibles face à des défis structurels de long terme. Un dépôt a été fait au RST pour 0,5 milliard de DTS, auquel s'ajoute un engagement de financement de 2,5 milliards de DTS dont 191,5 millions ont été tirés en 2023.

Les engagements reçus par la Banque

Dans les lois de finances pour 2009, 2018 et 2022 et la loi de finances rectificative pour 2020, l'État a accordé sa garantie aux prêts consentis par la Banque de France au PRGT. Dans la loi de finances pour 2023, l'État a accordé à la Banque de France sa garantie aux prêts consentis au RST.

Note 28 : Les engagements de retraite

Les agents titulaires de la Banque de France recrutés avant le 1^{er} septembre 2023 bénéficient d'un régime de retraite régi par le décret 2007-262 du 27 février 2007 modifié, aligné sur celui de la fonction publique.

Dans le cadre de la réforme des retraites, le règlement annexé au décret n° 2007-262 du 27 février 2007 relatif au régime de retraite des agents titulaires de la Banque de France a été modifié par le décret n° 2023-693 du 28 juillet 2023 d'application et de transposition de la loi n° 2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 du 14 avril 2023.

24 Décision FMI n° 16645.

25 Dans le cadre du renouvellement pour la période 2021-2023, le montant

a été revu le 1^{er} janvier 2021 pour être porté de 31,4 milliards d'euros à 13,5 milliards.

Les modifications portent notamment sur :

- le relèvement progressif de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans, à compter des générations nées à partir de 1963 ;
- l'augmentation progressive du nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une pension à taux plein, qui atteindra 172 trimestres pour les agents nés à partir de 1966.

Par ailleurs, le II de l'article 1^{er} de la loi susmentionnée met fin au régime spécial de la Banque de France pour les agents titulaires recrutés à compter du 1^{er} septembre 2023, qui seront affiliés au régime général.

La Caisse de réserve des employés

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la Banque de France » (CRE), qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires recrutés avant le 1^{er} septembre 2023. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque. Elle constitue, comme le Conseil d'État l'a indiqué dans ses arrêts du 5 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « *un mode de gestion par la Banque elle-même d'un patrimoine voué à une affectation spéciale et dont l'individualisation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion* ».

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs, ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Le bilan de la CRE comprend, à l'actif, des titres enregistrés dans le poste A12 du bilan de la Banque de France. Ils sont comptabilisés conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation des portefeuilles-titres.

Dans le poste P11 « Divers » du passif figure le capital de la CRE. Les plus et moins-values réalisées, les moins values latentes et les cotisations salariales versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation ou prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve. Il en est de même pour les éventuelles

dépréciations constatées par voie de provisions pour les titres de dette comptabilisés dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance ainsi que pour les parts de fonds d'investissement non négociables. Au passif – dans le poste P13 – figurent également les écarts de réévaluation pour les titres de la CRE qui font l'objet d'une réévaluation. La réserve spéciale pour les retraites (cf. infra) figure dans le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau ».

Les charges de retraite non financées par prélèvement sur la réserve spéciale pour les retraites ou sur le capital de la CRE (cf. infra) sont enregistrées dans le poste 2.2 du compte de résultat « Pensions de retraite et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les différentes sources de financement des retraites

Les pensions réglementaires servies aux retraités sont financées de la manière suivante :

- par les revenus d'intérêt et les dividendes issus des portefeuilles-titres de la CRE ;
- par le prélèvement sur la réserve spéciale instituée en 2007 par le Conseil général de la Banque de France, afin d'assurer le financement progressif des engagements de retraite non couverts²⁶ ;
- par l'utilisation du capital de la CRE ;
- par une subvention d'équilibre versée par la Banque de France.

Les autres prestations payées par la CRE²⁷ sont quant à elles couvertes par une subvention versée par la Banque de France.

L'arrêté n° A-2017-10 du Conseil général du 20 décembre 2017 relatif à la gestion financière de la CRE prévoit dans ses articles 3 et 4 que l'utilisation de la réserve spéciale et du capital de la CRE pour assurer le financement des pensions à verser sur une année est décidée par le Conseil général lors du vote du budget de la Banque de France. Cette décision est prise au regard du niveau de couverture des engagements de retraite par les portefeuilles-titres de la CRE.

Les engagements de retraite et leur financement

(en millions d'euros)

	Engagements			Financements	
	2023	2022		2023	2022
Engagements de retraite	13248	13536	Financements	12107	11607
			<i>dont Caisse de réserve des employés</i>	9150	8651
			<i>dont réserve spéciale</i>	2957	2957
<i>dont actifs</i>	3419	3881			
<i>dont pensionnés</i>	9829	9655			
Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux	120	123	Provision	120	123
			Écart de réévaluation	1985	1237
Engagement brut total	13368	13659	Financement total	14212	12967
Insuffisance de couverture		692	Excédent de couverture	844	

En outre, l'arrêté n° 2020-02 du Conseil général du 19 juin 2020 ²⁸ précise que cette autorisation peut être donnée pour le service des pensions de l'exercice suivant dans la mesure où, au moment du vote par le Conseil général du budget afférent, les engagements de retraite pris par la Banque sont intégralement couverts ou le sont compte dûment tenu de la distribution à venir du résultat. Au titre de l'exercice 2023, les engagements de retraite n'ayant pas été totalement couverts pendant l'essentiel de l'exercice, les pensions versées ont été financées par une subvention d'équilibre de la Banque de France.

Pour mémoire, les engagements de retraite étaient intégralement couverts par les portefeuilles-titres de la CRE à fin 2020 et fin 2021. Par conséquent, les pensions réglementaires versées au titre de ces deux années ont été financées par prélèvement sur la réserve spéciale à hauteur respectivement de 471 et 473 millions d'euros.

En outre, la part de la valeur de marché des actifs de la CRE ayant excédé à fin 2020 et fin 2021 le montant des engagements de retraite (soit respectivement 690 et 1 117,6 millions d'euros) a fait l'objet, sur décision du Conseil général, d'un reversement intégral à l'État sous la forme d'une distribution partielle de la réserve spéciale. Le Conseil général a également validé le versement à l'État d'une somme de 844 millions d'euros au titre de la sur-couverture des engagements de retraite à fin 2023, ce qui porte la somme de reversements de cette nature à 2 651,6 millions d'euros.

Par ailleurs, les engagements au titre des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des plans sociaux (cf. note 20) sont intégralement provisionnés.

Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2023, les tables de mortalité réglementaires applicables aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été utilisées.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque de France. Le taux d'actualisation utilisé en 2023 est de 3,25 %, contre 3 % en 2022. Les hypothèses de revalorisation des salaires et des pensions fondées sur l'inflation de long terme sont inchangées par rapport à 2022 et se montent à 2 % (cf. note 20).

26 Réserve dotée dans le cadre des dispositions du 3^e alinéa de l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier.

27 Notamment la bonification d'annuités, les allocations voyages et les allocations décès.

28 Modifiant l'article 4 du règlement annexé au décret n° 2007-262 du 27 février 2007 relatif au régime de retraite des agents titulaires de la Banque de France.

Le compte de résultat

Note 29 : Produit net d'intérêt

Au titre de l'exercice 2023, le produit net d'intérêt s'établit à – 16,8 milliards d'euros, contre 7,5 milliards en 2022.

Le relèvement des taux d'intérêt en 2023 s'est traduit par une amélioration progressive des rendements sur les opérations de refinancement bancaire et sur les actifs détenus, à l'exception des titres de politique monétaire en raison de l'impact de la baisse de l'inflation sur la rémunération des titres indexés. La hausse des produits d'intérêts perçus ne compense pas la très forte augmentation de la charge des intérêts payés en lien avec la rémunération des dépôts bancaires au taux de la facilité de dépôt, en moyenne de 3,3 % sur l'exercice 2023, contre 0,08 % sur 2022.

Produit net d'intérêt

Poste 1.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2023	2022
Intérêts sur avoirs en devises	7 600	3 683
Intérêts sur avoirs de réserve (hors FMI)	1 129	1 449
Intérêts sur concours au FMI	1 699	539
Autres intérêts	4 771	1 695
Intérêts sur avoirs en euros	18 409	13 184
Intérêts sur refinancement bancaire	6 550	0
Titres de politique monétaire	6 023	8 451
Intérêts prélevés sur comptes des institutions financières	0	2 523
Titres adossés aux réserves	974	663
Intérêts prélevés sur le compte du Trésor public	0	426
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs en devises transférés	270	41
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des billets	3 435	583
Autres intérêts	1 157	497
Total des intérêts et produits assimilés (A)	26 009	16 867
Intérêts sur engagements en devises	- 2 271	- 666
Intérêts sur engagements en devises de réserve	- 42	- 16
Intérêts sur les allocations de DTS	- 1 387	- 456
Autres intérêts	- 842	- 193
Intérêts sur engagements en euros	- 40 577	- 8 745
Intérêts sur refinancement bancaire	0	- 2 275
Intérêts sur comptes des institutions financières	- 30 895	- 3 986
Intérêts versés sur le compte du Trésor public	- 735	- 269
Intérêts sur position Target	- 3 255	- 602
Autres intérêts	- 5 691	- 1 613
Total des intérêts et charges assimilés (B)	- 42 848	- 9 411
Produit net d'intérêt (A + B)	- 16 838	7 458

Note 30 : Résultat net des opérations financières

Ce poste du compte de résultat intègre les gains ou pertes nettes résultant des opérations de cession des instruments financiers détenus par la Banque de France, ainsi que les moins-values de réévaluation constatées sur les instruments financiers, l'or et les devises. Il intègre également le résultat net de change généré lors de la réalisation d'opérations libellées en devises.

En 2023, la Banque de France enregistre un solde net des gains ou pertes de change réalisés sur devises de 4,64 milliards d'euros et un solde net sur les titres en devises de – 824 millions d'euros, principalement à la suite de cessions d'avoirs en dollars américains, générant ainsi un gain net total de 3,8 milliards d'euros.

Toutefois, en raison d'un résultat net nul, ce résultat de change n'a pas été imputé à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE) en 2023 conformément à l'article 7 de la convention du 20 décembre 2010 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État²⁹.

Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2023	2022
Solde net sur les titres en devises (a) (b) (c)	- 824	- 376
Solde net sur les titres en euros enregistrés dans les postes A7.1 et A7.2 (b) (c) (d)	- 21	- 74
Solde net sur les titres de placement enregistrés dans le poste A11 (b)	0	- 14
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)	18	17
TOTAL	- 827	- 446

(a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change, qui figurent dans le poste 1.2.1 du compte de résultat.

(b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.

(c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les résultats sur instruments synthétiques.

(d) Ce poste intègre des moins-values de cession à hauteur de 16 millions d'euros à la suite de ventes destinées à rétablir le respect de limites.

Note 31 : Produits des actions et des titres de participation

Ce poste intégrait pour 2022 le produit issu de la perception du solde du dividende versé par la BCE au titre de son résultat 2021. Compte tenu des résultats de la BCE au titre de l'année 2022, le Conseil des

gouverneurs a décidé de ne pas distribuer les revenus issus des billets en circulation ni ceux générés par les titres de politique monétaire détenus par la BCE dans le cadre des programmes SMP, APP et PEPP (cf. *paragraphe relatif au dividende versé par la BCE au sein des principes comptables et méthodes d'évaluation*).

Produits des actions et des titres de participation

Poste 1.4 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2023	2022
Dividende BCE (solde au titre de l'exercice précédent et acompte au titre de l'exercice en cours)	0	9
Dividendes sur autres titres de participation	33	40
Autres dividendes	17	7
TOTAL	50	56

Note 32 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Ce poste comprend le solde annuel de la répartition du revenu monétaire, enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat. Pour 2023, il correspond à un produit de 2,2 milliards d'euros. Ce montant est réduit par une dotation aux provisions pour pertes exceptionnelles sur opérations de politique monétaire pour 8,7 millions d'euros et des ajustements du revenu monétaire des exercices 2021 et 2022.

Répartition du revenu monétaire

Poste 1.5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2023	2022
Revenu monétaire mis en commun par la Banque de France	- 6 088	- 1 559
Revenu monétaire alloué à la Banque de France	8 258	1 457
Solde de partage du revenu monétaire au titre de l'exercice	2 170	- 102
Autres charges et produits issus du partage du revenu monétaire	- 2	8
Sous-total	2 168	- 94
Dotation nette des reprises aux provisions relatives aux opérations de politique monétaire	- 9	-
TOTAL	2 159	- 94

Note 33 : Net des autres produits et charges

Ce solde reprend les produits et les charges qui sont générés par des activités de service effectuées pour compte de tiers, principalement des activités de service public confiées à la Banque de France par la loi ou des conventions signées avec l'État. Il concerne aussi, dans une moindre mesure, des activités exercées au service de l'économie et dont le coût est refacturé.

29 L'article 7 de la Convention entre l'État et la Banque de France stipule que l'imputation des gains nets de

change à la RRRODE s'effectue dans la limite du bénéfice net dégagé avant imputation.

Répartition du revenu monétaire selon ses différentes composantes

(en millions d'euros)

	Revenu monétaire mis en commun par la Banque de France	Revenu monétaire total (Eurosystème)	Revenu monétaire alloué à la Banque de France	Solde de partage du revenu monétaire 2023	Solde de partage du revenu monétaire 2022
Refinancement bancaire	6 560	26 850	5 440	- 1 121	113
Titres de politique monétaire à risques partagés	2 181	8 483	1 719	- 462	- 263
Titres de politique monétaire à risques non partagés (a)	26 962	127 854	25 903	- 1 059	- 127
Créance liée aux avoirs en devises transférés	270	1 335	270	0	0
Créance/dette constatée dans le cadre de l'ajustement des billets	3 435	- 4 817	- 976	- 4 411	- 733
Gap (différence entre les actifs adossés à la base monétaire et cette dernière) (b)	831	- 2 730	- 553	- 1 384	- 250
Comptes courants des banques	- 30 895	- 130 387	- 26 416	4 479	130
Dettes/créances nettes résultant des transactions Target	- 3 255	14 172	2 871	6 127	1 028
TOTAL	6 088	40 760	8 258	2 170	- 102

(a) Pour le calcul du revenu monétaire, il est considéré que ces titres génèrent des revenus d'intérêt au dernier taux d'intérêt disponible utilisé par l'Eurosystème dans le cadre des opérations de refinancement exécutées par voie d'appel d'offres. Ainsi, le montant mis en commun diffère de celui indiqué dans les revenus d'intérêts (cf. note 29).

(b) Pour des raisons de présentation, les revenus/charges résiduels sont inclus dans cette ligne. En 2023, ils sont liés à des incidents Target pour - 12 millions d'euros (total Eurosystème) et à des opérations d'apport de liquidités à des banques centrales étrangères pour + 4 millions d'euros (total Eurosystème).

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les banques centrales nationales (BCN) en fonction de leur part dans le capital de la BCE.

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est formé par les revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette nette intra-Eurosystème résultant des transactions Target, la dette nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, et, le cas échéant, les dépôts en euros des contreparties bancaires de l'Eurosystème en défaut. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE pour les avoirs de réserve transférés (à l'exception de la composante en or), la créance nette intra-Eurosystème résultant des transactions Target, la créance nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, les créances sur les banques centrales n'appartenant pas à l'Eurosystème relatives à des opérations d'apport de liquidités en euros, les intérêts courus sur les titres de politique monétaire dont les risques et les revenus sont partagés et ayant fait l'objet de dépréciation, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chacune d'elles dans le capital de la BCE. Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la contribution au revenu monétaire de cette différence est prise en compte en lui appliquant le taux marginal des opérations principales de refinancement.

Parmi les produits figure la contribution pour frais de contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), instituée par l'ordonnance 2010-76 du 21 janvier 2010 portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance. L'ACPR est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France. Les charges et les produits de l'ACPR sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis

auprès des assujettis au contrôle de l'ACPR. En 2023, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 205 millions d'euros.

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État – notamment le fonctionnement des commissions départementales de traitement de situations de surendettement des ménages et la tenue de compte du Trésor – sont remboursées sur la base du coût complet.

Note 34 : Frais de personnel et charges assimilées

Frais de personnel et charges assimilées

Poste 2.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2023	2022
Salaires et traitements liés	599	584
Charges fiscales liées aux salaires et traitements	99	95
Charges sociales	293	294
Intéressement et participation	35	35
Total des frais de personnel	1 026	1 009

Poste 2.2 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2023	2022
Charges de retraite et charges assimilées	540	526
Total des charges de retraite	540	526

Net des autres produits et charges

Poste 1.6 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2023	2022
Rémunération des services rendus à l'État	201	218
Contributions pour frais de contrôle de l'ACPR	205	205
Autres produits (a)	991	1 040
Total des autres produits (A)	1 397	1 464
Total des autres charges (B)	- 657	- 705
Solde net des autres produits et charges (C = A + B)	740	759

(a) Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCI, FICP, FCC, FIBEN).

Les modalités de financement des charges de retraite sont présentées dans la note 28 relative aux engagements de retraite.

Rémunération des organes de direction

(en millions d'euros)

	2023	2022
Montant global des rémunérations versées aux organes de direction (a)	3,0	3,2

(a) Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du Conseil général et des membres du Comité de direction. La rémunération comprend la rémunération nette augmentée, le cas échéant, des avantages en nature. Le conseiller général élu et le censeur ne sont pas rémunérés au titre des fonctions qu'ils exercent au Conseil général.

Pour l'année 2023, la rémunération brute totale du gouverneur a été de 303 847 euros. Celle du premier sous-gouverneur a été de 244 847 euros et celle de la seconde sous-gouverneure de 195 807 euros (depuis son arrivée le 27 février 2023). Ils ne bénéficient pas d'appartement de fonction, mais perçoivent chacun une indemnité logement brute de 6 182 euros par mois, imposable. Ces dispositions sont réglées conformément à l'article R. 142-19 du Code monétaire et financier.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs ne bénéficient ni d'une part variable de rémunération, ni de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Note 35 : Charge fiscale

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France dispose que le résultat imposable de la Banque de France est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L. 144-4 du Code monétaire et financier et de la convention visée à l'article L. 141-2 du même Code.

En 2023, aucune charge d'impôt n'est comptabilisée compte tenu du produit net d'intérêt négatif, lié notamment aux charges issues de la rémunération de l'excédent de liquidité au sein de l'Eurosystème.

Impôts sur les bénéfices

Poste 5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2023	2022
Charge d'impôt	0	1067
Sur le résultat ordinaire	0	1067

KMPG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60005
92066 Paris La Défense Cedex

Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92085 Paris La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- Le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

.../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres comptabilisés au coût amorti

Votre Institution détient des portefeuilles de titres comptabilisés au coût amorti. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement selon les modalités décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – Les portefeuilles-titres » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à examiner les tests de dépréciation mis en place par la Banque de France pour évaluer les risques de non-recouvrement, à apprécier les hypothèses retenues et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Évaluation des titres et avoirs en devises, et des réserves en or

Votre Institution détient des titres et des avoirs en devises, et des réserves en or. En fin d'année, les positions de change en devises et en or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les modalités de comptabilisation du résultat de change et des impacts de la réévaluation sont décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – Les opérations en devises et le résultat de change » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à vérifier les cours utilisés pour réévaluer ces positions, et à tester les contrôles clés relatifs aux dotations et reprises impactant la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises.

Évaluation des engagements sociaux

Votre Institution calcule ses engagements sociaux selon les modalités décrites dans la note 28 de l'annexe aux comptes annuels. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues pour effectuer ces estimations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil général.

.../...

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 mars 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Marie-Christine Jolys
Associée

Mazars
Franck Boyer
Associé

ANNEXES

ANNEXE 1	
Organigramme de la Banque de France au 1 ^{er} mars 2024	174
ANNEXE 2	
Le réseau et les centres fiduciaires de la Banque de France au 1 ^{er} janvier 2024	176
ANNEXE 3	
Les effectifs de la Banque de France	177
ANNEXE 4	
Le périmètre de la Banque de France	178
ANNEXE 5	
Le recyclage par les opérateurs privés des billets et pièces en euros en 2023	179

ANNEXE 1

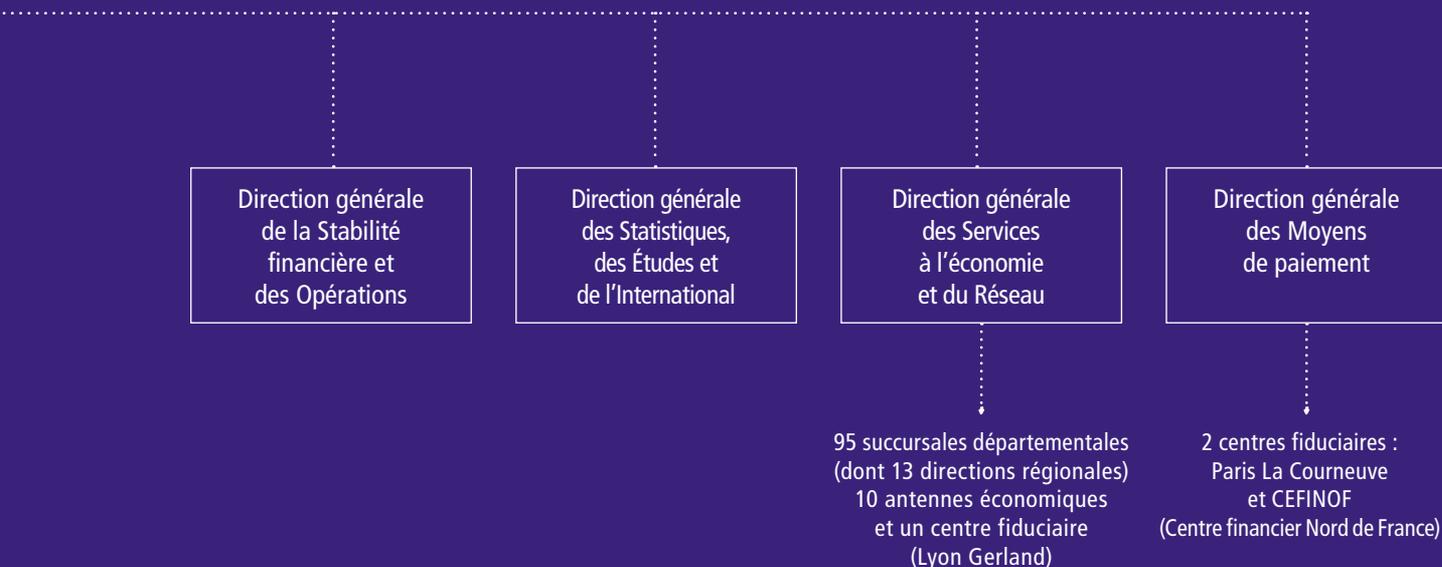
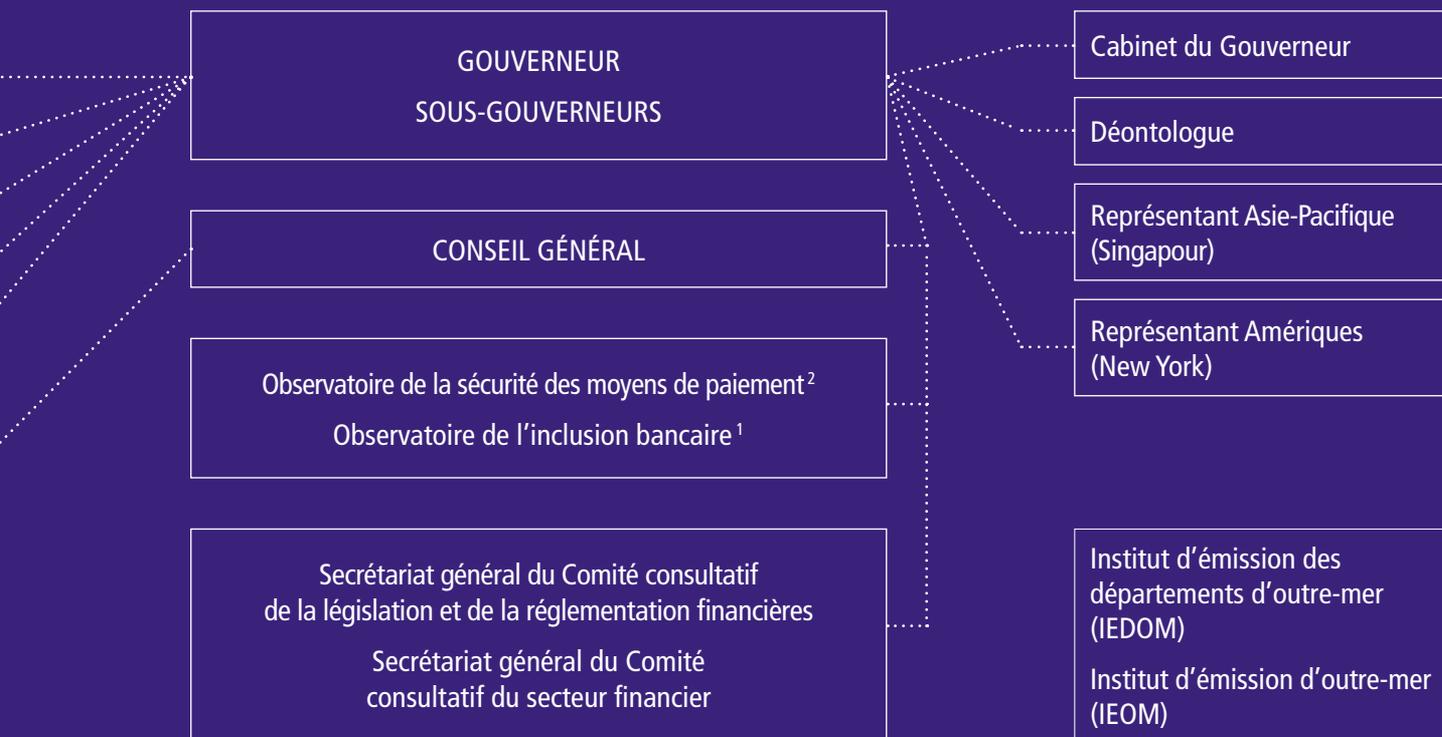
ORGANIGRAMME DE LA BANQUE DE FRANCE AU 1^{ER} MARS 2024



1 Le gouverneur préside le Comité actif-passif et l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

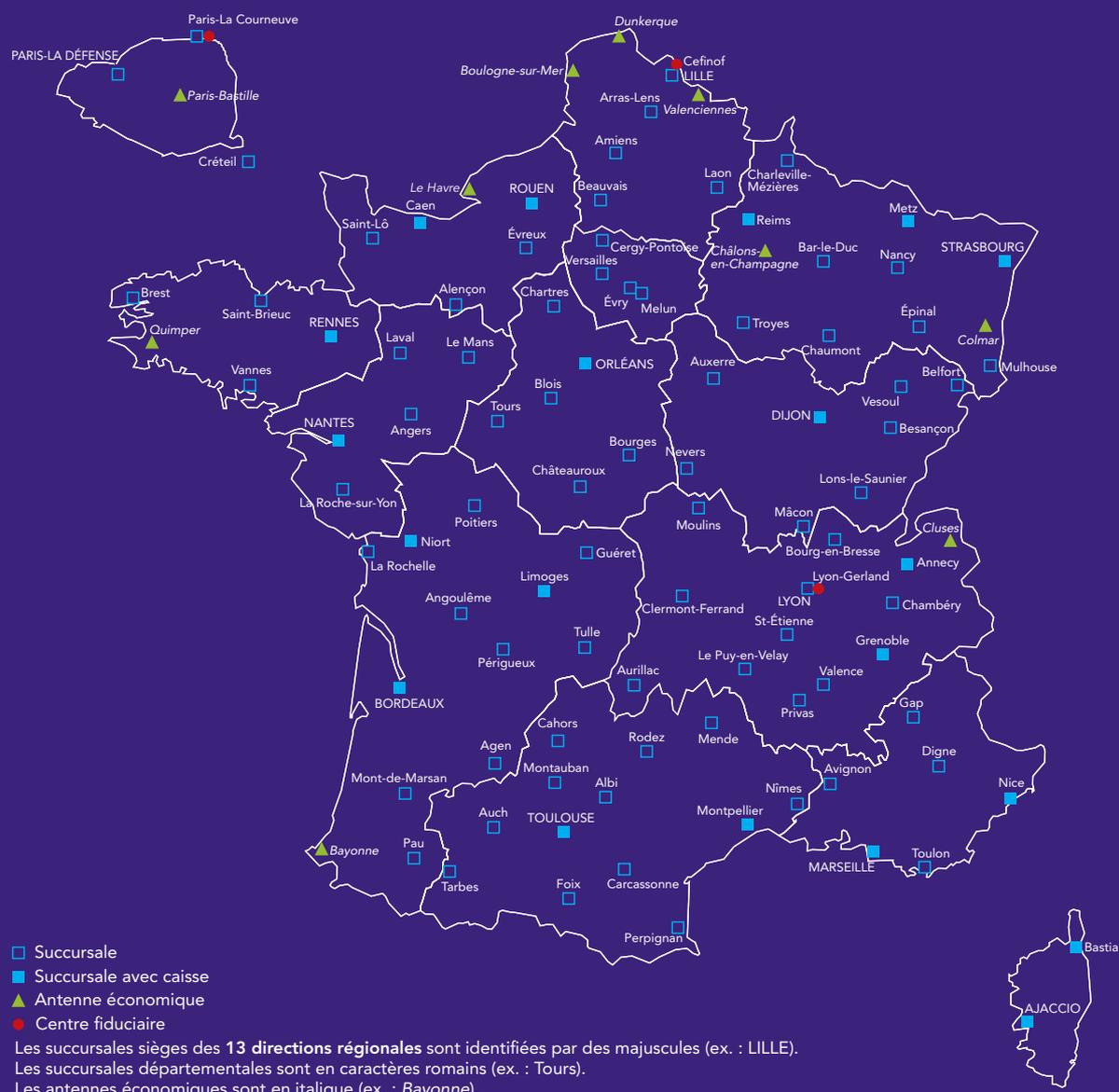
2 Le premier sous-gouverneur préside l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement et le Comité stratégique du régime des retraites (CS2R).

3 La seconde sous-gouverneure préside le Comité des risques et le Comité exécutif sur le changement climatique (CECC).



ANNEXE 2

LE RÉSEAU ET LES CENTRES FIDUCIAIRES DE LA BANQUE DE FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2024

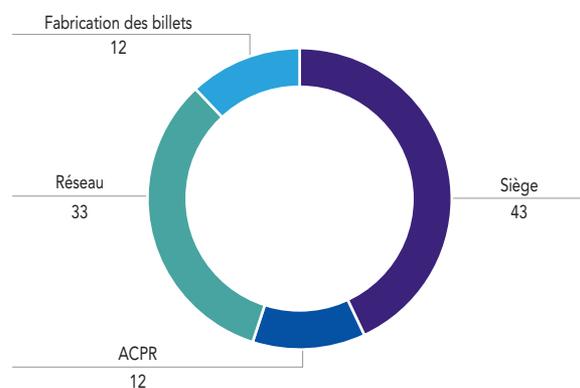


ANNEXE 3

LES EFFECTIFS DE LA BANQUE DE FRANCE

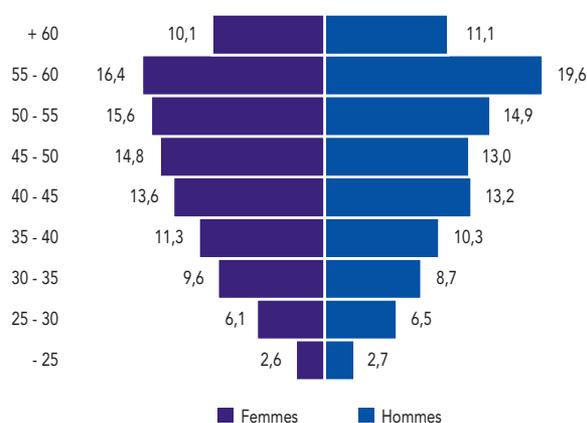
Au 31 décembre 2023, la Banque de France comptait 8 959 salariés (en équivalent temps plein).

Répartition de l'effectif total par grandes activités
(en % des ETP au 31 décembre 2023)

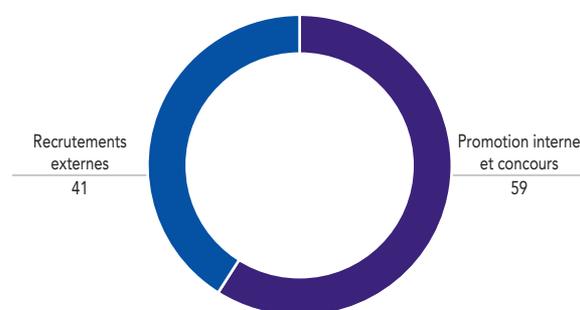


Note : ACPR, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Répartition des effectifs par sexe et par tranche d'âge
(au 31 décembre 2023, en %)

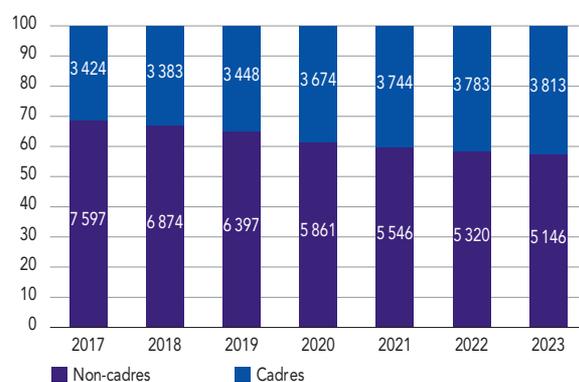


Proportion de cadres titulaires ayant accédé à l'encadrement par promotion interne et concours
(en % des effectifs bruts au 31 décembre 2023)



Répartition de l'effectif total entre cadres et non-cadres

(en nombre et en %, sur équivalent temps plein au 31 décembre de chaque année)



ANNEXE 4

LE PÉRIMÈTRE DE LA BANQUE DE FRANCE



L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) a été créé en 1959. Son statut a été modifié en 2016 par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 et il est depuis le 1^{er} janvier 2017 une filiale à 100 % de la Banque de France. Il exerce, pour le compte de la Banque de France et sous son autorité, les missions de celle-ci dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises).



VICTOIRES PAIEMENTS, créé le 22 mai 2012, est un groupement d'intérêt économique qui rassemble la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations. Il a pour mission de traiter les moyens de paiement de masse (gros volumes, petits montants). Il permet de mutualiser les investissements et de réduire les coûts de traitement des opérations grâce à une plateforme commune et à des flux entre Banque de France et Caisse des dépôts traités en intrabancaire, hors systèmes d'échange.



EUROPAFI a été créée le 27 octobre 2015 afin de mettre en place un pôle public papetier au sein de l'Eurosystème. Trois banques centrales nationales sont actionnaires aux côtés de la Banque de France. La papeterie produit pour ses actionnaires, mais également pour d'autres imprimeurs fiduciaires de la zone euro et dans le reste du monde.



BDF GESTION, créée le 27 décembre 1995, est la filiale de gestion d'actifs de la Banque de France. Elle gère une gamme variée d'organismes de placement collectif et des mandats individualisés pour compte d'investisseurs institutionnels.

ANNEXE 5

LE RECYCLAGE PAR LES OPÉRATEURS PRIVÉS DES BILLETS ET PIÈCES EN EUROS EN 2023

L'article L. 141-5 du Code monétaire et financier confie à la Banque de France la mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur le territoire national. L'article R. 122-8 du même Code impose aux opérateurs (établissements de crédit, sociétés de transport de fonds, prestataires du secteur du commerce) qui participent au traitement et à la remise en circulation de billets ne provenant pas d'une banque centrale de l'Eurosystème, de signer au préalable une convention¹ avec la Banque de France. À fin 2023, 90 établissements de crédit sont signataires avec la Banque de France d'une convention de distribution, par automate à l'usage du public, de billets dits recyclés; 154 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des billets fixant les critères de tri; 14 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des pièces.

Depuis 2019, les agences bancaires alimentées en billets recyclés par des sociétés de transport de fonds représentent le modèle d'organisation logistique le plus répandu.

Au total, le taux de recyclage externe s'élève à 50,6 %² au premier semestre 2023 (derniers chiffres connus), soit + 9,4 points par rapport au premier semestre 2022 et + 6,7 points par rapport à fin 2022. La part de billets recyclés par des transporteurs de fonds progresse (61,6 %, contre 55 % en 2022), alors que la part des établissements de crédit dans le recyclage externe diminue légèrement (37,9 % à fin juin 2023, contre 44 % à fin juin 2022).

1

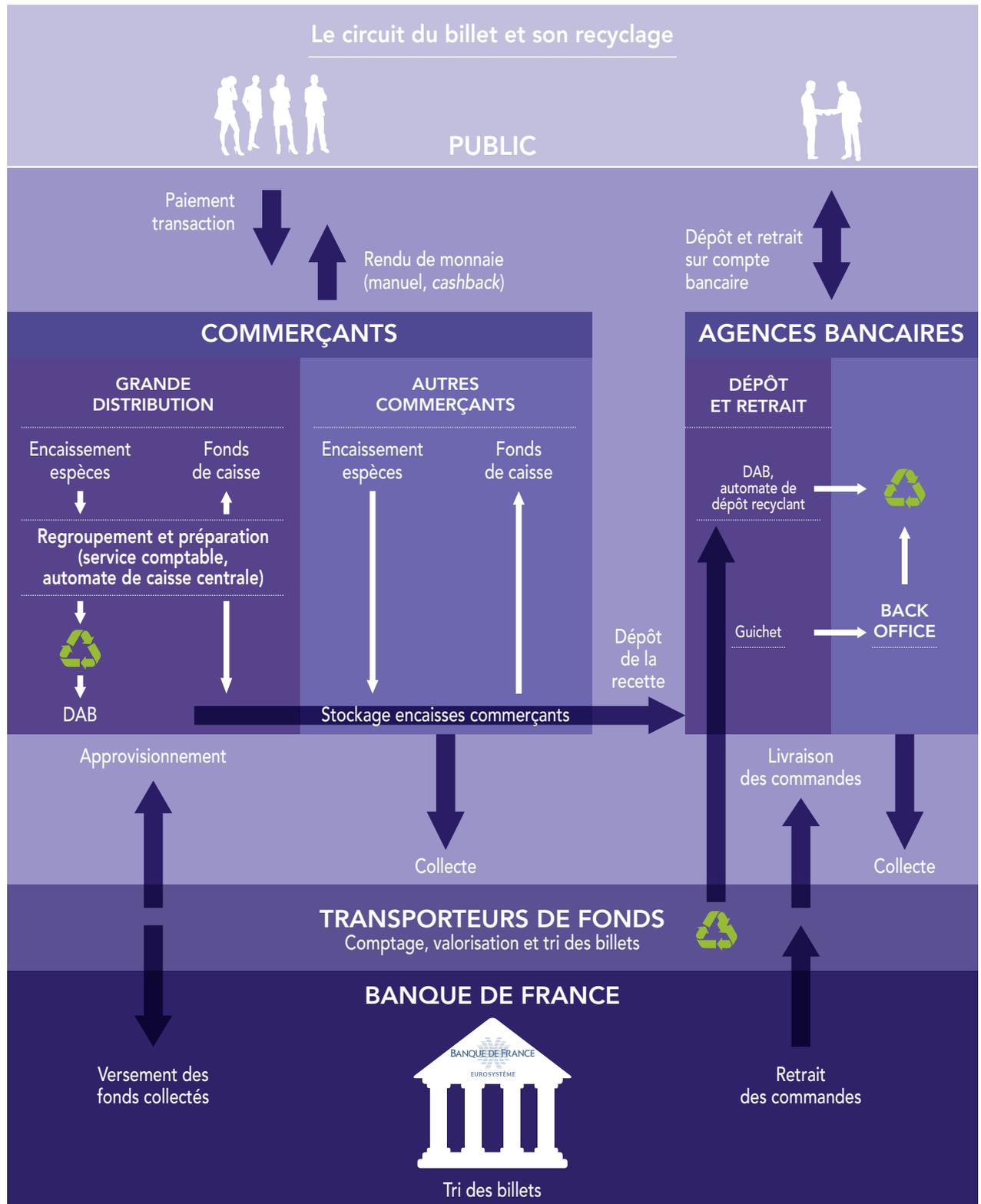
Le contrôle des opérateurs par la Banque de France

La Banque de France contrôle les opérateurs qui participent au traitement et à la délivrance au public, par l'intermédiaire d'automates, de billets ne provenant pas d'une banque centrale. Elle a procédé, au cours de l'année 2023, à 750 missions de contrôle sur place de guichets bancaires ou d'ateliers de traitement des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre-service (en hausse de plus de 4 % par rapport à 2022). Parmi ces missions, 503 ont été réalisées par le personnel du réseau des caisses (soit 67 % des missions billets effectuées en 2023). 4 % des machines contrôlées ont été déclarées non conformes (test de détection des contrefaçons ou test de tri qualitatif) et ont fait l'objet d'une intervention des équipes de maintenance des fabricants. 56 suspensions provisoires de matériel ont été notifiées sur l'ensemble des implantations contrôlées (agences bancaires uniquement); elles ont conduit à la réalisation de 78 missions consécutives qui ont permis de réactiver le recyclage.

¹ <https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/banques-assurances-et-prestataires-fiduciaires/>

² Hors IEDOM.

Le circuit du billet et son recyclage



Conventions signées avec les opérateurs privés en 2023

Type de convention	Type d'opérateur	Nombre de signatures en 2023	Nombre de résiliations en 2023	Nombre total de conventions en vigueur au 31 décembre 2023
Monnaies métalliques				
Conventions de traitement	Opérateurs professionnels	0	3	8
	Opérateurs non professionnels	0	1	6
Billets				
Conventions de distribution	Établissements de crédit	5	8	90
Conventions de traitement	Établissements de crédit	5	9	54
	Transporteurs de fonds	0	2	2
	Prestataires commerçants	13	0	97
	Autres professionnels (La Poste)	0	0	1

2

Le contrôle du traitement des monnaies métalliques réalisé par la Banque de France

Au cours de l'exercice, les services de la Banque de France ont réalisé 40 missions de contrôle au sein de sites effectuant du traitement de pièces.

3

La mise en œuvre du recyclage des billets et du traitement des monnaies métalliques dans les départements d'outre-mer

La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) la gestion du dispositif concernant les établissements dont le siège social est situé dans les départements et collectivités d'outre-mer. À fin 2023, 6 conventions relatives à la distribution de billets recyclés au moyen d'automates en libre-service ainsi que 6 conventions dites de traitement sont toujours en vigueur. L'IEDOM a procédé à 8 contrôles parmi les 202 agences bancaires concernées (nombre stable d'implantations de recyclage). Par ailleurs, 9 conventions relatives au « traitement automatique des monnaies métalliques » étaient en vigueur, concernant 11 sites de production. L'IEDOM a procédé à 6 contrôles en 2023.

4

La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-6 du Code monétaire et financier, la Banque a continué à apporter son concours aux établissements pour former leurs agents à la distribution manuelle des billets en agence. Ainsi, en 2023, 163 agents appartenant au personnel des établissements bancaires ont été formés à l'authentification des billets.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

Versements à l'État depuis 2011	141
Bilan au 31 décembre 2023	143
Compte de résultat de l'exercice 2023	144
Poids des principales devises	150
Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)	150
Relations avec le FMI	151
Concours et engagements en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	152
Créances en euros sur des non-résidents et résidents de la zone euro	152
Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	154
Variations du coût amorti des titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	154
Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	155
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	155
Autres créances sur l'Eurosystème	155
Autres actifs financiers en euros et en devises	156
Portefeuilles-titres	156
Divers	156
Valeurs immobilisées	156
Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2023	157
Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE	157
Billets en circulation	158
Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	159
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	159
Engagements en euros envers l'Eurosystème	159
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	160
Opérations bancaires	160
Divers	160
Provisions pour risques et charges	161
Comptes de réévaluation	161
Capital, réserves et report à nouveau	162
Montant notionnel des instruments financiers à terme	162
Devises à recevoir/à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle	163

Les engagements de retraite et leur financement	165
Produit net d'intérêt	166
Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	166
Produit des actions et des titres de participation	167
Répartition du revenu monétaire	167
Répartition du revenu monétaire selon ses différentes composantes	167
Net des autres produits et charges	168
Frais de personnel et charges assimilées	168
Rémunération des organes de direction	169
Impôts sur les bénéficiaires	169
Conventions signées avec les opérateurs privés pour 2023	181

GRAPHIQUES

Inflation en France et en zone euro	27
Évolution des taux directeurs et de la taille du bilan de l'Eurosystème	27
Fréquence des hausses et baisses de prix dans le secteur de l'industrie	28
Taux d'intérêt des nouveaux crédits : a) À l'habitat des ménages ; b) Pour les sociétés non financières	29
Taux de croissance annuel du volume des nouveaux crédits : a) À l'habitat des ménages ; b) Pour les sociétés non financières	29
Contribution à la croissance de la masse salariale réelle dans le secteur marchand	31
Évolution des salaires et de l'inflation en zone euro dans une sélection de services intensifs en main d'œuvre	34
Taux d'intérêt des nouveaux dépôts	35
Évolution des liquidités détenues par les ménages et les SNF et du taux de la facilité de dépôt de la BCE, depuis juillet 2021	35
Évolution du ratio de couverture des intérêts d'emprunt des entreprises françaises	51
Volatilité implicite des actions et des obligations	52
Endettement des ménages – comparaison européenne	52
Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales et des obligations de LCB-FT pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2023	55
Dispositif « Correspondants TPE-PME » : nombre de rendez-vous dirigeants	70
Dossiers éligibles à la médiation du crédit	72
Entreprises et emplois préservés grâce à la médiation du crédit	72
Articles de presse sur les prix et inflation (ICPH) en France	96

Évolution de la proportion de femmes parmi les cadres de direction	122
Évolution de la proportion de femmes dans le G100	122
Dépenses nettes d'activité	140
Effectif total	140
Répartition de l'effectif total par grandes activités	171
Répartition de l'effectif total par sexe et par tranche d'âge	171
Proportion de cadres titulaires ayant accédé à l'encadrement par promotion interne et concours	171
Répartition de l'effectif total entre cadres et non-cadres	171

SCHÉMAS / INFOGRAPHIES

Quelle a été l'action de la Banque de France ?	7
La stratégie monétaire : nos missions	16
La stratégie monétaire : 2023 en chiffres	24
Le développement de l'euro numérique	33
La stabilité financière : nos missions	40
La stabilité financière : 2023 en chiffres	48
Les services à l'économie et à la société : nos missions	60
Les services à l'économie et à la société : 2023 en chiffres	68
Construire ensemble 2024	80
Actualisation du plan stratégique	82
10 repères de résultats	84
3 repères de moyens	85
Baromètre 2023 de la qualité des services rendus	86
Le programme Bien-Être au Travail	99
Responsabilité sociale et environnementale : nos missions	104
Pour relever les défis de la banque de demain, avec la mobilisation de tous, agir	105
Tableau de bord RSE	106
Trajectoire bas carbone de la Banque à l'horizon 2024	108
Empreinte du système d'information	109
Associations bénéficiaires des actions de mécénat économique et social (liste non exhaustive)	110
Le Conseil général et le Comité d'audit	135
Organigramme de la Banque de France au 1 ^{er} mars 2024	174
Le réseau et les centres fiduciaires de la Banque de France au 1 ^{er} janvier 2024	176
Le circuit du billet et son recyclage	180

TABLE DES FOCUS

L'inflation a changé de nature en 2023	34
Le resserrement monétaire s'est traduit par une réallocation des dépôts	35
Une nouvelle imprimerie pour fabriquer les billets d'aujourd'hui et de demain	36
Les intermédiaires financiers non bancaires	56
Le risque nature	56
Défaillances d'entreprises : 2023, un rattrapage des années Covid	75
Les rencontres régionales du microcrédit et le prix du microcrédit	75
L'exécution du contrat de service public en 2023	76
Les services bancaires mis à la disposition du Trésor public	76
Le programme « Bien-Être au Travail »	99
Le pacte d'équipe	100
La démarche d'éco-conception des services numériques	100
Les réalisations du Lab	101
La protection de la biodiversité	125
L'implication des collaborateurs dans la stratégie RSE	126
Les budgets carbone des déplacements professionnels alloués aux directions générales	126
Risque cyber	136
Éthique et déontologie	136

PHOTOGRAPHIES

Les photographies présentées au début du chapitre *Stratégie monétaire* ont été prises :

- à la DGSEI (direction générale des Statistiques, des Études et de l'International) notamment au sein de la direction de la Conjoncture et des Prévisions macroéconomiques ;
- à la DGSI (direction générale du Système d'information), au sein de la direction des Données des services analytiques (service Partage et Open data) ;
- dans les imprimeries de Vic-le-Comte et de Chamalières ;
- au centre fiduciaire de Paris La Courneuve.

Les photographies présentées au début du chapitre *Stabilité financière* ont été prises :

- à l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).
- à la DGSO (direction générale de la Stabilité financière et des Opérations), notamment au sein de la direction de l'Innovation et des Infrastructures des marchés financiers, et de la direction de la Stabilité financière (Centre sur le changement climatique).

Les photographies présentées au début du chapitre *Services à l'économie et à la société* ont été prises au siège de la Banque de France et dans plusieurs succursales (Vannes, Poitiers, Strasbourg, Troyes et Paris La Défense).

Les photographies présentées au début du chapitre *Stratégie de transformation* ont été prises au Lab Banque de France, qui fait partie de la DGSI (direction générale du Système d'information).

Les photographies présentées au début du chapitre *Responsabilité sociale et environnementale* ont été prises :

- à l'occasion de plusieurs événements (opération Pièces Jaunes ; Journées européennes du patrimoine ; concert donné dans la Galerie dorée) ;
- à l'occasion des ateliers sur la Fresque du climat ;
- au sein du Cart (Centre d'adaptation et de réinsertion par le travail) et à la Mission handicap ;
- dans certaines succursales (Vannes et Dijon).

Les photographies présentées au début du chapitre *Gouvernance* ont été prises dans le cadre des différentes instances de gouvernance.

Les photographies présentées au début du chapitre *Gestion financière et comptes* ont été prises au sein de la direction financière, à La Courneuve, à Chamalières et à Vic-le-Comte.

Banque de France
Direction de la Communication

Crédits photos

Émilie Albert, Christophe Boulze, Antoine Monégier du Sorbier et Christel Sasso

Impression

Stipa
Imprimé en France

Dépôt légal

Mars 2024

ISSN 1250-5242

Papier « Arena Smooth FSC Mix Credit » imprimé et broché en France sur du papier issu de forêts gérées durablement de sources contrôlées. Label pour la traçabilité du papier (« un arbre coupé, un arbre planté »). Choix d'un imprimeur avec une démarche RSE et une maîtrise environnementale globale (ISO 14001, Imprim'Vert, EcoVadis Or 70/100). Impression offset avec des encres à séchage instantané (*Low Energy*), certifiées « désencrables » (test INGEDE 100/100) et compostables.



« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L. 122-5 2° et 3° a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L. 122-10 dudit Code. »
© Banque de France – 2024

banque-france.fr



Retrouvez l'intégralité
des publications signalées
dans ce rapport sur
banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications
et acpr.banque-france.fr



banque-france.fr

